

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 10 (1982)

DOI: 10.11588/fr.1982.0.51114

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN-DANIEL PARISET

LA FRANCE ET LES PRINCES ALLEMANDS

Documents et commentaires (1545–1557)

Dans le cadre d'une thèse de III<sup>e</sup> cycle sous la direction du Doyen Livet de Strasbourg, cette soixantaine de textes avait été présentée en annexe. La thèse ayant paru sous les auspices du Centre de Recherches régionales et rhénanes de l'Université de Strasbourg II en 1981, le Directeur Werner a bien voulu accueillir dans *FRANCIA* ces textes, certains en entier, d'autres résumés; qu'il en soit ici remercié.<sup>1</sup>

Les relations franco-allemandes du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans un contexte nord-européen, peu étudié jusqu'ici. L'historiographie générale française présente ces alliances du Roi et des Princes comme un épiphénomène de la rivalité personnelle entre le Valois et le Habsbourg, une sorte d'aventure sans fondement et sans suite.<sup>2</sup> Certes, depuis l'élection impériale de 1519 la lutte pour la monarchie universelle est une toile de fond, une donnée permanente. Les guerres d'Italie, autre thème traditionnel, sont, durant les années 1540–1560, peu importantes: les victoires remportées au sud dans le Roussillon permettent de compenser les défaites du nord (guerre de Clèves 1544). L'Italie du nord est française depuis peu certes (n° 44)\*, mais l'expansion du royaume au sud est un fait acquis que seul le traité de 1559, acte politique dicté par des considérations uniquement politiques et non militaires, remettra en cause. L'expédition du Royaume de Naples (1557), voulue par le duc de Guise, s'inscrit en effet dans la longue tradition des expéditions – croisades du rêve impérial méditerranéen.

De 1540 à 1560 la monarchie française se tourne à nouveau vers l'Europe du nord. Une grande alliance avec l'Angleterre pouvait permettre la création d'une grande zone de paix dans la tradition érasmiennne, et un contre-pouvoir au roi d'Espagne-Empereur: les humanistes par trois fois essayèrent de réaliser ce rêve (n° 1–4, 6–9, 20–22), mais en vain;<sup>3</sup> la dure réalité des méfiances ancestrales fut plus forte que l'irénisme érasmien. Les rappels de la Guerre de Cent ans (n° 4) et la tenacité anglaise pour

\* renvoi aux textes édités ici.

<sup>1</sup> Jean-Daniel PARISET, *Les Relations entre la France et l'Allemagne au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Humanisme, Réforme et Diplomatie*, Strasbourg (Istra) 1981, 236 p. (Série Grandes Publications t. XIX Société Savante d'Alsace et des régions de l'Est).

<sup>2</sup> Georges ZELLER, *La Réunion de Metz à la France 1552–1648*, Strasbourg 1926, 2 vol. Il fut le premier à montrer la permanence de ces relations franco-allemandes dès le XV<sup>e</sup> siècle; mais il ne connut aucun des textes présentés ici.

<sup>3</sup> G. SALLES, *Une Médiation des Protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue d'Histoire diplomatique* (1899) p. 27–46.

H. KIEWNING, *Herzog Albrecht von Preussen und Margraf Johann von Brandenburg Anteil am Fürstenbund gegen Karl V.*, Königsberg 1889.

H. KIEWNING, *Herzog Albrecht von Preussen und Margraf Johann von Cüstrin als Unterhändler*

conserver jusqu'en 1558 (prise de Calais par Guise) un pied sur le continent et pour se faire payer dettes et pensions empêchèrent l'alliance des deux royaumes de se réaliser, de même l'aide permanente accordée à l'Écosse et à ses révoltés, que le mariage de François II concrétisera, indique les limites de la volonté pacifique de la France (n° 2).

Les relations franco-britanniques s'inscrivent dans le contexte du vaste monde baltique et nordique: acteurs lointains, telle la Suède ou la Pologne, objet de marques d'intérêt de la part de la France; acteur plus proche, le Danemark, qui se lia à la France par le traité de Fontainebleau (1541), mais jamais Christian III ne le respecta, tant son pouvoir était menacé par les révoltes suscitées par les Habsbourg et par Christian II son prisonnier.<sup>4</sup> Les entrelacs d'intérêts divergents de pactes, d'ambassades, de témoignages d'amitié n'avaient qu'un but: isoler les Pays-Bas, les couper des villes hanséatiques et du trafic commercial de cette mer baltique (n° 6, 23, 27, 34), mais les villes hanséatiques ne pouvaient se passer des Pays-Bas, porte des nouvelles colonies d'Amérique, et refusèrent en fait – malgré leurs promesses en 1540 ou en 1552 – d'entrer en conflit ouvert avec les Habsbourg catholiques.

Reste l'Empire, le Saint Empire Romain et Germanique. Au nord, il participe pleinement à ce conflit latent autour des Pays-Bas; les mouvements de troupes et les incidents sont permanents de 1540 à 1560; mais ce réservoir de troupes de l'Europe est en soi un enjeu de taille: ainsi s'explique l'intérêt constant de la France pour des princes – ducs de Lunebourg, comte d'Oldenbourg, de Mansfeld – qui, sans grande richesse assise ou territoriale, sont néanmoins essentiels pour le recrutement des mercenaires.<sup>5</sup> L'instruction de Mandosse (n° 63) est à cet égard exemplaire: tout est prévu pour que le Roi tire de l'Empire lansquenets et reîtres, cette nouvelle arme dont la soudaine apparition en 1557 à Saint-Quentin détruisit la vieille infanterie. En 1559, un réseau de capitaines particuliers est prêt à lever les troupes nécessaires au moindre signe du Roi...<sup>6</sup>

---

zwischen dem Deutschen Fürstenbund und England, dans: *Forschungen zur Brandenb. und Preuss. Geschichte* 4 (1891).

Jean Sturm participa à chacune de ces tentatives avec Sleidan et son beau-père Bruno pour les deux premiers, tandis que Johann a Laski et Bucer étaient ses répondants en Angleterre en 1549.

<sup>4</sup> Aarsberetninger fra det kongelige geheimearchiv IV (Copenhague 1870).

J.-D. PARiset, *Ambassades françaises en Allemagne sous François 1<sup>er</sup>*, dans: Charles-Quint, le Rhin et la France, Strasbourg 1973.

Christian II (1481–1559) marié à la sœur de Charles-Quint, eut comme filles Dorothee, épouse de Frédéric Palatin, et Christine de Lorraine. Il fut détrôné en 1523 par son oncle Frédéric (1471–1533), dont le fils fut Christian III (1503–1559).

Henri Jasmain (n° 15) fut un des agents danois en France.

L'alliance franco-danoise, pour être effective, était subordonnée à la réconciliation du Danemark et du Palatin, ce à quoi Fresse en 1546–1547 s'employa en vain.

<sup>5</sup> Les trois branches des ducs de Lunebourg, de Harbourg Gifhorn et Celle étaient alternativement au service de la France – le plus souvent –, de l'Angleterre et de l'Empereur – parfois. Christophe d'Oldenbourg appartient à la clientèle française de 1547 à 1553, puis de nouveau à partir de 1558 (W. STORCKENBAUM, *Graf Christoff von Oldenburg (1504–1566), ein Lebensbild im Rahmen der Reformationsgeschichte*, Oldenburg 1959). Volradt de Mansfeld était le fils du capitaine général de la Hanse et entra plus ouvertement qu'Oldenbourg au service de la France; il fit partie de 1547 à 1552 de cette opposition militaire sourde à l'Empereur dans l'Allemagne du nord.

<sup>6</sup> Mandosse, d'origine italienne, était un agent du Roi spécialiste des questions financières et militaires. En 1547 déjà il s'était rendu à Strasbourg pour étudier les possibilités de résistance de la ville. BN fr. 22490 f° 38 »Mémoire pour avertir les colonels et capitaines dont le Roi se veult servir par deçà et en Pietmont«.

Au sud, les cantons suisses, dont la neutralité est richement pensionnée par Valois et Habsbourg, sont essentiels pour la protection du Piémont, de Lyon (n° 16), mais ils cessent, au cours de la période, à cause de leur cherté, d'être le fournisseur de mercenaires du Roi.

Entre ces deux zones périphériques, pions essentiels dans les alliances et réservoir d'hommes, se situe l'Empire, et son cœur historique. C'est à lui que rêvent les conseillers de François I<sup>er</sup> et d'Henri II: Francs et Germains, cousins, unis contre les Latins, contre Rome, dignes héritiers de leurs vaillants ancêtres, rêve collectif et thème poétique et littéraire, qui, au vu des dépêches, paraît avoir été vécu par les descendants d'Arminius, défenseur des Libertés. Ce mythe germanique est à la base de la politique menée entre 1540 et 1560, et devait se concrétiser dans les hauts lieux historiques du Saint Empire et avec l'accord des Electeurs, gardiens de la tradition, assistés des Princes réunis dans le Fürstenbund.

L'historiographie française officielle du XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception de Ribier, a oublié ces alliances avec les protestants rebelles à l'Empereur, pour des raisons faciles à discerner: comment le Roi catholique a-t-il pu soutenir des révoltés, bourgeois ou princes, qui plus est protestants!<sup>7</sup>

L'historiographie allemande du XVI<sup>e</sup> siècle a aussi oublié cet aspect: la ligue de Smalkalde et celle des Princes sont un événement «national» et religieux, et l'aide étrangère française doit rester dans l'ombre.<sup>8</sup> La Ligue de Smalkalde est présentée comme une alliance protestante, religieuse, défensive, nationaliste.<sup>9</sup> Dirigée par l'électeur J.-F. de Saxe, le landgrave de Hesse, assisté d'U. de Wurtemberg, la Ligue rassembla la plupart des Villes-Etats protestants de l'Empire et devint une sorte d'Etat dans l'Empire; mais aucun pouvoir réel de décision ne vint l'unifier, et ce fut une des raisons de son échec. Les textes 5–12 montrent la réalité et les limites de l'engagement sans cesse croissant de la France aux côtés des Protestants. Mühlberg en 1547 paraît rétrospectivement être une escarmouche entre des arrière-gardes, où malheureusement l'Electeur fut fait prisonnier, plus qu'une victoire après bataille. Charles-Quint ne put jamais triompher complètement par les armes du protestantisme: l'échec de la

<sup>7</sup> G. RIBIER, *Lettres et Mémoires d'Etat*, Paris 1666. Au XVI<sup>e</sup> siècle F. de Rabutin dans ses «Commentaires des guerres de la Gaule Belgique», VIEILLEVILLE dans ses «Mémoires» par trop romancés, WASSEBOURG dans ses «Volumes des antiquités de la Gaule Belgique»... ont tous, à des degrés divers, parlé de ces contacts franco-allemands en insistant sur le lien mythique existant entre les deux peuples.

<sup>8</sup> Les archives de Maurice de Saxe, classées et triées dès le XVI<sup>e</sup> siècle, sont singulièrement pauvres en documents sur la naissance du Fürstenbund et ses relations avec la France; Sleidan, dans son *De Statu Religionis*..., reste dans un certain flou quand il s'agit des contacts de la Ligue de Smalkalde avec l'étranger, contacts auxquels il avait lui-même participé. – A. von DRUFFEL, *Beiträge zur Reichsgeschichte*, Munich 1873–1896 et *Politische Korrespondenz der Stadt Straßburg im Zeitalter der Reformation*, Strasbourg puis Heidelberg 1882–1931 sont les deux principales éditions des sources relatives à notre sujet, mais la *Politische Korrespondenz* n'a pas jugé bon d'éditer, par exemple, les projets de traité de la Ligue de Smalkalde (n° 6).

<sup>9</sup> H. LUTZ, *Christianitas afflicta*, Göttingen 1964. B. MÖLLER, *Villes d'Empire et Réformation*, Genève 1969. H. RABE, *Reichsbund und Interim*, Cologne 1971. B. VOGLER, *Le monde germanique et helvétique à l'époque de la Réforme 1517–1618*, Paris 1981. G. MENTZ, *Johann-Friedrich der Großmütige 1503–1554*, Iéna 1903–8. Chr. von ROMMEL, *Philipp der Großmütige Landgraf von Hessen 1504–1567*, Giessen 1830. L. F. HEYD, *Ulrich Herzog von Wurtemberg 1498–1550*, Stuttgart 1841–44.

H. BAUMGARTEN, *Zur Geschichte des Smalkaldischen Kriegs*, dans: *Historische Zeitschrift* 26 (1876) p. 26–82.

politique religieuse de l'Interim et de la réforme institutionnelle montre les limites du pouvoir impérial. Les textes 13–20 éclairent d'un jour nouveau cette période confuse où sans cesse en sous-main la France suscite des révoltes militaires et tente de renforcer l'opposition religieuse et politique à Charles-Quint, tant à Strasbourg que dans le reste de l'Empire.

La Ligue des Princes fut à l'inverse dominée par la puissante personnalité de Maurice de Saxe, cet «italianisant» en politique, ce candidat à l'Empire.<sup>10</sup> Deux groupes, dans un premier temps, se tournent vers la France: celui du nord, composé du Mecklembourg, de la Prusse de Custrin et des capitaines révoltés (n° 23), auxquels s'associent les enfants de l'Electeur prisonnier;<sup>11</sup> d'autre part Maurice de Saxe et Guillaume de Hesse, fils du landgrave prisonnier. Maurice de Saxe et Custrin décidèrent d'unir leurs efforts à Dresde en 1551 (n° 24). Croyant l'union des princes réalisée, Henri II décide alors d'envoyer un ambassadeur pour traiter (n° 26). Créée pour libérer les princes prisonniers et pour défendre le protestantisme et les Libertés, la Ligue des Princes dépassa très rapidement ses buts, voulant être un Etat dans l'Empire, accordant au nom de leur légitimité – tirée de l'histoire, de leur révolte, et des Libertés et Privilèges germaniques – Metz et le vicariat d'Empire au Roi de France, leur pair et leur égal dans cette ligue qu'il affirme soutenir presque par «bienveillance». Le curieux traité de Lochau (octobre 1551) – Chambord (janvier 1552), complété par les «actes» de Friedewald (février 1552), viendra concrétiser ces négociations;<sup>12</sup> l'aide française, plus de 450 000 couronnes en tout, sera donnée aux princes. Mais la pesanteur des Etats allemands en 1552, puis la rivalité entre Maurice de Saxe et son ami le margrave Albert-Alcibiades de Brandebourg-Culmbach mirent un terme aux rêves des humanistes politiques, avec la mort de l'un et la défaite de l'autre à Sieverhausen le 10 juillet 1553.<sup>13</sup>

<sup>10</sup> F. A. VON LANGENN, *Moritz Herzog und Churfürst zu Sachsen*, Leipzig 1841. E. BRANDENBURG, *Moritz von Sachsen 1521–1553*, Leipzig 1898.

E. BRANDENBURG, *Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen*, Leipzig 1904, C. A. CORNELIUS, *Churfürst Moritz gegenüber der Fürstenverschwörung 1550–1551*, dans: *Abh. Bayern* 10 (1865) p. 659–698 et *Zur Erläuterung der Politik des Churfürsten Moritz von Sachsen*, dans: *Münchener historisches Jahrbuch* (1866) p. 257–310, a étudié les relations de M. de Saxe et de la France grâce aux archives de Marbourg.

Lors du Colloque de Strasbourg de 1973 «Charles-Quint, le Rhin et la France», le professeur H. Weber étudia la notion de Vicariat d'Empire et le curieux traité de Chambord.

<sup>11</sup> F. W. SCHIRRMACHER, *Johann Albrecht I Herzog von Mecklenburg*. Wismar 1885.

K. HAHN, *Herzog Johann Wilhelm von Weimar und seine Beziehungen zu Frankreich*, Iéna 1907. A. BECK, *Johann Friedrich der Mittlere . . .*, Weimar 1858.

Jean de Brandebourg-Custrin (1513–1571) devint en 1549 l'homme de confiance du duc de Prusse pour ses relations ouest-européennes; il négocia personnellement avec M. de Saxe les accords de Dresde (n° 24) et s'engagea à réconcilier l'électeur avec ses cousins de Saxe-Weimar: un tel accord était prétendument fait lorsque Fresse vint en juillet 1551 en Allemagne. Aux négociations de Lochau (octobre 1551) il se vexa devant la suprématie de M. de Saxe et partit (n° 27). Fresse, puis le Ringrave, essayèrent en vain de réconcilier les deux princes et d'obtenir aussi un véritable engagement des ducs de Saxe-Weimar au côté de la Ligue, ce qui ne se réalisa qu'en mai 1552. Le duc Albert de Prusse, qui avait toujours eu de bonnes relations avec la France, ne voulut pas abandonner Custrin et ne fut pas partie prenante dans le Fürstenbund, malgré les demandes de M. de Saxe.

<sup>12</sup> A. HUYSKENS, *Gibt es einen Vertrag von Friedewald?*, dans: *Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte* N. F. 29 (1905).

<sup>13</sup> J. VOIGT, *Margraf Albrecht Alcibiades von Brandenburg Kulmbach (1522–1557)*, Berlin 1852.

Le «Marquis Albert» eut vent dès 1550 des ouvertures des princes du nord vers la France et s'en ouvrit à

Au-delà de l'intérêt diplomatique, politique ou événementiel de ces textes, c'est le rôle des humanistes dans la politique étrangère européenne qui est à retenir. Autour de Jean Sturm le scolarque, de Sleidan ami des Du Bellay, on trouve, rayonnant depuis Strasbourg, un réseau d'amitiés: Bucer et Jacques Sturm le Stettmeister, Ulric Geiger, Chelius médecin dont les fils, après sa mort fin 1557, continuèrent la tâche d'agent du Roi.<sup>14</sup> Les diplomates – Bassefontaine, Fresse, Danzay, Richer, Virail – surent au mieux utiliser ces relations. L'abbé de Bassefontaine Sébastien de l'Aubespine, frère du secrétaire d'état Claude de l'Aubespine, parent de Bochetel autre secrétaire d'état, tint un rôle primordial en étant en Allemagne auprès des princes en 1551–1554, à la cour, puis en Suisse, avant de redevenir ambassadeur près de Marie de Hongrie.<sup>15</sup> Fresse, Jean des Monstiers, évêque de Bayonne, ancien étudiant à Wittenberg en 1538 comme Bassefontaine, négocia de 1543 à 1554 en Allemagne ou en Suisse, participant à la plupart des projets et des rêves.<sup>16</sup> Ainsi la fonction diplomatique naît en France en ce milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, aidée par la présence d'un Ringrave Jean-Philippe, chef de mercenaires, époux de la veuve de Galiot de Genouillac, mais aussi conseiller du Roi,

---

M. de Saxe, imaginant des plans de campagne et des alliances. Jusqu'en octobre 1551 il fut plus ou moins informé des tractations nombreuses des princes. M. de Saxe, pour se débarrasser de son remuant ami, l'envoya alors en France négocier le montant de la contribution française, mais il n'obtint en fait rien, sinon une pension personnelle. Jusqu'en juillet 1552, il se montra relativement loyal à l'égard de la Ligue, même si à aucun moment il n'en fut membre réel. De juillet à novembre 1552, il fut au service français, avant de trahir en rejoignant le camp impérial avec un prisonnier de marque: le duc d'Aumale.

<sup>14</sup> CH. SCHMIDT, *La vie et les travaux de Jean Sturm 1507–1589*, Strasbourg 1855. J. ROTT, *Un recueil de correspondance strasbourgeoise du XVI<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque de Copenhague*, dans: *Bulletin du Comité de travaux historiques et scientifiques* année 1968 (Paris 1971) p. 749–818. H. BAUMGARTEN, *Über Sleidans Leben und Briefwechsel*, Strasbourg 1878. J. ROTT, *Nouveaux documents sur Jean Sleidan*, dans: *Bulletin du Comité...* année 1967 (Paris 1969) p. 551–647. G. LIVET et J. D. PARISÉ, *Jacques Sturm*, dans: *Strasbourg au cœur religieux du XVI<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg 1977. A. BRADY JR, *Ruling Class, Regime and Reformation at Strasbourg (1520–1555)*, Leyde 1978, p. 219.

Outre ses tentatives de médiation franco-britannique (cf supra n. 3), Jean Sturm effectua quatre missions en France en 1546–7: la première en juillet au nom des princes, et il prit à cette occasion contact avec le Roi; la deuxième en août-septembre au nom de la Ligue, et il prit contact avec quelques financiers dont P. Strozzi pour obtenir un prêt; la troisième en octobre pour négocier, en vain, les modalités politiques de ce prêt; la quatrième en décembre pour tenter d'obtenir l'aide directe du Roi. De 1547 à 1549 il s'engagea dans l'opposition sourde à l'Empereur suscitant de droite et de gauche des révoltes. A partir de 1550 Sturm semble renoncer à sa vie de diplomate et de conspirateur et se consacrer plus au gymnase, reprenant toutefois un peu de service actif en 1552. Durant toute sa vie il fournit renseignements et messages au Roi de France, au roi de Danemark, à Granvelle. Son ami Sleidan cessa, à partir de 1545, d'être un agent de la France: son mariage avec la fille de Bruno, agent anglais, l'avait rendu suspect.

<sup>15</sup> Sébastien de l'AUBESPINE, *Négociations relatives au règne de François I<sup>er</sup>*, Paris 1841.

<sup>16</sup> J. des MONSTIERS-MÉRINVILLE, *Un évêque ambassadeur au XVI<sup>e</sup> siècle, Jean des Monstiers seigneur de Fraisse évêque de Bayonne*, Limoges 1895.

A. RICHARD, *Un diplomate poitevin du XVI<sup>e</sup> siècle Charles de Danzay, ambassadeur de France en Danemark*, Poitiers 1910. (Danzay fut étudiant à Strasbourg en 1546–7; à partir de 1550 il représenta la France à Copenhague; calviniste, humaniste, il joua un grand rôle dans l'Europe du nord).

RICHER, *Mémoires du sieur Richer ambassadeur pour les Roys très chrétiens François I<sup>er</sup> et Henri II en Suède et Danemark*, Troyes 1625.

J. D. PARISÉ, *Ambassades françaises en Allemagne...*

Caius de Virail (n<sup>o</sup> 62 63) protestant provençal remplace Fresse en 1553 comme ambassadeur du Roi; il joua un rôle important dans le maintien des bonnes relations entre la couronne et les princes, surtout dans les années 1557–9.

relayé en 1557 par Reiffenberg au service du Roi de 1552 à sa mort, d'un Reckerodt, saxon au service royal à partir de 1542, d'un Heideck ou d'un Schertlin, vaillant défenseur de leur »Patrie« (n° 14).<sup>17</sup>

Ces amitiés germaniques de la France connurent certes des hauts et des bas, en fonction de la politique religieuse du Roi; mais, jusqu'en 1558, on ne peut pas vraiment dire que la France soit considérée comme un pilier du catholicisme et du Pape. Le gallicanisme royal est une sorte d'idéal pour les Allemands protestants qui n'aspirent qu'à un concile libre, national et allemand. Certes les persécutions vaudoises ou le trouble de la Rue Saint-Jacques (1557) amènent les Allemands protestants à s'interroger sur l'opportunité de leurs amitiés françaises;<sup>18</sup> mais les démarches entreprises ne vont jamais très loin, et les meilleures troupes protestantes viennent au service du Roi. De même, les efforts de l'Empire entrepris à partir de 1555 pour obtenir la restitution des Trois Evêchés ne furent jamais très grands et restèrent des protestations verbales.

Quelques textes sont des morceaux d'anthologie, en particulier les dialogues entre Fresse et Maurice de Saxe (n° 27, 51, 54). Sont-ils réels ou imaginés par cet ambassadeur dont Sturm a pu dire en 1546 qu'il »marchait dans les airs«? Mais la politique n'est-elle pas l'art de traduire dans les faits des rêves collectifs?

## Documents

### n° 1

Jean Sturm à l'amiral d'Annebaut. Calais, 4 novembre 1545.

Archives privées. Traduction française (?) ou copie. PARISSET, 41. Signalée comme perdue par P. C. III p. 670.

Bruno et Sleidan ont écrit le 31 octobre à Henri VIII et ont eu réponse aujourd'hui *environ les huit heures du matin*:

<sup>17</sup> Sur Jean-Philippe Rhingrave zu Dhaun (1520–1568) voir F. W. BARTHOLD, Philipp Franz und Johann Philipp, Wild- und Rheingrafen zu Dhaun, dans: Historisches Taschenbuch von Raumer N. F. 9, Leipzig (1848).

S. SCHERTLIN, Lebensbeschreibung des berühmten Ritters Sebastian Schärtlin von Burtenbach (1496–1577), Francfort 1777. Capitaine d'Augsbourg, puis de la Ligue de Smalkalde, il se réfugia à Bâle en 1547 où avec J. de Heideck il suscita des révoltes dans l'Empire; il dut se réfugier en France et commanda en 1552 un régiment du Roi; compris dans les accords de Passau (août 1552) il put retourner dans l'Empire.

Frédéric de Reiffenberg, originaire de la Hesse n'eut jusqu'en 1549 qu'un rôle secondaire. En 1550 il fut mandaté par les princes du nord pour faire part au Roi de leur alliance (n° 23). En 1551 il retourna en France mandaté par Maurice de Saxe et Custrin (n° 24), puis par tous les princes (n° 25). Durant la guerre de 1552 il dirigea le contingent hessois, avant de passer au service du Roi.

Reckerodt, originaire de Saxe, fut plus un militaire qu'un diplomate. Toutefois c'est lui qui fut l'intermédiaire de M. de Saxe à la cour en 1549–50 avant la réunion de Dresde de février 1551 (Cf. CORNELIUS, n. 10).

Les deux frères Heideck jouèrent un rôle important dans les tractations de Maurice de Saxe, mais ils n'entrèrent jamais au service de la France, dont ils furent pensionnés en tant que »agents« secrets.

<sup>18</sup> Th. de BÈZE, Correspondance, Genève 1960, II, p. 62–3, 238.

N. B. Pour ne pas alourdir ces textes je renvoie d'une manière générale à ma thèse signalée note 1. D'autre part les personnages mentionnés dans ces textes sont déjà identifiés dans les notes de l'introduction. La numérotation de ces textes est identique à celle de ma thèse. Les Archives Privées dont il s'agit ici sont celles de la famille de L'Aubespine, conservées dans un château près de Paris.

*le roy d'Angleterre est content et a consenti d'envoyer aucun de son conseil par deçà, pour traicter indifferemment de toutes choses concernans tant la treve que la paix, c'est à dire qu'il ne veult, avant le pourparler, estre lié ne abstrainct de traicter de telz ou telz poinctz; mais est deliberé d'instruyre ceulx qui seront envoyez par luy si raisonnablement comme on mande à nos compaignons que si de vostre costé en est faict autant.*

*On espere grandement que les choses en sortiront à bon effect du costé d'Angleterre; en sont déjà deputez, ainsi qu'on a esté adverty depuis, l'oncle du prince d'Angleterre et le I<sup>o</sup> secretaire Paget, chevalier et conseiller, et ont mandé au surplus à nos compaignons expressement, si le Roy vous envoie, Monseigneur, pour cest affaire, que en ce cas le Roy d'Angleterre envoie aussi un personnaige en forme à vous, et de leur part ilz desirent fort qu'on y envoie des deux coustez les plus honorables, les plus entenduz et experimentez qu'il est possible d'en choisir, affin que l'affaire soit tant mieulx conduite et maniee. Puis donc qu'ainsi est, nous vous prions tant affectueusement, Monseigneur, au nom de noz princes que du bien public, vous y teniez la main, affin que le Roy, qui tousjours a procedé d'un si bon sens, vertu et zelle, fasse depescher les siens en semblable sorte, comme dict est, pour se trouver à Ardres.*

*Car nos princes et estatz congnoistront tousjours par cella plus clerement que Sa Majesté ayme sur toute chose le repos de la Chrestienté.*

Ils espèrent sa présence pour le 11 ou le 12 ou au plus tard le 15 ou 16 et souhaitent connaître le nom des autres négociateurs.

*Post datum: Monseigneur, Nous vous prions encore: vous ferez que, suyvant la bonne esperance que nous feistes à notre dernier departement avecques vous, il vous plaise, pour le bien de la Chrestienté, prandre la peine de venir en propre personne au temps prefix en ceste lettre, affin que nous puissions, avecques l'ayde de Dieu, parvenir à quelque bonne yssue de nostre entreprise, veu que le Roy d'Angleterre veult pareillement commectre des plus prochains de sa personne, ensemble nous advertir de vostre venue par le present courier en extresme dilligence, à celle fin que nous en parlions aux depputez du Roy d'Angleterre par deçà touchant vostre venue, et que cella se fasse sans aucun empeschement de leur costé; en quoy faisant, noz princes et un chacun congnoistra clerement la grande affection et zelle que le Roy porte au bien publicque.*

## n° 2

Message du roi pour Jean Sturm. novembre 1545.

Archives privées. Copie.

*Que Monsr. Sturmius escripve à Monsr. Bruno pour faire entendre à Monsr Paiget que les ambassadeurs du Roy ont trouvé estrange qu'il ayt dissimulé de depescher la prorogation de leur sauf-conduict [. . .] et le prie de l'envoyer au plus vite.*

*Et au demeurant que si la treve a à se traicter par la grande instance qu'en font, envers les deux Roys, Messieurs les ambassadeurs des Protestants, les veullent bien advertir que cela ne se peult faire sans que lesd. ambassadeurs de France depeschent courier expres devers leur maistre pour avoir pouvoir et commandement de luy.*

*Sturm a pris copie des conditions françaises de la trêve en laquelle seront compris les Royne douairiere d'Escosse et petite Royne, leurs Estats, royaulmes, lieux et loyaulx subgettz.*

*Clause sur les fortifications. en marge ce qui fait mention des bons et loyaulx subgettz est à cette fin que soubs l'ombre de lad. treve les bannis d'Escosse y puissent revenir et y faire pratique à l'intention de l'Anglois.*

n° 3

François I<sup>er</sup> à l'amiral d'Annebaut. 25 novembre 1545.

Archives privées. Minute. PARISET, 44.

Dresse le point de la médiation des protestants allemands, grâce à Fresse et La Planche, et de la médiation impériale à laquelle l'amiral participe.

*Par ce que m'a rapporté led. La Planche de l'Anglois que le tient dud. Paget, il semble que luy et ses compagnons soient en bonne volonté de faire quelque chose.*

*Et que led. Paget ayt envie que tout vienne de son cousté, car il a dit ausd. Protestants qu'il avait plein pouvoir de son maistre tant du costé de l'Empereur que de ceux de Calais et que l'éveque de Winchester a commande de faire ce que le luy mandera, soit d'avancer, retarder ou du tout laisser le negoce où il est. Les assurant que si je vous veux retirer d'aupres de l'Empereur il fera aussi soudain revenir led. de Winchester et ses collegues. Sur quoy j'ai quant et quant donné ordre de l'avertir que suivant ce propos et pour le desir que j'ai qu'il ait l'honneur de negoce, je vous avois mandé vous retirer incontinent par devers moy, ce qui luy sera aisé à croire avoir été fait à son instance quand il vous verra partir de là, Et croy que si led. Winchester s'en revient aussi que led. Empereur sera bien marry de n'avoir parlé autre langage car au propoz que me font savoir lesd. Protestants il se voit clairement que led. Empereur et l'Anglois ne s'entendent pas trop bien.*

*Au surplus, mon cousin, pour repondre à vostred. lettre je vous dirai qu'il n'est possible de mieux faire que vous avez faict, car c'est entierement selon mon intention et ay grande envie de savoir comme l'Empereur prendra les propoz que vous avez euz avec ces deputez dont ne puis croire qu'ilz ne seront demeurez estonnez quelque myne qu'ilz fassent du contenu.*

n° 4

François I<sup>er</sup> aux ambassadeurs protestants. décembre 1545.

Archives privées. Minute. Destinée à Babou de la Bourdassière cette instruction devait être lue aux ambassadeurs, qui recevaient par ailleurs une lettre (Marbourg PA. 849 f° 109).

*Le Roy est tres ayse que Messrs les ambassadeurs protestants congnoissent le peu de foy qu'il y a en Paiget, vu le compte qu'il tient d'eulx, qui semble plustost une mocquerie que autre chose, leur ayant par plusieurs fois mis choses en avant sur lesquelles il les assurait qu'il se pourrait trouver quelque moyen de paix et mesme faire venir Sturm et puis changer d'opinion à tout propoz. Quant à ce qu'ilz parlent de Normandye, Aquitaine, c'est querelle si legiere et tant hors de raison qu'il n'y fault poinct de responce, d'autant qu'ilz n'y eurent jamais riens, et si y a plus de 6 ou 7 × 10 ans [60 ou 70 ans] qu'ilz n'y querellerent aucune chose; et que le Roy joyist paisiblement qui est bien loin de la comparer à celle de Milan, qui est un vray patrimoine et heritage des enfans du Roy, de quoy il joysoit il n'y a que trois jours et dont la querelle a esté toujours vive. Quant à laisser Boullongne et le Boullonois et ce qu'il demande pour admortir les pensions et les querelles, que Paiget conseille son maitre le mieulx qu'il pourra, car le Roy scayt ce qu'il a à faire et est si pres de croire en cella led. Piaget qu'il coustera la vie de cent mille hommes avant que led. Sieur laisse jamais un seul pouce de terre, et plustost emploiroit-il sa propre vie, et apres il est seur que ses enfans et les enfans de ses enfans feront le semblable, de sorte qu'ilz sont loin de leur compte quant à cela.*

*Que le Roy ne s'esbahist pas si les Protestants se trouvent offensez de ce que Piaget a prié led. Sturm de retourner icy devers luy pour chose si deraisonnable et a esté merueilleusement ayse du refus qu'il m'a faict, le voulant bien prier n'entreprendre point ce voyage pour chose si hors de la raison et dont ne peult sortir que mocquerye et contemnement de leurs superieurs et d'eulx.*

*Le Roy trouvera bon que l'on faigne la venue de Granvelle.*

*S'ilz voient que les Angloys continuent à chose si deraisonnable, le Roy ne veoit pas que leur demeure la serve de rien et est bien marry que la bonne volonté qui les avoit amenez ici pour le bien de la Chretienté n'a sorty effect. Mais il s'asseure que ayans entendu, comme ilz ont, le droit et raison, ilz sauront tres bien le faire entendre où il sera besoing et se ressentir du tort que l'Angloys leur a faict de les avoir ainsi abusez, leur ayans faict porter parole au Roy, qu'il change quant il veult.*

*Les depputez du Roy pourront revenir s'ilz veoient que les Protestants se retirent et en ce cas entend led. Seigneur qu'ilz prennent doucement congé, sans toutesfois riens rompre.*

*Le Roy trouve bon cest article faisant mention de la responce baillee dernièrement par le Roy à Sturm.*

## n° 5

François I<sup>er</sup> à Bassefontaine. juillet 1546.

Archives privées. Original chiffré. PARISSET, 55.

*Monsr de Bassefontaine, Je vous envoie par briefs articles ce que vostre frere a apporté de Rome, pour en fere entendre au Landgrave ce que vous verrez estre à propoz, et ne baillez jamais rien par escript; et encores sera ce bon que ceulx à qui vous le direz, dyent qu'ilz le tiennent d'ailleurs, leur faisant toutesfois bien entendre que je ne leur vueil celer chose que je pourray congnoistre estre à leur prouffict et advantaige. (...) Que les articles de ce passez entre eulx [le Pape et l'Empereur] sont pour le faict de la relligion et non fondez sur aultre occasion, par lesquelz l'Empereur promect ne cesser point la guerre ausdictz Protestants qu'ilz ne soyent restituez à l'obeissance de l'Eglise, qu'ilz n'aient rendu les biens, qu'ilz en ont prins tant aux gens d'Eglise que usurpé sur les Catholiques et ne traicter jamais avec eulx sans le consentement du Pape, que neantmoins le Pape et l'Empereur ont prins deliberation secrette entre eulx de faindre que ceste entreprinse ne se faict que pour chastier les rebelles de l'Empire, afin de tenir les aultres en suspendz, et ne conciter pas toute la Germanye à la foys contre luy, faisant son compte de les avoir et ruiner les ungs apres les aultres; ilz font aussi leur estat de les consumer et matter avec le temps, se promectant que les Protestants n'auront assez de quoy à supporter si longuement la guerre, ou bien que la longueur ameinera quelque occasion de les desjoindre pour apres en avoir meilleur marché, et n'est l'esperance de leur victoire fondee que sur leur desunion, à quoy les Protestants doivent principalement penser.*

Le Pape fournit une aide de six mois et a consigné 200 000 écus, dont 100 000 en Allemagne. Le concile serait transféré à Bologne.

*La fin où tend ceste ligue ... est que, s'il est possible, l'Empire hereditast à la maison de l'Empereur; lequel, en ce faisant, fera tumber le Papat ez mains du dict Cardinal Farnaise. Le Roy est d'adviz que l'on ne se doibt point trop descouvrir au duc Frederic des entreprinses ny choses qui touchent l'Empereur jusques à ce que le dict Palatin se soyt ouvertement declairé pour les Protestants.*

## n° 6

Capita eins freundlichen verstands zwischen kön. W. zu Frankreich und dann Sachsen, Hessen und iren mitverwandten

Marbourg, 916 ff. 36–41. Utilisé par BAUMGARTEN, *Zur Geschichte* pp. 61–5, mentionné in PC. IV.I. p. 416 n.

*Dieweil auss allen des Keysers biss doher gefurten handlungen, practicen unnd anschlegen*

vermerckt unnd befunden, das er ein monarchy auch alle Libertet und freyheit zuvertrucken suchet unnd sich also desselben nit allein die Teutsche Nation, sonnder auch anndere potentaten zuversehen haben; do es ime mit disem itzigen seinem krieg glucklich von statt gehn solt, das er volgendts gegen inen auch die weg furnemen werd, wie er sie in sein servitut unnd dienstbarkeit bringen mocht, so ist derhalben fur gut angesehen das sich konig. Würd zu Frannckreich unnd dann der Churfurst zu Sachsen, Lanndtgrave zu Hessen unnd irer Chur und f. G. mitverwanndten in ein verstand unnd bündtnus nachvolgender gestalt begeben unnd einlassen möchten.

Erstlich dieweil der feind den krieg unbillich angefangen unnd zu der offensiff ursach gegeben, er auch darzu mechtig unnd ime nicht wol stattlich unnd wie diss wercks notturff ervor der widerstandten werden mag, er werde dann mehr dann an einem ort heimgesucht unnd angegriffen, so soll derhalben solche bündtnus offensive ufgericht unnd gemacht werden. Dergestalt das ko. W. zu Frannckreich itzo alsbald oder uffs lanngst uff den frueling den feind in Mayland und sonst angreifen unnd darzu mit dem konig von Enngellandt unnd den Aytgnossen mit sondern vleis handeln, das sie ine, namblich der konig auss Enngellandt daneben inn Niederlanden, aber die Aytgnossen herausser als in Tyrol, Burgundi, Suntgaue, Breussgaue, heimsuchen unnd an denen orten alles das sie bekemen konden, zu irn hannden bringen.

In welchem, Sachsen, Hessen, unnd ire mitverwanndten dem konig auss Frannckreich bey Enngellandt unnd den Aytgnossen zu erlanngung desselben sollen sovil muglich furderlich sein.

Hinwiderumb sollen Sachsen, Hessen, unnd ire Mitverwanndten gleichern gestalt herausser hanndlen; unnd do sie durch den krieg in oberlannden daran nit verhindert wurden Hollanndt, Geldern, Brabant und die Niderlanndt darzu Osterreich, Oelsass, unnd was mehr der ort gelegen angreifen unnd also irer ko. W. sovil dester mehr lufft unnd platz machen fur ir furnemen. Dieweil sie sonst unnd one das darzu schwerlich komen wurd zu welchen ir ko. W. irn churf. f. G. unnd iren monatlich, so lanng der krieg wehret, hundert taussent cronen zu hilfgelt erlegen unnd bezzalen soll.

Unnd damit der konig zu Frannckreich zu seiner gerechtigkeit in Flannern unnd der Ort komen mög, so sollen ire churf. f. G. unnd sie so bald Frannckreich in Maylandt angreifff unnd sie des feinds halber in oberlannden, wie gehört, nicht verhindern werden, in Flannern fallen, sich dasselb sovil möglich zuerobern, sich unnderstehen, sich auch mit solcher macht in denselb. krieg schicken, wie die gelegenheit unnd notturfft zuerlangung solcher gerechtigkeiten ervodern wurd unnd so Gott der Allmechtig zu demselben glück gibt, so sollen sie dem konig an sollich seiner gerechtigkeit soviel zustellen sovil die suma erlauffen wurdet die er monatlich erlegt und darzu was er itzo zu gegen wurtigen krieg gegeben.

Doch was das uberig so erobert were, irn churf. f. G. unnd den anndern bleiben solt.

Was nun also von beiden theilen eingenomen unnd zu hannden gebracht werden ist, darbey soll ein theil den anndern hanndthaben uff mass wie hernach volgt.

Wurde der feind durch des konigs von Frannckreichs angriff den ganntzen krieg in Italien furnemen unnd den dasselbst hinrichten und den krieg in der Teutschen Nation anstellen, so sollen Sachsen, Hessen, unnd ire mitverwanndten in der Teutschen Nation an orten unnd lenden wie vorgemelt oder sonst in der Teuschen Nation angreifen unnd den krieg daselbst furen, unnd der kriegscost so ire chur. unnd f. G. uffwenden werden zu dem halbentail uff ko. W. zu Frannckreich und der ander halb uff disse stend gelegt unnd uffgewend wurd.

Oder aber da es ko. W. gelegneer und nutzlicher were, kriegsvolck anstatt des gemelten angriffe zuhaben, so sollen Sachsen, Hessen, und ire mitverwandten ko. W. zu Frannckreich X tausent knecht bis uff die grentz uff irn costen zuschicken, welche der konig alsbaldt daselbst anzunemen unnd in seiner besoldung one der stend nachtheil zuunderhalten schuldig sein.

Im fahl aber do der feind den krieg in Teuschlanndt wurde beharren unnd furnemen, so soll ko. W. in Italien nichtzit dester weniger mit dem krieg furfaren, unnd Sachsen, Hessen, unnd irn

mitverwandten mit dreymal hundred tausent cronen zu hilf komen alle monat so lang der krieg wehret mit hundredtausent cron zu hilf komen.

Solte sich aber zutragen, das der feind den krieg an beeden orten in Italien unnd Teutschland fueren wurd, so soll ko. W. zu Franckreich nicht dester weniger monatlich die vorgemelte summa der dreymal hundred tausent cronen erlegen, und Sachsen, Hessen, unnd ire mitverwandten dem konig verbunden sein irer ko. W. hauptleut unnd knecht, sovil sie derselben entpören konten unnd inen uff zubringen moglich uff die grentz in irem costen zuschicken, welche der konig volgends uff sein costen besoldung unnd unnderhaltung annemen soll.

Wie sich nun der fahl zutragen wurdet das sie notturfft ervordern wolte dem konig hilf zuthun, so soll er die selben bey Sachsen, Hessen als der oberhauptleuten zusuchen unnd zuffordern haben uff welchem fahl ire mitverwandten inen vollmacht unnd gewalt geben sollen.

Darzu so der allmechtig Gott disen stennenden den sig wider irn feind gibt, so sollen sie bey andern churfursten fursten unnd stennenden des reichs, sovil moglich, dahin handeln unnd arbeiten das ein anderer Keyser gewählt unnd genemen werde.

Unnd uff den fahl mit vleis dahin befurdern das ko. W. zu Franckreich das Vicariat in welschen lannden bleibe, dergestalt das er die Libertet unnd privilegien daselbst in allweg handthab niemant darwider beschwere auch nichtzit verendere oder vereussere on vorwissen des reichs, das er auch an solchen Vicariat nicht mehr oder weiter haben soll dann sovil als ain Rhomischer Keyser daran gehabt unnd nicht vermer, dergleichen das ko. W. zu Franckreich dem reich hin widerumb alles das leyste, das er von solchem Vicariat zuthun schuldig unnd dievorigen Keyser hetten thun sollen.

Verner, so soll kein theil one vorwissen unnd bewilligung des andern, keinen vertrag eingehn, annemen oder bewilligen.

Unnd obgleich der itzig konig mit todt abgangen, so sollen Sachsen, Hessen unnd ire mitverwandten gleichwol one des Delphins vorwissen unnd bewilligen, keinen vertrag annemen, doch das der Delphin hin wider in disser buntnus verhafft sey.

Unnd dieweil Sachsen, Hessen, und ire mitverwandten an vorgemelten orten der teutschen nation (dadurch dem konig sovil dester mehr in maylanndt lufft unnd raum gemacht werd), dergleichen zu erlanngung des konigs gerechtigkeit in Flandern angreifen auch, nach erlanngten sig, zu erwählung eines andern Keyser verhelffen, darzu das Vicariat obgemelter massen befurdern unnd sich in keinen vertrag one des itzigen konigs und des Delphins vorwissen unnd bewilligen einlassen sollen. So hat die ko. W. bewilligt, das sie disen stennenden zu diss. irem krieg ietzt allsbald dreymal hundred tausent cronen in 2. monaten ungeverlich zur hilff geben erlegen unnd bezalen wölle.

Das auch darzu ir ko. W. den Keiser unnd alle, die so wider die obgemelte christenliche aynungsverwandte stennend sein, fur ire feind achten, halten, erkennen unnd sich desselben also lauter ercleren wöllen, wie gleichsals unnd hinwiderumb Sachsen, Hessen, und ire mitverwandten alle, die so irer ko. W. an irem vorhaben unnd an dem das sie erobert verhindern wurden, fur ire feind auch achten und erkennen sollet.

Item das ire ko. W. in kein vorstrickt concilium, darinnen der Bapst part unnd richter auch er unnd die seinen voces decisivas haben, nach in desselben schluss unnd determination bewilligen, sich auch zu keiner execution wider dise stennend bewegen lassen wölle, sonnder, das ir ko. W. vil mehr zu einem gemeinen freyen, christenlichen, unpartheyischen concilio in teutscher nation zuhalten; darinnen nach Gottes wort, durch erbarme frome, gelerte unnd gottesforchtigte leut gehandelt furdern wölle.

Unnd soll diser verstanndt unnd buntnus uff vier jar gestelt, unnd ir ko. W. unnd derselben nachkomen die bemelte zeit darinnen begriffen sein.

n° 7

François I<sup>er</sup> à Bassefontaine. Joinville, 30 octobre 1546.

Archives privées. Original chiffré. PARISSET, 63.

*Monsieur de Bassefontaine, J'ay advertissement de tous costez que l'Empereur se trouvant descheu de son entreprise contre les Protestants qu'il estimoit faciles à reduire à sa devotion et contre lesquelz il ne s'estoit avanturé d'entreprendre ceste guerre que soubz l'esperance qu'il avoit de les estonner et apres les chastier les ungs apres les autres; aussi se voyant empesché, comme il est, d'estre entré si avant en pays où il se treuve quasi accullé pour le bon ordre qu'il confesse luy mesme avoir mis tant à Ausbourg que à Ulm où il pensoit trouver quelque facillité, et sentant les dictz Protestants si prochains de luy tant obstinez qu'ilz sont et beaucoup plus fors qu'il n'eust jamais creu; semblablement l'iver, si prochain qu'il est, dont la saison le pressera par aventure de recevoir une honte, – s'est resolu de trouver moyen et employer et le vert et le sec pour venir à quelque appointment avecques eulx et plus tost se laisser aller à toutes les advantaigieuses conditions qu'ilz scauroient demander, seullement pour les dejoindre et separer; et estre dict en telle extremité qu'il n'a aucune autre esperance de les vaincre que de s'appointer avecques eulx pour apres disposer ses affaires ainsi que bon luy semblera; joinct aussi qu'il a eu advertissement certain que le Turcq faict ung merveilleulx et grant appareil par mer et par terre pour le temps nouveau dont il est en grande crainte, et pour ceste cause a escript au Roy des Romains son frere faire tout ce qu'il pourra pour arrester la tresve avecques le dict Turc, à quelque condicion qu'il la puisse avoir, estimant plus le dommaige qui peult avenir à luy et à son dict frere du costé des dictz Protestants que du dict Turc, qui est bien signe qu'il est en grande perplexité de ceste guerre contre eulx et que son dernier refuge de l'issue qu'il en actent est de venir à quelque composition pour en tenir apres ce que luy semblera bon, et pour autant que je craignois cella leur toucher plus que chose du monde et que de là depent la ruyne de l'ung ou de l'autre.*

*J'ai bien voullu vous depescher ce porteur expres en extreme diligence, vous priant faire saignement et dextrement entendre aux duc de Saxe et Lantgrave tout le contenu cy dessus et n'en parler que à eulx mesmes sans toutesfois riens bailler par escript, les asseurant que c'est chose vraye et que je la tiens de cinq ou six de mes serviteurs et autres que j'entretiens au camp de l'Empereur et pour le desir que j'ay à leur conservation et bien de leurs affaires, je les en ay bien voullu advertir à ce qu'ilz donnent ordre d'eulx contenir et suivre le chemin qu'ilz ont commencé, les asseurant que du costé du Turc son dict frere ne luy n'auront riens de ce qu'ilz esperent et qu'il a deliberé y faire ceste prochaine annee le plus grant effort qu'il feist de vingt ans, qui leur est assez de subgett pour n'appointer point oultre l'inconvenient qu'ilz congnoissent evident pour eulx, s'ils en viennent là.*

*Et depuis ilz auront sceu par Sturmius la bonne vollonté en quoy je suis, où vous les pouvez asseurer que je continue; et que si le Roy d'Angleterre est en aussi bonne devotion que moy, j'espere que nous ferons bientost chose qui reviendra à leur grant prouffict et commodité, leur donnant toute l'assurance de moy qu'il vous sera possible, avecques les plus douces et honnestes persuasions dont vous vous pourrez adviser, pour les entretenir en la bonne vollonté où ilz sont, et leur faire tres bien entendre que, s'ilz continuent encores quelque peu de temps ce qu'ilz ont commancé, je voy le jeu gaigné pour eulx. Car desjà il est bruit parmy les gens du dict Empereur que, se voiant hors d'esperoir de passer oultre, il n'a pas deliberay tenir camp plus tart que la Saint Martin et quant il ne pourra myeulx mettre en garnison si peu qu'il retiendra de son armee à Ratisbone, Inglestat et autres petites villes qu'il a gaignees au long du Danube; et quant à sa personne, il ne scait encores ce qu'il a affaire.*

*Je veulx aussi que vous leur faites tres bien entendre que je suis apres à amasser la plus grande somme de deniers que je puis, de sorte que j'espere dedans cest esté prochain avoir de quoy payer le Roy d'Angleterre et davantaige une si bonne et grosse somme qu'il me sera aisé, s'il est besoing faire quelque remuement, y entrer à bon essient. Vous priant, apres leur en avoir bien imprimé*

*tout ce que vous pourrez, me renvoyer ce dict porteur en extresme dilligence et m'advertir par luy en chiffre de la responce qu'ilz vous auront faite et de toutes autres choses qui seront survenues, et continuer d'heure à autre à me faire scavoir comme tout succedera par delà; j'entens que vous en communiquez avec le cappitaine Rocqueroc et avec son moyen et adviz conduisez ce que dessus. Priant Dieu . . .*

n° 8

François I<sup>er</sup> à Bassefontaine. Folembay, 24 novembre 1546.

Archives privées. Original chiffré. PARISSET, 59-64. Jean Sturm à Lyon avait négocié un prêt au nom de la Ligue par l'intermédiaire de Jean Cleberger, le bon allemand, et G. Weickmann d'Ulm. Pierre Strozzi, banquier frère de Philippe, un des *fuoriciti*, devait mobiliser la somme.

*Monsieur de Bassefontaine. Hier au soir je receuz deux lettres de vous des X<sup>o</sup> et XI<sup>o</sup> de ce moys, par où j'ay sceu en quel estat sont les affaires de delà et aussi par ce que m'a dict ce porteur, les protestants sont en quelque deffiance que je ne permecte qu'ilz tirent de mon royaume, et aussi que Strozzy ne leur tienne le promesse qu'il leur a faicte, au moyen de quoy, se voyans seulz, ilz sont pour entrer en quelque appoinctement avecques l'Empereur. J'ay bien voullu vous renvoyer ce porteur [Pietmont] en extresme dilligence pour vous faire savoir comme jà je vous ay ci-devant escript que je veulx que vous faictes entendre aux dictz Protestants que, depuys la premiere foys que Sturme vint devers moy me faire entendre qu'ilz desireroient retirer quelque argent de mon royaume à interest, j'ay, pour leur faire plaisir et sur son assurance, tousjours differé de rambourser les marchans de Lyon de quatre ou cinq cens mille escuz que j'avois empruntez d'eulx dont j'ay les deniers tous prestz sur le lieu, actendant, suyvant ce qu'il m'avoit dict de leur part, qu'ilz eussent trouver moyen d'en prandre ce que bon leur sembleroict. Et pour empescher, si je les eusse faict rambourser, que les dictz marchans n'eussent envoiez leurs deniers ailleurs, dont j'ay porté et porte les interestz, qui me reviennent à plus de soixante mil escuz depuys ce temps là, et que c'est chose preste qui ne tient plus que à eulx, car me faisant savoir, je la feray incontinent rambourser aus dictz marchans pour la leur bailler et que je me suys grandement esmerveillé de la longueur dont ilz ont usé à m'y faire responce.*

*Et quant au dict Strozzy, que sitost que je sceuz qu'il estoit allé à Venise, je luy mandé revenir devers moy, ce que n'ayant peu faire, il m'a icy envoyé le prier de Capoue, son frere, qui m'a assuré que l'argent qu'il leur a promys est pres à Lyon et que, en baillant bonne seureté, il est prest de leur fournir; à quoy ilz ne trouveront poinct de faulte et que s'il y a longueur, elle ne vient que de leur cousté, car ne la volonté ny le moyen ne leur manqueront poinct icy, de quoy vous les pouvez assurer, de ma part.*

*Il est vray que je n'entendz poinctz que vous leur mectiez toutes ces choses en avant si vous ne voyez et congnoissez evidemment que cela soict pour empescher entierement que ilz ne viennent à aucun accord avecques l'Empereur; pour lequel effect vous me ferez merueilleusement grant service d'employer dextrement et saigement tous les moyens et façons dont vous vous pourrez adviser, et, quoy qu'il y ayt, procedez y sobrement sans vous obliger de rien sinon d'autant que cela pourra servir à faire durer leur guerre et plus advantaiger et prouffiter au bien de mes affaires, non que je les vueille paistre seulement de paroles, mais en faisant l'effect n'obmectre riens de ce que je desire. Priant Dieu, . . .*

*Je vous envoie une lettre que Strossy escript à Sturme par où il verra qu'il n'a pas tenu à luy qu'il n'ayt satisfait à ce qui avoit esté arresté entre eulx, et pourrez faire tres bien entendre par delà que le dict Sturme avoit accordé au dict Strossy se trouver à Lyon à la saint Martin et, n'y pouvant venir, y a envoyé son frere qui a parlé en passant à l'homme que le dict Sturme y avoit laissé et par luy faict escripre aux princes qu'il estoit là pour satisfaire à ce que son frere avoit*

*promis, et a ses deniers prestz en baillant les seuretez requises et telles que scait le dict Sturm, qu'ilz adviseront ensemble; par ainsi il ne tiendra que à eulx qu'ilz soient satisfaictz de ce consté là, et du mien il ne se trouvera point de faulte à tout ce que dessus; bien fault-il aussi que vous preniez garde et donnez ordre que, s'ilz venoient à traicter avecques l'Empereur, qu'il ne s'i face riens en mon prejudice, et, s'il est possible, que je n'y sois compris et qu'ilz ayent tel regard en mon endroit que j'ay eu au leur, par le traicté que j'ay dernièrement faict avecques l'Empereur.*

n° 9

Réponse de François I<sup>er</sup> à Jean Sturm 22 octobre 1545.

Weimar, Reg. J pag. 182 f° 18 (latin), f° 16 (français, autographe de Jean Sturm). Archives Privées. Chiffré. Mentionné in PC. IV. I. pp. 469–471 n. 4. Utilisé par BAUMGARTEN, *Zur Geschichte* ... p. 70 et ZELLER, *La Réunion* ... p. 96.

*Postrema Regis responsio fuit se propter superiora bella cum Caesare et Rege Angliae gesta destitutum adhuc esse tanta pecunia quantum foedus offensivum requireret; itaque non posse hoc tempore foedus offensivum cum nostris statibus facere. Sed, ut nostri principes et ordines videant quo sit erga eos animo paratum se esse defensivum primo quoque tempore foedus his conditionibus inire quas etiam Rex scriptas Gallico sermone in hanc mihi sententiam dari jussit.*

*Le Roi sera contant d'entrer en ligue deffensive avec les princes et villes pour la tuition et deffense de leurs estatz respectivement et d'en passer traicté avec l'Empereur qui sera par eulx troisz esleu en comprenant et faisant entrer en la dicte deffensive le Roy d'Angleterre, Moyennant que pour oster toute suspition qu'il vueille retenir Boullongne il mettra es mains des Protestans la dicte ville et pais de Boullenois qu'il possede, en lui payant tout promptement contant la somme de cinq cens mil escuz; et laquelle ville demourra en leurs mains jusques à plain et entier paiement de la somme convenue avec le dict Roy d'Angleterre, et où il ne voudroit ce faire que à tout le moins il mettra es mains des dictz Protestants les fortz par luy construictz es environs de Boullongne, luy payant comtant la somme que dessus et lesquelz fortz demourront en leurs mains jusques en fin du payement convenu et accordé.*

*Quant aux deniers ci devant emprunctez des banquiers de Lyon, le Roy, pour faire plaisir ausdictz princes et estatz protestants, sera contant de les tenir jusques à la foire des Roys et en paier l'interest en attendant qu'ilz aient regardé le moien de les pouvoir lever, et permettre le dict seigneur qu'ilz les puissent transporter nonobstant toutes deffences au contraire.*

*Et quant à la pratique des Suisses, il envoiera en brief devers les quantons de Soleurre et de Fribourg pour adviser et regarder les meilleurs moiens qui s'y pourront tenir.*

n° 10

Capita responsi regii dati legatis imperii principum et statuum protestantium  
27 décembre 1546.

Weimar, Reg. J pag. 177 f° 69. PC IV, I; p. 553–555, n. 2; – ZELLER, *La Réunion*, I, p. 102. PARISSET, 68. La lettre de Jean Sturm accompagnant cette lettre est du 4 janvier 1547.

*Quoniam Rex Christianissimus causae publicae principum et statuum protestantium bene consultum cupit, videtur Suae Majestati maximopere conducere ut principes et status confoederati non patiantur se artibus Caesaris sejungi, sed mutuam assistentiam pro ut decet in tanta causa invicem fideliter praestent; et maxime isti tres principes videlicet Elector Saxoniae, Landgravius Hassiae et Dux Wurtembergensis cum praecipuis civitatibus.*

*Eaque de causa cum varia de Duce Wurtembergensi allata sint, quasi cum Caesare velit pacisci et ab aliis sejungere, Rex Christianissimus constituit Joannem Sturmium hinc statim mittere ad*

*eum confirmandum cum mandatis ad eum perferendis. Et vult eius Majestas Illustrissimis Principibus dare mutuo ducenta milia coronatorum per mercatores quosdam, quae pecunia statim ex Gallia Basileam mittetur et quibusdam mercatoribus Basiliensibus dabitur quibus Principes supra dicti obligationem tradent, ut pecuniam ab iis recipiant, ita scilicet.*

*Ut Dux Wurttembergensis de illa summa accipiat quinquaginta milia coronatorum iis condicionibus ne separet se ab aliis, aut seorsum pacem faciat, reliqua autem centum et quinquaginta perveniant ad Electorem Saxoniae et Landgravium, qua pecunia pro recuperatione suorum et causa communi citentur.*

*Debent autem praedicti Principes se obligare in solidum pro tota summa ad festum Penthecostis proxime futurum reddenda et eam obligationem mercatoribus Basiliensibus mittere, pro quorum nominibus album in obligatione relinquetur cuius forma est concepta et legatis hic tradita.*

*Ac petit Regia Majestas vicissim a Principibus et statibus conjunctis nihil aliud quam hoc quod per se aequissimum est, videlicet ut si forte contingat nostros facere pacem cum Caesare, Regem Christianissimum in ea pace expresse comprehendant, ne Caesar inde belli causam aliquando accipere possit.*

*Deinde ut promittant si Caesar hanc ob rem quasi Principibus et statibus hac ratione mutuo datae pecuniae opem tulerit, velit suae majestati bellum movere quod a nostris Principibus et statibus Rex Christianissimus ad ipsius majestatis impensas habere militem possit.*

*De quibus duobus articulis tres principes et status non gravabuntur Regiam majestatem per suas litteras assecurare.*

*Quantum pertinet ad res Saxonias si in eo statu sint ut bellum invidum illic geri possit et continuari constitit, Rex, etiam si Wurtembergensis defecisset, dictam summam Electori et Landgravio ducenta milia coronatorum faciet numerari sub condicionibus quas nunc ad Bassefontaneum perscribet, aequis et honestis, quam summam duo dicti Principes promittent soluturos dicto festo Penthecostis.*

*Et ut praedicti Principes et status videant propensam voluntatem Regiae majestatis, statuit nunc conducere quindecim milia Helvetiorum et alia necessaria parabit ac certa persuasionem quod Principes et status pro confirmatione suae libertatis se constanter gerant et grati erga suam majestatem existant.*

## n° 11

Bassefontaine à François I<sup>er</sup>. Leipzig, 18 janvier 1547.

Archives privées. Minute. (...): blanc dans le texte.

Il remercie des trois lettres du Roi, dont la dernière, qui sert de conclusion sur toutes les autres. Je m'y suis seulement fondé et, considérant que le but que j'ai toujours eu en votre service par deçà a esté suivant votre commandement de maintenir ceste nation en division de guerre contre l'Empereur et que encore votre dite lettre ne tient à autre chose. Avant que de leur avoir ouvert par le menu le contenu de votre lettre où vous ne leur faites promesse aucune, j'ai mis peine d'entendre au long l'estat de leurs affaires tant sur ce qui concerne la Saxe, la Pomeranie, les villes maritimes que le Landgrave. Et quant à l'estat des affaires de par deçà, votre Majesté a par mes dernières depesches entendu le discours tout au long.

Sur ce que depuis Mons'. l'Electeur a mis le camp devant la ville de Leipzig, laquelle il la bat si roidement qu'il n'est possible; de plus, ayant son armee bien entiere et deliberée de luy servir sans qu'il y ait aucune faulte de paiement; s'il prend lad. ville, ce sera très grand avancement pour luy, mais, le hasard tournant au contraire, il gardera son pays et bien la moitié de celui du duc Maurice. Led. duc est à Pru, douze grand lieues de luy avec sa chevalerie taschant de faire quelque assemblee, mais il n'en peut venir à bout pour la longueur de chemin qui est entre luy et

*l'Empereur. Et que de l'autre part les Bohêmes ne le veulent point servir. Quelques-unes des villes maritimes ont ici leur ambassadeur, lesquelles ont déjà fourni deniers et promettent gens de pied; d'aultant que je tiens estre envoyez des souldards par la ville de Hambourg, Bremen et aultres.*

*Et quant à la personne de Mons<sup>r</sup>. l'Electeur, il est si ferme et si contant en son faict qu'il ne me semble pas pressé car luy mesme m'a dit et prié de vous escrire qu'il est deliberé de tenir camp en son nom seul tout cet hiver et l'été qui vient pour chasser le duc Maurice, puy envader le royaulme de Bohême et qu'avant que ceder aultre chose à l'Empereur à son prejudice, il aime mieulx mourir.*

*L'Electeur a 10000 lansquenets et 4000 chevaux et se renforcera cet été de 8000 hommes. Ph. de Hesse est en campagne contre M. de Bures et espère reprendre Francfort ayant le consentement et vouloir de tout le peuple lequel est bridé par le Sénat.*

*Quant au duc de Wirttemberg et Ulme, l'on n'y a pas grande esperance et suffist apprins si Strasbourg persiste en sa constance comme l'on ne fait doute. Les choses passans ainsi ilz m'ont montré n'estre en train que le desseing qui est de poursuivre, durer et entretenir la guerre cest été prochain, à quoy lesd. princes sont contraintz s'ilz ne veulent estre ruinez ou bien, par nécessité d'argent, demander pardung à l'Empereur. (...)*

*J.-F. de Saxe vouloit faire la guerre, aimoit mieulx mourir que de ceder, que votre Majesté feroyt fournir au Landgrave et à luy la somme de jusques à la Penthecoste sans interetz en promettant par eulx ce que me commandez. De quoy il sera vifvement, grandement voyant que vous vouliez contenter de leurs deux promesses sans y mestre le duc de Wirttemberg, puis subitement me pria d'avec son Chancellier gecter la somme des articles de l'obligation et de la promesse que voules avoir d'eux, ce qui a esté faict à son vers par un petit double que je vous envoie, mais d'aultant que il m'a promis satisfayre à ce que dessus sans en advertir le Landgrave ... J.-F. de Saxe consulte néanmoins le Landgrave dont on espère une réponse rapide. Danzay, le messenger, exposera au Roi la situation militaire.*

*Depuis la presente escripte, Mons<sup>r</sup>. Sturmius a envoyé de Strasbourg une dépesche à Mons<sup>r</sup>. l'Electeur contenant sa charge et fust venu mais le conseil de la ville n'a pas esté de cest advis; j'estime qu'il aura en brief responce.*

## n° 12

Chelius à Bassefontaine. Strasbourg, 10 mai 1547.

Archives privées. Original latin.

La nouvelle de la défaite de l'Electeur est arrivée la veille au soir.

*Statim conveni D. Bucero: o triste et infaustum nuncium! Postea Johan Sturmio, Sapido, Marchebachio, Seveno, Caesari, qui omnes cum Johan Sturmio convenirent, litteras communicavi: nihil tristius illis omnibus accidere potuisset! (...) O Germaniae fatum et Caesaris fortunam! Haec sane duo hoc tempore videntur: Caesari perfectam monarchiam in Germania polliceri (...); deinde et non nisi miraculo quodam opus divino, poterit Landgravius res suas tutari sicuti et Bohemi.*

Il revient de la cour où il a rencontré le Connétable, Bochetel et Laubespine.

## n° 13

Instruction de Otto de Lunebourg et Albert de Mansfeld pour leurs fils envoyés en France (Letzt anbringen und antwortt Franckreich belangend 1547).

Hanovre, Celle Br. 71, XXVIII. l. Original allemand. PARISSET, 85.

Griefs contre Charles-Quint: transfert de la dignité électorale à Maurice de Saxe, captivité du Landgrave, volonté de Charles-Quint d'établir une monarchie universelle et héréditaire, reconnaissance à l'égard de François I<sup>er</sup> qui les a défendus. Demande aide et assistance à Henri II.

## n° 14

C'est en somme ce que Schertel et le baron de Hedeck dirent à l'abbé de Bassefontaine en son voyage de juillet 1548.

Archives privées.

*Premierement: Que pour avoir bonne cognoissance et experience des affaires de la Germanie et consideré les dessaings et praticques que l'Empereur y dresse à present, ilz jugent aisement que l'Empereur ne tend qu'à la ruine de ce royaulme practicquant de jour en jour, affin de nous oster noz amis et alliances, pour plus aisement faire entreprinse sur nous, ainsi que Sa Majesté peult cognoistre par plusieurs advertissemens.*

*Car pour obvier à toutes ces choses, ilz ne scavent meilleur moyen, maintenant que l'Empereur est absent de la Germanie et que les cœurs tant des grants que des petitz sont extremement ulcerez pour l'oppression qu'ilz commencent contre leur conscience à sentir sur leurs biens, libertez et religion, que de donner quelque moyen à ce peuple de se remettre en la liberté qu'il deplore de jour en jour, qu'en ce faisant les dessaings de l'Empereur seront . . . oublez pour ceste année, et diminuera t'on grandement son autorité et reputation; voyant ung chacun qu'il aura la guerre en lieu et pays dont il faisoit estat et si gardera t'on qu'il ne retire dud pays la taxe qui luy a été accordée à ceste diete d'Auguste qui monte à grand somme; et d'aultant que pour cest effet on n'a faulte que de commencement, estant ung chacun prest et indigné en toute la Germanie pour le desir qu'ilz ont de faire service au Roi et se venger de l'Empereur, car deliberé estre de faire led commencement.*

*Pour l'execution duquel lesd Schartel et Hedeck sont asseurez de dix mille hommes de pied et de deux mille chevaux, gens de bien et seurs, desquels ilz font seulement estat.*

*Lesquelz ilz sont deliberé lever en lieu de la Germanie qui sera au grant desavantaige dud Empereur pour, estant là, susciter le trouble qu'ilz pretendent, et donner cœur à leurs amys et aliez.*

*Au nombre desquelz, disent avoir princes, barons, gentilzhommes et aultres infinitez de gens de guerre, lesquelz voyans lesd Schartel et baron de Hedeck en campagne et avoir donné commencement à leur entreprinse marcheront et se souldoiron eulx mesmes.*

*Que pour munition et vivres d'artillerye et aultres choses necessaires, ilz ont certaines intelligences avec les principales villes de l'Empire, dont ilz sont asseures tellement qu'ilz ne font doubte pouvoir dresser ung tel affaire à l'Empereur qu'ilz donneront à congnoistre au Roy que le passé les a faict saiges sans vouloir exposer à Sa Majesté les choses plus particulierement, disans qu'il n'en est besoing.*

*Mais qu'entre aultres choses, ilz mectront peine de s'entendre si bien avec les villes maritimes, qu'ilz garderont bien led. Empereur d'en avoir si bon marché qu'il estime, ne faisans aussi doubte que Strasbourg ne les favorise en tout et partout suivant la bonne intelligence qu'ilz y ont.*

*Que pour bastir ceste entreprinse depuys leur fortune, ilz ont employé et despendu si peu que Dieu leur a donné de biens et feront tant qu'il leur sera possible. Mais que consyderans leur petit pouvoir pour l'execution de si grande entreprinse, supplyent le Roy qu'il y veuille entendre comme à chose utile et les favoriser de la somme de cent mille escuz seulement, lesquelz ilz ne desirent estre administrez par eulx, ains par tel que le Roy estimera digne, lequel ensemble pourra veoir le debvoir qu'ilz feront.*

*Sont d'opinion, soubz toutesfois le plaisir du Roy, que lad entreprinse se doibt executer, soit au*

*nom du Roy ou non, le plus tost qu'il sera possible, affin d'empescher la monarchie que led Empereur veult constituer en la Germanie et ailleurs. Et là où led Sr. voudroit differer cela, desirans qu'il luy plaise les en advertir affin de disposer le tout au temps que sa Majesté leur commandera. Le suppliant que, en ce cas, il leur veuille faire fournir quelque petite somme desd. deniers pour ayder à faire temporiser leurs gens lesquelz, si l'on ou le Roy ne trouveroit bon que l'execution de lad. entreprinse se fait, ilz pourront aisement lever pour les admener au service du Roy dedans son royaulme si l'Empereur venoit à l'envader et l'assaillir.*

*Que le Roy ne doibt doubter de leur fidelité, car la fin luy feront congnoistre qu'ilz auront faict acte de guerre, tellement qu'ilz donneront occasion de les remercier vifz ou mort.*

*Mais pour estre chose de telle entreprinse qu'il seroit difficile à leurs femmes et enfans cependant vivre en la Germanye ni en Souisse, ilz supplyent vouloir permectre en ce cas qu'ilz se peussent retirer en France pour y vivre seurement et librement ainsi que ses autres subjectz.*

*L'on plaise au Roy faire tenir leur offre la plus secrette qu'il sera possible et leur en faire brieve response.*

## n° 15

Le connétable de Montmorency au Roi. Valence, 17 septembre 1548.

Archives privées. Minute.

Il remercie de sa lettre annonçant la venue des Jurats de Bordeaux.

*Au demeurant, j'ay veu la depesche que vous a faicte l'abbé de Bassefontaine; ensemble avons entendu la response qu'il vous a pleu y faire faire, que je trouve tres bonne; et me semble que l'on ne scauroit rien mieux faire pour votre service que de trouver moyen de tenir les affaires brouillees en Allemagne, ce que ne sera pas difficile, s'estant esloigné comme il a faict, ainsi qu'il se peutjà veoir quelque experience par ceulx de Strasbourg, et en font semblant de ne vouloir point ce qu'ilz avoient naguere mendiant de luy.*

Il s'interroge sur les raisons du départ inopiné de Charles-Quint pour les Pays-Bas.

*Et davantaige l'on scayt bien que la reddition de Strasbourg en sa devotion est la perfection de son entreprinse d'Allemaigne, au moyen, pour votre respect, qu'il a plus à cueur que tout le demeurant, laquelle il a laissee ainsi qu'elle s'en alloit faicte et pour peu de temps, dont cela me fait croire qu'il n'y a rien de bon pour luy, dont il est impossible que bientost vous n'ayez quelque pesne de l'Empereur. Cependant affin de conforter les choses du costé de Danemark, il sera tres à propoz, Sire, soubs votre bon plaisir, que l'on depescheroit Gessaings du Roy de Danemark pour le luy renvoyer incontinent, et à ceste fin me semble que devez faire venir le plus tost que vous pourrez Msr le Chancelier devers vous avec les traictez que l'on a, pour, s'il n'y a rien qui ne soit utile entendre au renouvellement d'iceulx, sinon le tenir pour le moins en bonne allayne, et faire servir ceste occasion tant à travailler led. Empereur que au bien de voz affaires en Ecosse.*

*Car quant à ce que Bassefontaine dit du voyage de Sturmius devers les villes maritimes, c'est chose à quoy passé à dix jours luy a esté repondu et mandé qu'il le y envoyast et que lors le trouveroit bon, de sorte que je pense qu'ilz sont de ceste heure partis pour y aller, dont il ne sera pas hors de propoz de faire advertir le Roy de Danemark; et que ce que vous aviez faict est seulement pour le favoriser; vous faites aussi, Sire, tres bien de donner ausd. Sturmyus et Chelius à chacun cent escuz; cela sera cause qu'ilz auront plus de moyen et de volonté de vous faire service; et aussi est besoing en envoyer aud. de Bassefontaine, car il y a longtemps qu'il est là et ne luy fut baillé que trois cens escuz.*

n° 16

Mémoire de Montmorency à Henri II. 9 octobre 1548.

Archives privées. Minute.

Renvoi Bassefontaine au Roi avec son avis sur la situation.

*Premierement luy semble que le Roy doit fere remercier les messieurs de Strasbourg et l'evesque aussi de l'assurance qu'ilz luy donnent luy fere service, faveur et plaisir en toutes choses qui luy toucheront, et leur fere offre reciproque de la part dud. Seigneur affin de les continuer le plus que l'on pourra en ceste bonne volonté et eschapper par tous moyens de tomber en tout à la devotion de l'Empereur.*

L'Empereur n'a qu'un but: affaiblir le Roi: en Allemagne en lui ostant le moyen d'aucuns lansquenetz, en brisant la ligue entre le Roi et le Pape, en soutenant les Anglais, en renforçant ses troupes en Italie, en tenant les Suisses en crainte de renouveler l'alliance avec la France.

*La ligue que led. Empereur a dernièrement faicte en Allemaigne où il a fait comprendre ses pays patrimoniaulx pour la deffensive, la seuretté qu'il a de la pluspart des ellecteurs princes et evesques de la Germanye de luy fournir, ne s'allyer à vous en cas qu'il veuille commancer la guerre, le grant nombre d'artillerye et munitions qu'il a tirés de lad. Germanye dont il a laissé partie à Haguenau, qui ne peult estre que pour tourner en France. Considerant aussi que led. Empereur s'assure de plus de deniers qu'il peult à interest ou autrement pour l'annee prochaine. Et apres tout cella, sa venue si soubdaine es Pays Bas qui ne peult estre apres ce que touche sa santé que pour fere quelque marché ferme avec l'Angloys, affin de la fere anvayr au mesme temps que luy, s'il a envye de l'entreprendre, joinct le bruit qui avoit par tout qu'il veult fere entreprinse lad. année prochaine sans dire où.*

Il estime que l'offre de sesd. serviteurs estans à Basle [n° 14] est tres à propoz et particulièrement utile à son service, d'autant que ... l'on pourra plus travailler en Germanye l'Empereur pour cent mille escuz que l'on ne luy feroit de guerre ailleurs pour ung million.

Il trouverait bon que le Roi ait deliberé les secourir et ayder desd. cent mille escuz pour estre dependuz en lad. entreprinse sans ce qu'il y soit aucunement nommé ne mis en jeu, maiz par eulx mesmes, comme gens qui cherchent la Liberté de la Germanye, les priant tenir secretement lad. entreprinse mesme de leurs gens esmeillez et advertiz pour mectre la main à l'œuvre quant il sera temps et que le Roy le leur fera savoir; et, pour leur ayder à temporiser, leur envoyer presentement jusques à huit ou dix mille escuz, sur lesd. cent mille, et aventurer une si petite somme pour ung grant bien qui s'en peult esperer ...

Le Roi les assure que apres que ceste trouppes aura fait ce dommaige en la Germanye, elle pourra, malgré tout le monde, se retirer en France. Sinon, il sera difficile d'avoir des lansquenets, l'Empereur ayant retenu tous les capitaines allemands.

Envoi d'un messenger vers le Grand Turc pour lui demander de rompre la trêve.

Il estime que le Roy ne fera pas peu pour son service de ne s'arrester à petite chose pour venir au renouvellement de ceste alliance de Suisse et que, s'il n'est question que d'envoyer pour une foiz à leur donner davantaige, que l'on y doit frapper ung peu plus chaudement pour estre lad. alliance ung des principauls nerfz de ce royaulme, à quoy il plaira aud. Seigneur avoir esgard et considerer, s'il l'en survenoit affere, le peu de moyen qu'il a des estrangiers; car du Ringrave et ses bandes tant s'en fault que l'on les doyvent retirer de là où ilz sont, qu'il est necessaire d'y envoyer

le plus de regiment que l'on pourra, pour tenir l'Anglois tousjours plus attaché de ce costé là (en Ecosse).

La Rochepot doit prendre au service du Roi les lansquenets licenciés par l'Empereur.

n° 17

Charles de Danzay à Montmorency. Strasbourg, 15 octobre 1548.

Archives privées. Original. PARISSET, 87.

*Monseigneur, je ne fai aucune doubte, que Monsieur de Bassefontaine ne vous ait faict entendre comme le Senat et echevins de ceste ville n'avoient peu obtenir de l'Empereur qu'en quelques eglises de leur ville, telles qu'il eust pleu à leur evesque, peussent retenir leur religion accoustumee permectant que les autres fussent instituees selon son Interim et volonté. Pourtant qu'aucuns dud Senat avoient esté esleuz pour adviser de quelque moyen par lequel l'Empereur ne feust irrité contre eulx, ne aussi leurs bourgeois esmeuz qui ne veulent totalement recevoir l'Interim; qui a esté cause que, depuis le partement dud Sr de Bassefontaine, ne vous ay plus tost escript attendant que ce seroit là dessus deliberé pour le vous faire entendre et l'estat qui est tel que la pluspart des echevins et commun peuple persevere de ne vouloir recevoir l'Interim en toute leur ville et parce qu'ilz ont delaisé et remis l'entiere charge et conduite de ceste affaire à leur Senat et que l'Evesque n'essaye encor apertement d'instituer l'Interim en leur ville, aussi que l'Empereur est ung peu esloigné d'eulx, sont à present fort paisibles et sans aucune esmotion.*

*Semblablement au Senat y a plusieurs gens de bien, mais de petite experience et conduycte, tellement que l'administration et gouvernement des affaires de ceste ville depend aujourd'huy de la seule volonté et conseil de Jacob Sturme et Mathieu Pfarrer; car les nobles et riches marchans qui avoient autorité au Senat et cognoissance des affaires se retirerent hors de ceste ville pour le different et trouble qui estoit entre les bourgeois, lorsqu'on pensoit que l'Empereur deust venir, au lieu desquelz ont esté mis personnes simples, ignorans les affaires de leur ville.*

*Pourtant, apres avoir congneu la volonté des eschevins et commun peuple et povoir de ceulx qui sont au Senat, ay soigneusement voulu entendre l'oppinion et dessaing desd. Jacob Sturme et Mathieu Pfarrer auxquelz a esté démontré par aucuns de leurs amys que, recevant le secours et ayde que le Roy leur offre, pourront aisement deffendre et maintenir leur liberté et Religion et eviter la certaine tyrannie de l'Empereur sans qu'ilz ayent une seule occasion de craindre la puyssance du Roy.*

*Ilz ont faict response qu'ilz savent bien que l'Empereur ne tasche que à usurper leur ville et leur promectre beaucoup de choses; cependant qu'ilz sont en liberté mais que, apres seulement leur tiendra ce qu'il vouldra, ainsi qu'eulx mesmes l'ont souvent experimenté et voyent tous les jours par exemple. Et que le seul moyen qu'ilz pourroient avoir de se maintenir contre l'Empereur seroit par le secours du Roy, toutefois qu'ilz ne l'osent recevoir, parce que l'Empereur les peult priver avec une seule lectre de tout l'argent qui leur est deu, qui est grand, ensemble de toutes les terres qu'ilz tiennent, que l'Empereur est merueilleusement puissant et près d'eulx ayant plusieurs garnisons sur leurs frontieres comme es duchez de Wirtemberg et Louxembourg, dont aisement peuvent estre empeschez de tout secours, mesmement veu la grande division des Suysses et l'intelligence qu'il a avec eulx. Aussi qu'il y a des personnes en leur Senat de si petite foy qu'il seroit difficile negocier avec le Roy que l'Empereur n'en feust adverty. Oultre qu'ilz scavent leurs bourgeois estre tels qu'ilz ne pourroient beaucoup endurer et que, au premier dommage et perte qui leur surviendroient, qu'ilz demanderoient paix à leur ennemy quelque grieves qu'en fussent les conditions ainsi qu'ont fait ceulx de Constance. Pourtant qu'ilz ne scevent plus expediant moyen pour la conservacion de leur Republique que de contenter leur evesque à qui appartoit l'institution de l'Interim; lequel contenté, esperent qu'il pourra en telle sorte moyenner avec l'Empereur qui les laissera en paix, n'ayant autre occasion de se plaindre d'eulx que pour son*

*Interim. Et afin que les bourgeois ne pensassent qu'ilz ne feissent leur devoir en cest endroit, l'on a moyenné que les chanoines de l'eglise cathedrale (qu'ilz appellent communement les Contes) se sont publiquement offertz au Senat pour estre mediateurs des differens qu'ilz pourroient avoir avec leur evesque afin que tous ensemble regardassent au bien public et proffict de tout le pays combien qu'il y en ait d'autres qui secretement manient leurs affaires avec led. evesque comme Relinguer qui est de ses conseillers et allyé de Jacob Sturme.*

*Monseigneur, vous avez entendu par quel moyen le Senat espere apaiser l'Empereur et demeurer cependant en paix, mais parce que l'Evesque est contraire à leur religion et a tousjours esté obeissant et favorable à l'Empereur, il n'est à esperer qu'il vueille à present entreprendre chose qui luy puisse desplaire, voire qu'en cest endroit ne commencera rien sans son sceu et consentement, lequel veult qu'entierement l'Interim soit receu. Pourtant on peult presumer que ceste conclusion avec leur Evesque ne sera (si l'Empereur ne change d'opinion) telle comme ilz l'esperent. Et lors estant privez de ceste seule esperance et moyen veu qu'ilz congnoissent que l'Empereur ne desire que leur ruyne, et que les bourgeois et partie du Senat ne veullent recevoir l'Interim, j'espere que s'ilz ne sont du tout estonnez qu'ilz recevront volontairement le secours et ayde que le Roy leur offre. Donques il me semble qu'on ne scauroit à present plus faire pour le service du Roy que de maintenir les eschevins et bourgeois en la bonne volonté où ilz sont, et souvent leur faire entendre l'affection du Roy, semblablement solliciter et essayer d'induyre ceulx du Senat à la defense de leur ville et munition d'icelle; et ce, par personnes qu'ilz ayent en reputacion et de qui ilz se fyent, comme d'aucuns senateurs de Basle auxquelz souvent communiquent et escrivent de leurs affaires.*

*Cecy m'avies commandé faire, Monseigneur, il y a neuf ou dix mois pour eviter toutes incommoditez qui en peuvent survenir et plus seurement conduyre ceste entreprinse aussi que par ce mesme moyen donnies entendre aux dessus dictz de Basle que pour l'amour d'eulx, voz anciens confederez et amys, voulies faire secours à ceulx de Strasbourg, prevoyant tres bien quelles incommoditez apporteroit la ruyne et servitude d'icelle ville à toute la Suysse; et principalement à eulx qui d'autant plus retiendroient ceste ville en bonne volonté et affection envers le Roy, dont vous ay bien voulu advertir, afin d'entendre s'il vous plairoit qu'encores à present contynuasse ce mesme propos envers lesd. particuliers à Basle et ceulx que congnoistroye en ce avoir pouvoir et moyen, ce que feray fidelement et diligemment, si je congnois qu'il vous soit agreable, attendant que quelque mutation ou tumulte se face en ceste ville de laquelle on puisse user pour le service du Roy.*

*Monseigneur, je ne puis autre chose vous escrire pour le present de l'estat de ceste ville ne de la Germanie fors que les villes maritimes sont encores en bonne volonté de maintenir leurs libertez; et que ceulx de Nuremberg ont commencé des le jour de St. Michel penultieme de septembre à observer les ceremonies de l'Eglise et celebrer les festes. Aussi qu'en la Chambre imperialle à Spire (laquelle a esté remise depuis la descente de l'Empereur) à present se plaide le different d'entre le Roy des Romains et le Duc de Wirtemberg dont on n'espere autre chose sinon que led. Duc sera privé de son duché à cause qu'il tient led. duché du Roy des Romains par l'accord faict entre eulx quand il fut remis aud. duché par le Langgraff et que depuis a faict la guerre aud. Roy des Romains avec les Protestans.*

*Monseigneur, je me recommande tres humblement à vostre bonne grace et supply le Createur vous donner en santé heureuse et longue vie et à moy la grace de vous pouvoir faire service agreable comme je le desire . . .*

## n° 18

Montmorency à Henri II. Bordeaux, 5 novembre 1548.

BN. Fr. 6611 f° 3–5. Original français avec correction («je» a été remplacé par «nous»).

*L'empereur a eu quelque vent du mesnaige que led. Chartel a dressé dedans le pais, dont Bassefontaine vous apporta le memoire [n° 14].*

*Le Roi doit conforter tant que vous pourrez led. Chartel soit par bienfaitz, assurance de sa retraite et maison en France, que aussy à luy donner moyen de n'esloigner poinct l'Allemaigne.*

*Il lui semble que led. Marillac a ung peu monstré trop de timidité en sa response aud. Empereur, quant il luy parla dud. Chartel.*

## n° 19

Jean Sturm (?) à Henri II. Strasbourg, 28 janvier 1549.

BN Dupuy 441. Copie latine de Richer.

Après de longues délibérations, le sénat de Strasbourg a décidé d'introduire l'Interim pour éviter le sort d'Ulm et d'Augsbourg et commence à négocier avec l'Evêque. Difficultés de faire comprendre au peuple la nouvelle situation. Certains pasteurs préfèrent démissionner pour obéir à Dieu plutôt qu'à un homme.

## n° 20

[Jean Sturm] à [Bassefontaine]. Metz, 10 juin 1549.

Archives privées. Original. Ecrite par Sevenus, dictée par Sturm, cette lettre est adressée à «Cornelio Vogelsteino» (Bassefontaine) qui porta au dos Smurtius. PARISET, 90.

*Gratissimum mihi fuit quod mei libelli recitator fuisti et interpretes et commendator. Puer meus rediit absque responso, sed expecto Pedemontanum. Omnes optamus pacem esse inter vos et Anglos apud quos iam est Bucerus et Fagius. Muntius est Argentinae, et scis, is saepe hic apud me Metis fuit et multa de hac ratione locutus est. Si a vobis scire possem quibus tandem rationibus pacem velitis componi, agere quasi per me vobisque dicere etiam possem, quid tandem Angli, uterer in ea re et Muntio et Bucero qui mecum in hac re egerunt. Itaque volebo scire an, si vobis Bolonia hoc tempore statim redderetur, vobis placeret matrimonium renovari, ut Angli certi essent de Regnicula, et pactae pecuniae cum Rege Henrico partem aliquam nunc dare, et de reliqua persolvenda cavere ut fidei jussoribus vel obsidibus. [...] Si haec scire potero, efficiam ut Muntius ipse proficiscatur. Noster status Metens is in ea est conditione in qua sunt omnes Imperii. Argentinenses valde molestantur ab Episcopo et eo omnes eius actiones pertinent ut videatur velle omnia sibi restitui quarum aestimatione superat facultates Argentinensium, sic enim mihi huc est scriptum. Extrahunt tempus Argentinenses quantum possunt.*

*Contiones adhuc habentur antiquae in omnibus templis, missa adhuc nulla inchoata. Etsi senatus voluntas eadem esset quae civium, omnes facerent exemplo Bremensium. Quanquam ex senatu etiam aliqui exacerbantur episcopi iniquitate. Sed quid agant? Sola spes videtur esse in morte unius hominis aut aliqua rerum conversione. Nam ubi aut unde opera?*

*Fuit apud me hic qui in ea republica plurimum potest, et tecum fuit Gengilgae [Jacques Sturm], ei dixi cum quereretur de inopia, quid si Rex Galliae vobis ducenta milia coronatorum ostenderet et diceret; si libertatem vestram tueri vultis depono apud vos hanc pecuniam ut si vos vobis habeatis*

*in periculis vestris percussandis ea utamini, sin minus ut mihi conservetis et ego meis temporibus ea meo arbitrato indicioque utor eaque de re mihi caveatis. Respondit mihi alios etiam rogandos esse, se unum non omnia posse. Haec cum illo si de vestra voluntate sciret et certo sciret non desineret esse magnus impulsor. Sed rem praesentem apparere oporteret.*

*De Helvetico foedere, omnes gaudemus et gratulamur, sed utinam etiam illi qui sunt Evangelici nominis accederent. Audio idcirco eos alienos esse, quia in sui nominis homines per Galliam nimis serae fiunt animadversiones; idcirco postulari ab ipsis ut vel abstineatur ab huius modi animadversione, vel permissis facultatibus exsilio Rex contentus esse velit. Ego memini id aliquando postulatum fuisse ab Protestantibus, cum studerem Lutetiae, nec potuisse obtineri. Tamen ut Rex satisfaceret Protestantibus, iussit abstinere a severitate omnibusque ignovit, qui usque ad illud tempus errassent, deinceps tamen abstinere. Si superiora illa duo impetrari non possent, mihi videretur vobis consultum fore, si illud tertium promitteretis idque exemplo Francisci Regis.*

*Istum Aquilonarem nosti, eius herus mihi eum totamque causam commendavit, ego nescio quo loco res illa sit. Nam Pedemontanus non est hac reversus neque ad me quicquam de ea re scripsit. Rogo te ut illis bonis viris adsis pro tua autoritate. Exemplum malum est institutum aliquid atque etiam promitti, ut audio, et nihil representari.*

*Bernhardum tibi commendo primum quia fuit domini nostri, deinde quia hoc tempore est necessarius propter Erasmum Hubium cui notus est. Itaque se movere semper poterit quoties instabunt pericula. Huius modi homines veioves fiunt nisi retineantur et infesti sint bonis viris sacrificantibus.*

*Si actio Anglicana succederet, sperarem quod Rex Daniae auctoritatem interponeret; ita ad eum ea de re misi quemadmodum ex Danico potestis cognoscere.*

*Quod de me scire vis, an aliqua re opus habeam quid vis amplius egeo; idque in vestro famulatu de mea erga te voluntate, amore, studio, observantia oro et rogo ut nihil dubites. Vale, Metis, decima junii, tuus Vogelsteinus.*

*Videte ne vos imprudentes a secreto Caesaris apparatu aliquid magni mali accipiatis quemadmodum ex Bernhardo cognosces.*

## n° 21

Jean Sturm (Crispinus Pötticher) à Christian III.

Copenhague, Preussen 9. Original allemand.

La guerre franco-anglaise: les points de désaccord. Propose une médiation et demande l'appui de Christian III. C. Mount a déjà pris contact en Angleterre et Jean Sturm en France. Traité franco-suisse. Situation au Palatinat. Espère la constitution d'une ligue chrétienne (Angleterre, Pologne, Villes maritimes ...)

## n° 22

Conditions de la paix entre les rois de France et d'Angleterre.

DZA Rep XI n° 72 A England (I/3) f° 4; – Copenhague, Preussen 9; – Königsberg, Ost. fol. 81, p. 644–5 latin; texte édité par KIEWNING, Anteil ...

Si la reine d'Ecosse épouse le roi d'Angleterre, celui-ci obtient l'Ecosse; Boulogne et Calais seront cédées à la France. Si la reine d'Ecosse épouse le Dauphin, le roi d'Angleterre épouse la sœur ou la fille du roi de France, reçoit l'Ecosse en lui maintenant son autonomie et cède à la France Boulogne et sans doute Calais.

Premier mémoire apporté par Rieffemberg à Saint Germain en Laye [avril-mai 1550].

Archives privées. Copie. PARISSET, 100. Blanc dans le texte:

*Combien que le Roy avoit esté suffisamment instruit par son valet de chambre le Sr. Richer de la deliberation de certains princes, estats et villes de l'Empire, qui pour l'entretènement de leur Liberté et l'empeschement des entreprises de l'Empereur se seroient alliez et accordez ensemble, neantmoins, afin que led. Seigneur entende en quel estat sont lesd. affaires pour le present et mesme que par ci devant on luy en avoit parlé en general et qu'il ait besoing presentement de les entendre plus particulièrement; pour aussi de sa part y repondre purement et simplement, le filz aîné du duc de Saxe Jehan [Guillaume] a depesché de Ruffemberg present porteur avec lettres de creance aud. Seigneur pour ceste depesche.*

*Par quoy incontinent que led. de Ruffemberg a eu entendu la volonté dud. Sieur de Saxe, il s'est incontinent transporté par deçà pour le faire entendre tres humblement et secretement aud. Seigneur: scavoir qu'il y a plusieurs princes et seigneurs pour l'entretènement de leur Liberté qui se sont alliez ensemble pour l'empeschement de la pretendue monarchie de l'Empereur.*

*Lesquelz princes et Etatz ont esleu le filz aîné du duc de Saxe Jehan comme le plus apparent, et ayant meilleure occasion de la guerre contre l'Empereur pour leur chef.*

*Qui peult assembler à pied et à cheval 30 000 hommes, les pratiques sont dressees comme les Bohemes assauldront le Roy des Romains en ses pays avec 30 000 hommes.*

*Le Roy de Polongne fournira à ses depens 6000 chevaulx legers.*

*Le Sr. de Saxe a dressé des pratiques par les siens que le pays de Frise se rendra à luy et les principales villes de Gueldre.*

*Les villes des Haultes Allemaignes, le Palatinage et le duc de Wirtenberg sont en secreete intelligence avec led. Sr. de Saxe et n'attendent que heure qu'il se mette aux champs.*

*Et pour les grandes forces de l'Empereur qui taschera, par subtilles, temporiser la guerre pour lasser led. Sr. de Saxe et les siens, led. Sr. de Saxe a advisé estre bon vous faire entendre cest affaire avant toute autre pour scavoir si le voudriez secourir, favoriser ou non.*

*On remectant à la consideration dud. Seigneur: si la Germanie est delaissee ou qu'elle appoincte ou se rende entierement à la volonté de l'Empereur, si finalement la guerre ne tombera pas sur ses bras pour ce que l'Empereur a deliberé de se faire monarque.*

*Si donc led. Seigneur veult transporter la guerre de son royaume en Allemaigne et laisser faire les Allemans qui, par son ayde et moyen, la pourront continuer et conduire jusqu'à une bonne fin, led. Sr. de Saxe prie Sa Magesté que, en ce cas, elle ait esgard aux proffictz qu'elle aura de ceste guerre et à la paix qui luy en reviendra. Et semblablement aux grans fraiz qui sont necessaires pour l'entretènement desd. 30 000 hommes allemans, que, à l'exemple du Roy de Polongne et des Bohemiens qui ne sont en rien a comparaiger aud. Seigneur et neantmoins veulent faire le devoir que dessus, il vueille semblablement luy despartir son aide digne de sa reputation et de sa puissance, fournissant assez honorablement de leur part. Qu'il plaise aussy aud. Sr. pendant que ceste guerre durera ne faire appoinctement ne alliance avec l'Empereur ou aultre à l'encontre dud. Sr. de Saxe ny de ses alliez ains plustost avec eulx au prejudice de l'Empereur.*

*Et semblablement d'assaillir l'Empereur en Itallye ou aultre part en ses pays patrimoniaulx ainsi que led. Seigneur verra estre sa commodité.*

*Et pour ce qu'il y a beaucoup de raisons peremptoires pour lesquelles l'Empereur peult estre desceu de son estat et aussi que ceste affaire se dresse à ceste fin, où led. Sr. de Saxe seroit victorieux de deposer led. Empereur et d'en eslire ung autre, led. Sr. de Saxe offre lors donner sa voix aud. Seigneur et tant faire envers les autres princes d'Allemaigne qu'ilz luy donneront la leur et luy feront aydans à maintenir led. Sr. en icelle voix et estat de l'Empire.*

*Finablement l'Empereur pretend de proposer troys choses en ceste diette d'Auguste qu'il pourra*

obtenir pour ce qu'elles semblent aux estatz de la Germanye estre raisonnables et sans aucune mauvaise suspicion:

Premier, actendu que l'Interim empesche grandement le cours des affaires de l'Empereur qu'il soit gardé ou non, n'y prendra pas grand esgard et requerra seulement que, aux autres affaires exterieures, les Allemans vuellent vivre d'accord et en bonne police.

L'autre, luy accordant de vouloir ainsi vivre, demandera aussi qu'ilz le vuellent recongnoistre pour chef et jurer de ce faire et luy obeyr et vivre selon sa volonté.

Tiercement, apres qu'ilz luy auront accordé tout cella, il requerra qu'ilz luy promectent secours et ayde de tout l'Empire pour le recouvrement des membres de l'Empire perduz et alienez. Et par ceste ruze, sans faire semblant de riens mettre led. Sr. en guerre non seulement à l'encontre de luy mais de toute la Germanye et l'Italye et ce pour raison que led. Seigneur tient des seigneureries dependans de l'Empire, et ne tend en cest endroit l'Empereur à autre fin que de remectre le jeune duc de Savoye en son pays.

Plus il plaira aud. Seigneur entendre que l'alliance dont il est presentement question a prins son commencement des villes maritimes, Hambourg, Bresme et le Roy de Dannemarch, depuis elle est estandue aux autres villes et etatz de la Germanye que led. de Ruffemberg nommera quand il plaira aud. Seigneur. Depuis les Bohesmes, Frisons, Roy de Pollongne, duc de Prusse et le pays de s'en sont approchez et maintenant le Roy d'Angleterre entreroit aussi s'il plaisoit aud. Seigneur y entrer.

Le jeune duc de Saxe a esté eslu comme ayant les plus justes raisons pour faire la guerre et qui est le plus agreable aux Allemans. Toutefois avec condicions que s'il mouroit ou s'il estoit autrement empesché par malladye que lors le marquis Jehan de Brandebourg ou le duc Auguste de Saxe tiendroit sa place.

L'Empereur est quasi tout seul avec son frere et son filz à Auguste et il n'y a quasi point de prince ou bien peu avec luy et pense on qu'ilz ne iront point vers luy, seulement ceulx qui despendent de luy ou que l'Empereur fasse grande instance envers les autres de s'y trouver.

Puisqu'il congnoist que l'Interim empesche grandement ses affaires, il a conclude de s'en desporter et prendre une autre façon de police plus agreable aux Allemans.

L'Empereur a eu ses ambassadeurs vers les Suyssez et leur a faict entendre de rendre ce qu'ilz trouvent appartenant à l'Empire et que (...) ait à rendre ce qu'elle tient du duché de Savoye.

Et au cas que led. Seigneur auroit aucuns doubte de quelqu'un des articles cy dessus mentionnez, led. de Saxe s'offre à faire apparoir de la vertu et constance d'iceulx.

## n° 24

Mémoire pour Reiffenberg. Dresde, 23 février 1551.

D. Z. A. Rep. 14. 1. 3. f° 74. Minute autographe de Custrin. PARISSET, 103.

*Nach dem es mer mer kundt was vor schaden unser geselschaft an irer war forgangener jhar auf dem wasser durch ungestum und schifbroch erliden.*

*Unser geselschaft mitt ewerem factor hiebefor im haldel(!) solcher ware zuvortreyben gestanden, aber nachgeschennen forlust bisanher zu solchem handel filkomlich nicht haben wider kommen mugen auch zubesorgen weil unser hendeler so an leben sein.*

*1 Uber funfe der man gewisse sein mochte sich wider ein zulassen auf dismal nicht weren die aber vor sich selber solchen handel in dem schwang zutreyben wie er zuvor gewesen alleine nicht formugen. Es aber gebreuchlich das eine gesolschaft der anderen im solchem offentlichen unfall gerne mitt etwas zuhulffe kummet, und unser geselschaft gerne in eweren handel mitt ein genommen were, so bitt man sich vors eine zuerklerin ob man dasselbe zutun bedacht.*

*2 An andern, was man disser geselschaft (daneben) auf alle merckte vor zulage thun wolte sich auch fornemen zulassen.*

3 Dan disse kauff neuen formugen zu der zulage in die 3000 ducatten und auf drey merckte.

4 Iden marcket zur zubusse sofill zuerlegen, sein auch damitt gefast.

5 Und wie woll wir andere kauflewte in etlichen stetten wissen die sich auf drey merckte bis in tzehen, tzwolf oder 15 000 karlos gulden zuerlegen erbytten; weil aber die tzallunge nicht gutt steldt man solchs in der anderen bedencken.

Man hat guth fon fillen ortter sonsten fortrostunge und heldt vor untzweiflich in wenick tzeit, wo alleine solcher handel zum anfanck forglichen fill zu solchern gewerbe zubringen, dar aus der handel grosser und heber dan der forige ziformutten so will man doch nicht mer, dan des so man gewisse hatt und weis formellen und des ander so dar zu kommen machte vorgewinst und zubus achten.

6 Do mer solcher erklerunge wie gebetten, das man uns in dem handel nnemen woldt geschege, were der elter oder iunger hans unbeschwerdt sich zum entlich schluss und mitt fuller macht von den andern sich abfertig zulassen und der ordt dahin er bescheiden zubegeben und entlich von der ganzen gesellschaft wegen zuschlissen auch als dann zu wahelligen helfer an wellen ortten man mitt solcher war, handellen und die zum besten fortreyben wolte.

7 Kegen solcher ertzeigett woldet, were man er bettigk dieselben handelslewte mitt allem unseren formugen zugedey und aller wolfard zubeforderen und sonderlich zum berckhandel, weill der oberste berckher aldt und schwach und do der abgange das seine kinder und bruder doch solchen berckwerck schulde halben nicht wurden erhalten mugen. So seint sonst sexen die die anworttunge doran auf solchen des alten thutt haben des einen were man gewiss des anderen konte man durch den einen bruder und seiner handelunge mitt der tzeit auch gewisse gemacht werden, so seint ir drey die auch leicht dar zu zubringen, des sexten were nicht zuachten, und das man also die antwortte leicht zvormugen, das sie unser gesellschaft wegen irer ertzeigetten trew durch solche mittel in die gesamppte handt und also zum berckwerck hulffen.

8 Und das man des sofill mer solte sicher sein were der elter hawffer sich kegen disser gesellschaft dinstpflichtigk zumachen so weit es begerett, erbuttigk die dinck nach besten vormugen und hegestem trewen fleis zuvorhandellen.

#### n° 25

Reponse d'Henri II au mémoire des princes apporté par Reiffenberg. Juillet 1551.

Archives privées. Copie. PARISSET, 103.

*Le Roy aymant le bien de la Germanye comme il faict, pour le desir qu'il a de la veoir restablie en sa premiere Liberté, a eu grant plaisir d'entendre l'unyon et bonne intelligence qui est entre les duc Maurice de Saxe, Jehan marquis de Brandebourg, Guillaume lantgrave de Hesse et Jehan Albert de Mecquelbourg et qu'ilz ayent si bien conduit et disposé leurs affaires que leurs moyens soyent telz qu'il les a entenduz du cappitaine Frederic de Riffenberg, de l'effect desquelz il ne sera jamais moins contant que eulx mesmes, les priant estre asseurez qu'il n'a pas autre envye que eulx que lad. affaire se puisse manyer secretement et de son costé y donne bon ordre.*

*Led. Seigneur congnoist par le contenu en cest article que lesd. princes veoyent beaucoup plus cler que n'ont jamais jusques icy faict nulz autres de leur nation, puis qu'ilz ne se fyent poinct aux fainctes menees et praticques de l'Empereur, la foy, loyaulté et ambition duquel ilz ont essayee et experimentee à bien cher pris et mesmes au danger de la perte entiere de leur Liberté tant et de si longtemps cellebree par le monde, S'esbahissant led. Seigneur qu'estant lad. nation peuplee de tant de princes lesquelz les vertueulx et genereulx faictz de leurs ancestres stimulle assez de ne porter ung injure, ilz ayent si longuement demeuré à se ressentir du tort qu'il a faict à la Germanye.*

*Il loue grandement la reconciliation dud. duc Maurice et des enffans du Duc de Saxe prisonnier, comme chose qui luy semble necessaire pour myeulx effectuer ceste leur entreprise.*

*Icelluy seigneur trouve le nombre du huict mille chevaulx suffisant, pourveu que l'armee qu'ilz veullent faire soit fournye à l'equipollent de gens de pied, artillerie et autres choses necessaires pour ung tel exploit, et est bien d'avis que l'on ne l'entrepreigne poinct pour ung temps limitté, mais tant que l'on ait eu raison d'ung si pernicieulx ennemy.*

Reponsé au premier mémoire de Reiffenberg.

*Affin que lesd. princes congnoissent que led. seigneur y veult entrer franchement et en amy contribuer à une despence si utile et necessaire, il fera partir dedans deux ou trois jours ung bon et notable personnaige pour se rendre incontinent devers lesd. princes et là, apres avoir entendu clerement le fons et le moyen de cestd. entreprinse, prandre avecques eulx une resolution de ce que led. Seigneur devra faire de sa part.*

*Il trouve cest article raisonnable et necessaire aussi et, de sa part, y vouldra user ainsi pour leur regard.*

*Il semble aud. Seigneur que, entrant franchement comme il faict à leur faire secours d'argent pour chose qui tend seullement à leur bien et prouffict particulier, ilz ne doibvent rechercher de luy autre seureté que ses deniers qu'ilz toucheront tous les mois, mais qu'il est bien raisonnable, pour l'accomplissement de ce qu'ilz promectent, qu'ilz luy baillent la seureté contenue en cest article.*

*Le Roy les en remercyé tres affectueusement, les asseurant aussi que de sa part il correspondra envers eulx du mesme devoir d'honesteté ès choses qu'il congnoistra leur appartenir.*

*((Pour le bien que led. seigneur veult à la Germanye, il luy semble beaucoup plus utile qu'ilz facent tomber ceste dignité d'Empereur entre les mains d'ung des princes de lad. Germanye que de nul autre, qui soit amateur de la nation et puisse, vivant au pais, y restablir ce que l'autre y a par son ambition tant alteré et gasté. Se contentant icelluy seigneur Roy de l'honneur que Dieu luy a faict de le fere roy d'ung tel royaume que le sien, ayant pour l'augmentation de ses amys et alliez ung Empereur si digne prince qu'ilz le scauroient bien choisir.))*

*Le Roy se remect ausd. princes de choisir pour Empereur quant il sera temps et à propoz ung bon et vertueulx prince qui soit au bien, repoz et utilité de la Germanye et restauration de la Liberté d'icelle.*

*Le Roy ne faict poinct de doubte de la bonne volonté desd. princes et, pour ne perdre temps et aussi ne se descouvrir, ne luy semble à propoz qu'ilz viennent devers luy, mais bien qu'ilz preparent et disposent tousjours leurd. entreprinse par les meilleurs moyens dont ilz se pourront adviser. Ce pendant le personnaige qu'il envoie devers eulx communicquera avecques eulx pour y prandre une resolution et apres, suivant celle, ilz se pourront trouver un lieu propre pour passer les traictez, ou bien led. Seigneur enverra pouvoir aud. personnaige pour en accorder sur le lieu.*

#### N° 26

Instruction au sr de Fresse de ce qu'il aura à fere en Allemaigne où le Roy l'envoye presentement.

Blois 24 juillet 1551.

Archives privées. Minute. Passages cancellés: (( ))

*Premierement oultre ce qu'il a entendu à bouche du Roy et de Monsieur le Connestable des choses passees entre led. Seigneur et les duc Maurice de Saxe, Jehan marquis de Brandebourg, Guillaume Lantgrave de Hesse et Jehan Albert de Mecquelbourg, luy a esté mis entre mains le double des articles baillez dernièrement apportez par le cappitaine Riffemberg et la responce du Roy sur iceulx articles [25], par où il scaura par le menu en quel estat est jusques à ceste heure la ((négociation)) pratique et intelligence qui est de present entre eulx; l'effet de laquelle consiste,*

comme il se peult veoir, en deux poinctz principaulx, l'un entendra les moyens desd. princes et l'autre de regarder et arrester avecques eulx ce qu'ilz avoient à fere pour la conduite et l'utilité qu'elle promet.

A ceste cause, le Roy pour l'assurance qu'il a que led. sr de Fresse, experimenté es affaires de la Germanye, comme il est, et aymant son service, comme il faict, scaura plus bien conduire et manyer cest affere et s'en acquiter avecques le regard et consideration que requeroit sond. service, le choisiz et esleu pour cest effect comme personnaige en qui il a entiere fiance, et veult qu'il se transporte le plus secretement qu'il pourra pres led. duc Maurice, comme chef et directeur de ceste entreprinse, et aussi devers les autres princes, ainsi qu'il verra qu'il sera besoin et à propoz, ausquelz il fera entendre que, suyvant la resolution par led. Seigneur prinse avecques led. de Riffemberg, il l'a depesché devers eulx pour communiquer plus amplement sur cest affere.

Et apres leur avoir dit et decleré le singulier desir que a tousjours eu led. Seigneur de veoir qu'il s'offrist quelque occasion de fere cognoistre aux princes de lad. Germanye l'affection qu'il a de les veoir remis en leur premiere Liberté et de s'i employer comme leur meilleur et ancien ami et conseiller, leur louera grandement cested. entreprinse.

Et apres scaura premierement si le contenu esd. articles est veritable et quelz sont leurs moyens, forces et intencions pour l'effectuer, sur quoy ilz sont fondes, en quel temps et comment ilz ont deliberay de la commancer, qui sont leurs alliez, ce que chacun d'eulx fournist pour sa coctité et porcion, pour combien de temps, qui sont les cheffz d'icelle et la seuretté et fiance que les entrepreneurs et conducteurs de lad. entreprinse ont et peuvent avoir de ceulx qui fournissent. Et enfournera le plus avant qu'il pourra le faict de lad. pratique pour en descouvrir et savoir la verité par tous les moyens possibles.

Iceulx entenduz par led. sr de Fresse s'il veoyt qu'il y ayt fondz certain de lad. entreprinse leur fera secretement entendre comme le Roy desire et, à ce, leur fera led. sr de Fresse observer que aussi l'ont ilz offert que toutes foys et quantes que led. Seigneur le leur fera savoir, ilz passeront et viendront joindre leurd. armee avecques celle du Roy, s'il aimoit qu'il en feist une, pour ensemble les en envoyer au dommaige de ce commun ennemy.

Aussi que, sans s'ayder de leurd. armee, il avoit affere de dix ou douze mille lansquenetz, ilz promectront qu'ilz s'en puissent lever sur leurs terres, pour marcher où led. Seigneur les voudra employer; et empescheront par tous moyens possibles que led. ennemy n'en puisse avoir, ne tenir pour employer contre luy.

Leur dira que led. Seigneur trouve bon et necessaire que, faiste lad. armee, ilz donnent ordre qu'il y ait gros prestz, pour fere teste au Roy des Romains, s'il mectoit armee aux champs pour ruyner leurs pays, qui seroit occasion de les revocquer et que, surtout, ilz y laissent quelques bons chefs et gens seures et experimentez et une bonne provision dedans les places.

Et pour autant que led. de Riffemberg feyt entendre que lesd. princes avoyent assez denyers pour commencer et fere les avances de l'entreprinse dessusd. pour troys ou quatre mois, led. sr de Fresse avisera, s'ilz se vouloyent accorder à cella, et que, tout à ung coup, quant ilz auront bien commancé, led. Seigneur leur feist bailler sad. contribution pour troys on quatre mois et, en tout et pour tout, sera pour l'aventaige et service dud. Seigneur. Ce qu'il cognoistra estre plus seur et à propoz, leur mectant premierement et avant toutes choses devant les yeulx de quel poix est lad. entreprinse; celluy à qui ilz ont affere n'est ni foible ne de gens ne d'argent ne d'amys, prince clervoyant et soigneulx de ses afferes, affin qu'ilz regardent de n'estre poinct descouvertz devant l'execution et, au demourant, de pourveoir à tant de choses requises à une telle entreprinse que l'yssue ne puisse, faulte d'avoir lieu, estre considerée estre autre que ce qu'ilz esperent; de penser que c'est la clere preuve qu'ilz y aillent de bon pied.

Leur declairer de la part d'icelluy Seigneur que pour leur monstrier combien il est amateur de leur bien et Liberté leur donner moyen de parvenir où ilz tendent, qui est de se delivrer d'un tel ennemy que celluy qui les persecute, il est prest de les secourir et ayder de deniers et contribuer à lad. entreprinse jusques à vingt, vingt cinq ou trente mille escuz par mois, et que led. sr de Fresse

pourroit negotier et promectre, selon qu'il entendra de la contribution des autres princes qui en sont, dont le Roy s'en remect en luy.

Et pour autant que ((ceste entreprinse n'est pas de petite poix et sans grande difficulté, estant led. ennemy tel est puissant qu'il est, et qu'il ne y a faulte pour estre arresté)) par lesd. articles lesd. princes demandoyent cent mille escuz par moys, leur pourra led. sr de Fresse respondre là dessus, s'ilz faisoyent instance, donner plus aud. Seigneur que l'offre dessusd., que cestd. entreprinse tire seulement à leur bien et prouffict particulier, au moyen de quoy ilz s'en doibvent contenter, mectant en consideration que de son cousté il fera par adventure autre chose au dommaige et prejudice dud. ennemy, qui ne luy sera de petite despence et si leur fera avoir le jeu le plus beau et plus aysé, de quoy led. Seigneur les recherchera d'aucun ayde ne charge de contribution.

Si lesd. princes s'accordent à ce que dessus et trouvent bon d'entrer pour cest effect en traicté avecques le Roy, icelluy Seigneur est contant que led. sr de Fresse en accorde avecques eulx, suivant le point que luy en a esté baillé et à ce conduira qui s'en suyvra.

C'est à savoir que faisant pour eulx et tenant à la campagne une armee de huict mille chevaulx et gens de pied à l'equipollens instruite et pourveue de ce qui y est au demourant necessairement revenant par chaque moys en despence jusques à quatre cens mille florins, icelluy Seigneur sera tenu d'accorder leur bailler une desd. sommes de vingt, vingt cinq, ou trente mille escuz par moys, qu'il fera fournir et tenir en la ville de Basle en Suisse en telle nom que bon leur semblera, pour icelle armee employer et exploiter à l'encontre dud. Empereur, tant et si longuement qu'ilz l'ayent chassé et mis hors de la Germanye et du tout ruyné, luy et sa maison, sans que lesd. princes se pussent accorder avecques luy, ne fere paix, tresves, ne autre appoinctement, sans le commun consentement de tous les contractans et principalement dud. Seigneur Roy.

Si lesd. princes faisoyent instance que le Roy leur baillast hostaiges, comme de leur part ilz en ont offert baillier, et que le Roy en veult avoir, leur remonstrera qu'il luy semble qu'ilz se devroyent contanter de l'argent que led. Seigneur leur fournist.

Et encores s'ilz veullent, pour plus d'assurance, led. Seigneur les fera asseurer de six vingtz mille escuz dedans la ville de Basle, qui est le payement de quatre moys de sad. contribution. Et si led. sr de Fresse ne peult mieulx en accorder avecques eulx, ((du . . .)) sr de Jamaiz – ainsi que led. Seigneur luy a dict de bouche – leur remonstrant la digne qualité du personnaige et aussi l'ayde et moyen qu'ilz en pourront tirer, estant si experimenté au faict de la guerre qu'il est.

Et fera aussi led. sr de Fresse qu'ilz baillent telz hostaiges de leur cousté que l'on en puisse avoir fiance, et que, pour le moins, ilz soyent freres ou filz des principaulx princes et cheffz de ceste entreprinse.

Pour icelle mieulx executer, leur fera entendre que led. Seigneur est d'avis qu'ilz facent resouldre par tous les alliez de deux d'entre eulx pour cheffz et souverains conducteurs de lad. entreprinse, ausquelz toutes choses seront loysibles.

Neantmoins en consideration de la ruyne et desordre advenu au camp dernier des protestants pour le grant nombre de testes à qui on avoit afferes, on y fera si bien jurer et attacher ceulx qui y entreront qu'ilz ne se puissent apres retirer ne accorder separement et se desjoindre de ceste ligue au dommaige des autres, comme il advint l'autre foiz.

Et la chose conclutte et bien considerée aussi les facultez de l'ennemy, le plus promptement et dextrement que fere se pourra, mectre les forces ensembles et dresser la teste droict là où il sera et sans temporiser, ne luy donner loysir de prandre allayne, l'enfoncer et forcer le plus oultrageusement que fere se pourra, y appellant et interpellant, lors que l'armee sera instruite et marchera en pays, les autres princes potentatz et qualitez de lad. Germanye leur faisant entendre que c'est pour le seul regard de la Liberté de la nation opprimée et ruynée par l'ambition dud. ennemy, sans fere aucune mention de la religion, ne fere demonstration par effectz ne volonté de se vouloir venger d'aucuns injustes princes ne particuliers, maiz de les avoir toutes oubliees pour ceste seule consequence apres avoir congneu la desloyauté dud. ennemy et ce qu'il a faict contre sad. foy et promesse, affin de s'impatroniser hereditairement lad. Germanye, qui est une injustice publique

*et qui touche principalement les princes et plus grans de lad. Germanye et la ruyne ou ressource de lad. Germanye.*

*Affin que icelluy sr de Fresse puisse plus dextrement et clairement manyer et depescher ceste charge, luy sont baillées plusieurs lettres de creances en blanc, tant aux princes, villes que particuliers pour son ayde, tant à descouvrir la verité de cested. entreprinse, que pour y appeler et disposer ceulx que l'on jugera estre seurs et utiles, de quoy led. sr de Fresse s'aydera sagement et discrettement, ayant le sr de Fresse memoire de fere bien entendre ausd. princes que le Roy ne veult en quelque sorte que ce soit – aussi ne seroit-il bon pour le present – estre au commencement nommé en l'effect de cested. entreprinse, maiz que seulement lesd. princes la conduyse soubz le pretexte comme dessus est dict.*

## N° 27

Fresse au Roi. Cassel, 16 octobre 1551.

Archives privées. Original déchiffré. Note du secrétaire. PARISSET, 107 sqq.

*Sire, Le comte que je vous rendray par ceste lettre de ce qui a esté faict, par chascun jour en la negociation de laquelle il vous a pleu me donner charge m'excusera assez de quoy, à mon tres grant desplaisir, je ne vous en ay peu plustost faire scavoir la finale resolution.*

*Il me fault par necessité entrer par ce que dès le commencement j'entendys bien que Reiffenberg s'estoye ung peu eslargy en sa charge et que, ou de soy memes ou estant conseillé par d'autres, il avoyt faict son dessaing de faire en sorte que vous envoysiez de par delà, esperant que jamais on ne se departiroyt sans conclure quelque bonne chose.*

*Je ne voullois pas vous en rescripre si creuement pour vous en degouter du tout, taschant aussi par mesme dessaing essayer, s'il ne s'en pourroit rien tirer pour le bien de vos affaires, voyant les voluntesz, qui sont le principal fondement, bien disposees.*

*Estant donc assigné le jour que nous devions trouver ensemble au XV<sup>eme</sup> du mois passé pour rencontrer le marquis de Brandebourg en lieu secret et à propos, le duc Maurice alla jusques sus la frontiere de Bresme faignant de ne vouloir rien faire dix ou douze jours que chasser.*

*Le premier retardement fut que l'empereur estant adverty qu'on praticquoyt quelque chose de par delà, mais ne sachant certainement quoy, soubz couleur de faire l'appointement de Magdebourgq, envoya le Prevost de Constance [Schwendi] pour sonder de toutes pars que ce pourroyt estre; l'arrivee duquel et la grande devotion que aucuns conseillers dud. duc à l'Empereur, nous tindrent en telle subgection que, quant nous devions parler ensemble, il failloyt que ce fust dedans les (il l'a obmis) et que il feisse ung grant circuyt pour m'y trouver.*

*Sept jours passerent ainsi durant lesquels je tins plusieurs propos au duc Maurice qui me parla aussi ouvertement et me faisant bien entendre que non seulement il avoyt eu juste cause de faire la guerre à l'Ellecteur prisonnier, mais y avoit esté contrainct. Il me racompta tant de tromperies de l'Empereur et de ses gens, tant de practiques secrettes qu'on faisoit contre luy, qu'il seroyt sans sentiment s'il ne pensoyt maintenant s'en vanger. Ayant recueilly de luy au plus pres quelle estoyt sa voluntesz et aupres du marquis Brandebourg [Custrin] et des autres, je prins resolution en moy mesmes à quelle fin je devoys conduire toute la negociation, s'il m'estoyt possible, mais devant que d'y pouvoir parvenir suivant les precedentes obligations qu'ilz avoient ensemble et les promesses qu'ilz se feirent l'ung à l'autre, comme ilz depescherent Reiffenberg, il failloyt qu'ilz feissent une ligue deffensive devant que toucher à l'offensive.*

*Ceste ligue devoyt par necessité estre faicte d'autant que, estant à mon instance, l'offensive ne tenderoyt que au recouvrement de la Liberté de la Germanye et delivrement des princes prisonniers, ilz ne pourroient faire moins quant à leur relligion que de s'assembler entre eulx si le Pape et l'Empereur ou autres les voullioient contraindre à la determination du Concille; combien que en cela vous n'y eussiez que veoir et que je leur eusse assez declairé que vous n'entendiez en*

façon du monde d'y entrer, si failloyt il que, par nécessité, je montrasse les choses, en sorte que aucunes foys en une heure j'estoye contrainct aller trois ou quatre foys devers les ungs et les autres; en quatre jours cela fut resolu et le cinquieme nous commençastes à besoigner à l'autre ligue offensive.

Vous verrez cy apres, Sire, s'il vous plaist, que encores devant que d'y entrer il failloyt que je veisse avecques quels fons et seuretez ilz faisoient ceste entreprinse et m'estoyt la chose d'autant plus difficile qu'il n'y avoit homme que le secretaire du Lantgrave [S. Bing] qui entendist autre langue que l'allemand et qui seust que c'est ung traicté.

Après plusieurs discours d'ung costé et d'autres, j'avoys obtenu d'eulx que, avecques l'armee qu'ilz doibvent faire contre la personne de l'Empereur qui est de six à sept mille chevaulx et vingt mil hommes de pied en campagne, ilz en dresseroient une de dix mil hommes de pied et de deux mil chevaulx ou XVI cens pour le moins contre les Pays Bas, de laquelle seroyt chef le marquis de Brandebourg.

En quoy, oultre une infinité d'autres raisons qu'ilz m'ouvrirent à faire dresser ceste armee, je prevoye que ces deux princes ne seroient pour s'accorder de la principale charge, et le duc Maurice estant de tel cueur et de tel esprit que tout le monde confesse qu'il est, si nous voullions faire quelque chose de bon, il failloyt qu'il feust esleu seul chef contre l'Empereur et eust seul la charge de toute l'armee.

Et combien que, Sire, je n'eusse de vous charge de rien promectre particulièrement pour ceste armee, faisoye toutesfoys mon compte jusques à quelle somme je pouvoys passer. J'avoys promis en votre nom, pour une foys seulement, vingt mille escuz, mais c'estoyt à telle condition qu'il ne pourroyt estre ne contre votre commandement, ne contre votre volonté, car il estoyt accordé expressement que ce ne seroyt que à votre requeste; et davantaige que icelle armee seroyt conduite en quelque part de Bas-Pays qu'il vous playroit ordonner.

En apres ung propos amena l'autre, peu à peu nous estions venu à ce poinct que, s'il vous sembleroyt bon, ses pays de Esse et Saxe, qui sont de revenu et forces d'ung grant reaulme, feroient Ligue Perpetuelle avecques vous non pas seulement comme les Suisses, que vous y peussiez tenir gens en tel nombre qu'il vous plairoyt, mais les villes et passaiges vous feussent ouvers, fort et foibles et que, les laissant en toutes leurs Libertez et Franchises, ilz vous recongneussent pour Superieur et Protecteur.

Et d'autant qu'il n'y a entre votre Royaulme et le pays de Esse que Lorraine et le duc des Deux Pons, lequel est beau frere du Lantgrave et de tout à sa devotion, il avoyt esté accordé que Metz, Toul, Verdun et toutes autres villes qui ne sont de la langue germanicque, seroient mises en votre nom comme Vicaires de l'Empire, lequel Tiltre, amenant une ellection d'Empereur, ilz vous feroient confirmer pour vous et vos successeurs à jamais.

Et quant à lad. ellection parce que, pour laisser l'esguillon plus avant au cueur du duc Maurice, j'avoys tousjours dict que vous ne desiriez ny poursuiviez telle dignité, et que, l'Empire bien estably, vous seriez tres content qu'il l'eust, il estoyt accordé que, s'il ne vous plaisoit prendre ceste dignité tout incontinant, l'ellection faicte, l'ancienne alliance de la Maison de France avecques le Saint Empire seroyt restraincte par une plus estroicte et particulieres amyties et qu'il vous seroyt permis, comme auparavant, avoir ung ambassadeur aux diettes et lever gens en Allemagne moiennant que ce ne feust contre le Saint Empire.

Et oultre cela, d'autant qu'à la Diette tenue à Spire dernièrement, sur ce que l'Empereur faulcement et malicieusement donne à entendre que le Feu Roy avoit alliance avecques le Turcq et l'inciteroyt contre la Germanye, icelluy Sr Roy avoyt esté declairé »ennemy de l'Empire« et consequement avoyt esté octroyé contre luy »servis de vingt mil hommes de pied et III mil chevaulx«, avons aussi accordé que icelluy article seroyt raclé du Livre.

Au surplus, tous les autres poincts – de vous laisser presentement lever dix mille lansquenetz, d'aller devers vous avecques toute l'armee, de bailler en hostaiges les fils ou freres des contractanhans – avoient esté amyablement concludz et arrestez et en partie escriptz, et ne restoyt

plus que de venir à la somme d'argent que vous donneriez par moys, quant le marquis de Brandebourg, au soir environ dix heures, m'envoia querir et me racompta les propoz que le duc Maurice et luy avoient euz ensemble, qui estoient en somme en devisant, à quelle heure ils me pourroient ouyr le lendemain.

Le duc Maurice luy dict qu'il avoyt faict beaucoup de difficultez superfluz – comme à la verité il avoyt faict – et que il n'avoyt poinct tenu à luy qu'il ne pensasse au contraire que ce feust le duc Maurice qui les feist. Par cela, prioit qu'il ne feist plus de ses brouilleries en allant ouvertement en besoigne, comme il failloyt faire, avecques ung si grant prince tel que vous.

Ce que le marquis de Brandebourg n'avoyt peu prandre en bonne part et que – par ce que luy avoit demandé comme il l'entendoyt – le duc Maurice luy dict lors qu'il le scauroyt du duc de Mequelbourg qui estoyt prince d'honneur et droict, auquel il avoit esté contrainct s'en descharger.

Il y eust quelque replicque là dessus, en sorte que le duc Maurice luy dict que, s'il eust esté de paour de perdre ung si grant bien que celuy qu'il esperoyt de ceste alliance et de faillir à la parolle qu'il vous avoyt faict porter, il eust plus ouvertement et en autres termes declairés.

La conclusion de ce compte estoyt que le marquis ne vouloyt plus demeurer là et que le lendemain au matin il s'en yroit.

Le duc de Mequelbourg d'ung costé et moy de l'autre luy feismes plusieurs remonstrances et le priames remectre le tout au lendemain, que le baron de Heidek ameneroyt ceulx de Magdebourg, ne laissasmes pour cela d'escripre toute la nuict au matin; deux heures avant jour, on nous vint dire qu'il estoyt party.

A la verité, Sire, je ne scauroyt dire que fut la cause principale de ce partement, car quant à ces parolles, elles ne servoient que de couverture. Nous pensasmes que ce ne feut, Sire, une chose pourpensee de plus long temps et nous nous souvinmes que depuis le III<sup>e</sup> me jour de la negociation que les nouvelles estoient venues de l'ouverture de la guerre, il trouvoit tousjours nouvelles difficultez; comme se voyant par là assuré du costé de l'Empereur et crainte qu'il monstroyt avoir de la grandeur du duc Maurice, lequel au contraire entendoyt tous les jours par la poste l'heureux commencement et si bonne conduite d'icelle guerre contre l'Empereur, ne cessoyt de prier les autres princes qu'ilz voullussent avancer les choses, affin que, avecques vous, ilz n'eussent tout incontinent les mains à l'oeuvre.

Il seroyt superfluz, Sire, de faire long discours, comme nous nous trouvasmes estonnez de ce marquis, non pas tant pour le secours qu'on en esperoyt – qui ne pourroyt pas estre fort grant – que de peur d'estre dessolez et trahiz par luy.

Les autres unanimement me dirent qu'ilz estoient prestz de tenir ce qui avoyt esté accordé et que, s'ilz ne pourroient faire autres choses, ilz s'en iroient tous devers vous, remercier tres humblement, et ne partiroient d'aupres de vous tant que la guerre dureroyt en leurs estatz et pays ce qu'il en pourroit advenir apres.

Et sur ce le marquis m'envoia ung gentilhomme avecques une lectres escripte de sa main par laquelle il m'escripvoit son soubdain partement et me prioit reprendre la negociation avecques luy. Je luy feiz responce si ambigue qu'il ne scayt où il en est. Car je luy escripviz en sorte que d'ung costé il pense que tout seroyt rompu – et en cela je luy faictz entendre avoir plus d'occasion d'en donner le blasme au duc Maurice qui avoyt tenu ses propos que à luy affin qu'il ne sentist rien de notre entreprinse –, de l'autre, apres m'estre ung peu plainct de quoy il estoyt party, je luy faisoyt esperance d'une particuliere intelligence avecques vous.

Nous meismes aussi tel ordre à noz affaires que ceste nuict là mesmes nous arrestasmes la ligue et nous departismes le matin, en sorte que il ne saroyt penser qu'il y ait rien faict, mais plus tost que vous seriez tres mal content du duc Maurice.

Tout le temps que nous avons esté ensemble tout le monde a penceé que ce feust pour le traicté de Magdebourg.

Ce, Sire, pour laisser toutes les autres particularitez et venir brievement au poinct de cest affaire qui est de tres grande importance: Le traicté est conclud, signé et scellé tout ainsi que le premier avoyt esté faict, excepté que l'entreprinse contre les Bas Pays est remise à votre volonté et au temps que les ducz de Prusse le Vieulx, duc Henry de Mechelbourg auront envoyé les pouvoirs, tout ainsi que les avoient baillez au marquis de Brandebourg, ce que ne pensons point de difficulté qu'ilz ne facent. Et pour ce, est allé en dilligence devers eulx le duc de Mechelbourg qui a contracté, qui est gendre du duc de Prusse et nepveu de l'autre autant honneste prince que j'aye point veu en ce pays.

Les princes de Anhalt et les ducz de Lunebourg sont prestz d'y entrer, mais pour le tour que le marquis de Brandebourg nous a joué, on ne scayt encores ainsi declairer à eulx en quelque sorte que ce soyt.

Ceulx cy le veullent hardiment et bravement entreprendre, comme vous verrez par le traicté que je vous envoie, auquel corespondent tous leurs propoz, en sorte qu'il ne fault faire aucun doubte de leur volonté.

Il ne reste que deux poinctz: l'ung que de leur pouvoir, l'autre de ce qu'il vous demandent.

Quant au premier, ilz ont les forces et les moiens que je vous ay descript auparavant; et derechef je vous assure que le duc Maurice est grant seigneur en ce pais et peult, sans garnir son peuple d'extraordinaire, avoir de son revenu plus de VI C M esc. Leur dessaing est d'avoir argent prest pour le moins pour ung an, et desjà fut accordé de cela, s'ilz eussent sceu combien il vous plairoyt leur donner par mois, qui est le second poinct.

Pour ce, a esté advisé par eulx de vous envoyer le traicté par le marquis Albert de Brandebourg, arrêté du tout, sinon en la somme dud. argent, laquelle ilz ont laissé en blanc apres qu'ilz ont entendu que mon pouvoir ne s'estandoyt que à XXX M escuz, affin que, icelle arrestee avecques luy, il vous plaise signer le traicté, faire le serment et mettre les choses à execution le plus tost qu'il sera possible.

Je ne pouvois, Sire, ce m'a semblé, que de vous mettre en votre liberté par le compte du tout, puis qu'il n'estoit question que d'argent, j'avois peur que vous ne le trouvisiez pas bon.

Et, à la verité, le duc Maurice a si ouvertement rendu compte de tout son revenu, de ses moiens et deniers qu'il a d'une part, et d'autre des charges qu'il aura tant de dix mil hommes de pied et de VI C chevaulx estrangers qu'il fault qu'il laisse en ses pais pour la garde et securité d'iceulx, que de l'entretienement des gens qu'ilz mectront en garnison, de l'artillerye, pyonniers, munycions, espyes, messaigiers et autres frays de la guerre sur luy, qu'on peult bien clairement entendre qu'il n'y veult rien espargner et qu'il ne scauroyt ainsi trouver, on le peult comprendre en groz, faire ses frays ung an durant pour ung million d'escuz.

Il reste six à sept mille chevaulx et bien XX M hommes de pied qu'ilz ont deliberé avoir en campagne sur les autres princes, qui ont aussi à garder leurs pays, ce que je vous desduictz par le menu, Sire, affin que vous soyez préparé pour en respondre et prandre telle resolution qu'il vous plairoit avecques led. marquis Albert, lequel vous ne pranderez, s'il vous plaist, que pour ung souldart; au demeurant il ne s'en mesle pas beaucoup. Le duc Maurice prent peines de l'entretenir par ce que son dessaing est de temporiser par cy par là, soubz diverses couleurs avecques les gens qu'il a devant Magdebourg et, quant le temps sera venu, ce pendant qu'on en levera d'autres, aller tout droict trouver l'Empereur la part où il sera, ce qu'il espere faire en dix jours.

Les gens de cheval sont soubz la charge de cestuy cy et a moyen d'en tenir soubdainement plus que nul autre prince de par delà. Ce qui le mene de demander estre en votre service, n'est pas que le duc Maurice ne luy offre aussi bon et avantageux traictement qu'il sauroit jamais avoir, mais il luy fasche estre de la Maison dont il est et n'avoir autre tiltre que d'estre au duc Maurice et, pour ce, voudroyt bien, faisant service communement à la Ligue, avoir cest honneur que d'estre tenu pour Votre serviteur. Le jeune marquis pres Nuremberg qui a contracté est son cousin germain.

Voyant les choses comme je vous les ay descriptes et le tout estant en votre liberté, d'autant que je puys bien penser que tout viendra sur ce poinct, sy vous le deviez faire ou non, il vous plaira me

*pardonner, Sire, si pour le grant zelle que j'ay à votre service je metz icy les raisons qui se peuvent deduire d'ung costé et d'autre, non pas qu'ilz viennent de moy, car je ne seray jamais si oultrecuydant que je les mesurais les Votres et celles de Messeigneurs de Votre Conseil, mais en tant que, pour estre icy sur les lieux, je puis certainement juger les affaires.*

*D'ung costé, je ne saurois rien dire, ce que je leur ay allegué quant il a esté question de la somme qu'ilz vouldroient, que c'estoyt beaucoup d'argent tiré mesmes en deniers clers hors votre royaulme, que pour autant d'argent vous pourriez faire la guerre en lieu où vous verrez vostre commodité, que vous commancerez et acheverez quant il vous plairoit, car l'argent reviendroyt à vos subjectz et si, seroit le fruict icelle guerre vostre.*

*De l'autre costé je verrais certainement que l'Empereur aura argent, secours de l'Empire, si ceste entreprise ne l'empesche; et davantaige que le Pape mesmes practiquera d'en tirer des gens d'Eglise qui feront tout ce qu'il vouldra pour garder que l'Empereur, qui est toute leur sauvegarde, ne soyt ruyné; en apres, l'election du prince d'Espagne seroyt non seulement reculée, mais du tout rompue.*

*Quant vous auriez toutes voz forces ensemble, vous ne pouvez de si pres joindre l'Empereur que ceulx ci: il n'y fault que ung bon heur pour eulx et une bonne heure pour le ruyner du tout, ce que nul autre prince ne sauroit faire; au pis aler, il auroyt ung feu allumé pour toute sa vye, car ces princes ne feront pas comme les autres et, ayant intelligence avecques vous, ilz laisseront plus tost l'Empereur de la guerre qu'il ne les lassera.*

*De toute la fleur des gens de pied et de cheval il n'en aura pas ung, car ilz sont partie retenuz de ceulx ci, partie leurs subjectz ou à leur devotion.*

*Si les choses sont bien conduictes, je ne puis veoir autre chose sinon que ces gens se mectront soubz votre protection, comme je vous touche ci dessus, qui est pour ranger la Maison d'Autriche, se faire craindre en toute l'Allemagne et estre assuré, si comme d'autres foys les Suisses vouloient faire les mauvais, le temps et la prudence amene peu à peu plus d'obeissance et de proffict et à telle grande chose il n'y a qu'ung bon commencement.*

*Si vous prenez resolution, Sire, n'entrer point en la ligue avec eulx, il ne fault que regarder un honneste moien de s'en departir et les garder autant amys qu'on pourra; mais si vous y entrez, il vous plaira entendre un dessaing que j'avoys mis en avant, — touteffoys soubz vostre bon plaisir, — le prenant sur ce fondement que puisqu'il est tout certain qu'il coustera moins et si aurez cent foys de meilleurs gens si on faict icy les assemblees de lansquenetz, et puis enseignes deployees qu'on les conduise jusques en France, que de les faire lever l'ung apres l'autre, davantaige que pour avoir ung passaige pour se secourir les ungs les autres.*

*Pour fermer la porte à voz ennemyz sur la Champaigne, tenir briddé ung duc de Lorraine, s'il est mauvais, et en plus grande seureté et devocion, s'il vous est bon, les villes dessus mentionnees vous y sont tres necessaires qu'il est besoing contraindre par le marquis Albert et par le duc Maurice, et il fault que commandiez à ceulx de voz collonnelz qu'il vous plairoyt employer qu'ilz feissent leurs assemblees de par deçà en mesmes temps que les princes, ce qui sera besoing de faire affin que l'Empereur n'ait pas un homme et que l'estonnement soit plus grant en toute l'Allemagne.*

*Iceulx lansquenetz assemblez, le marquis Albert y adjousteroit tant de chevaulx que seroyt par vous advisé et les conduiroyt le chemin droict en France, vous ferez dresser les estatz de Lorraine et trouverez là quelques chevaulx feignant les y tenir pour la seureté de leur passaige; quant ilz approcheroient, si en une nuict, les gens de cheval se mectroient devant Metz ou au plus pres qu'ilz pourroient, à l'improviste elle se pourroit emporter; pour le plus, elle ne tiendroyt jamais ung mois.*

*Chertel et les autres de voz serviteurs conduiroient l'entreprise; le marquis Albert seroit de tiltre et de nom seullement et prandroit icelle ville au nom de l'Empire et les mectroit entre voz mains. Cependant que seroyt devant Maitz, les subjectz de l'evesque et du chapitre de Toul fortifieroient jour et nuict avec quelque peu d'ayde que vous y feriez faire.*

*Ceste entreprise là faicte, voz collonnelz vous meneroient voz gens de pied qui seroient au commencement du printemps, et le marquis Albert retourneroyt devers le duc Maurice avec ses gens de cheval et ce que vous auroyt pleu luy donner de chevaulx legers françoys, pour lesquelz il a charge vous faire requeste au nom des princes.*

*Mais, Sire, il ne seroit pas bon pour voz affaires d'entrer si avant avecques luy ny leur declairer toutes particularitez. Il a ses passions et si n'est pas des plus arguez, il seroyt pour brouiller toute ceste praticque qui se doibt secrettement conduire par compas et que tout responde l'ung à l'autre, mais qu'il soyt bien ediffié et en bonne volonté et qu'il vous ayt respondu à ce qu'il vous plaira luy demander de ce pays.*

*Vous avez honneste excuse de luy dire que vous scavez la coustume de par deçà qu'ilz preignent tout par escrit et par ce que seroyt trop dangereux qu'il print icelle responce qu'en chiffre, vous m'envoirez de vostre volonté pour en communiquer avecques luy, le duc Maurice et les autres princes ensemble.*

*Aussi quant au traicté qu'il demandera que vous signez pour le remporter aux princes, car nous envoions ung signé et scellé que vous garderez et ung à signer qu'il vous plaira, Sire, m'envoier.*

*L'excuse sera bonne d'autant qu'il n'a pouvoir de traicter des poinctz ensuyvans et aussi il ne voudroit pas prandre led. traicté avecques luy, non plus que à ceste heure il n'a failly envoyer non sans grande craincte et peyne. Quant j'auray icelluy traicté, devant que de le livrer aux princes, sur la somme que vous aurez arrestee, ilz s'accorderont des cottitez et des seuretez qu'ilz baillent les ungs aux autres; aussi qui est ung des principaulx poinctz qu'il faudra que le duc Auguste ratiffie; en apres que nous accordons quant commancera le mois de vostre contribucion; aussi que s'il advenoyt que par brandschard, composition ou alliances d'autres potestatz la ligue eust secours et argent, ilz seroient tenuz d'en deduire autant qu'il sera advisé estre raisonnable; tout cela est arresté entre nous de grandes parolles, mais il le fault coucher par escrit en delivrant led. traicté. Je croy que vous trouverez raisonnable que le nous communicquant, les monstres faictes, ilz marcheront comme nous l'avons accordé.*

*Il seroyt aussi besoing, à mon adviz, que noz hostaiges partissent quant et quant, car, d'attendre que les leurs feussent à Basle et l'argent delivré j'auroye peur qu'ilz feussent apres en trop grant dangier, d'autant que cela ne se pourra faire si secrettement que l'Empereur n'en sente du vent et apres mectre bon guet pour le destourner.*

*Sire, j'ay envoyé ce porteur en diligence affin qu'il vous plaise incontinant envoyer Sr. Baptiste [Praillon] ou quelque autre audevant dud. marquis en la maison du Rintgrave à Muille, par ce que l'autre maison est toute ouverte, avecques ung saufconduit pour led. marquis Albert, qui le demande ainsi à la façon de ce pays, et qu'il vous plaise ordonner qu'il soit conduit par les postes secrettement jusques au lieu où il vous plaira parler à luy. Il pourra estre sus la frontiere le premier jour de l'autre mois ou le deuxieme; j'ay envoyé ung homme devant pour luy preparer tout et recevoir les traictez de ceulx qui les portent et apres les luy mectre entre les mains.*

*Sy le Rintgrave pouvoyt aller au devant de luy, il y mectroit meilleure ordre par une parolle que par cent lectres, sinon il faudra qu'il escripve à Vocouleurs ou autres lieux qu'il trouvera la poste.*

*Voz affaires requerent aussi qu'il vous plaise me faire savoir quelle sera au plus pres vostre volonté, ou par ce porteur, ou, s'il ne pouvoit si tost estre depesché, par ceulx qui porteront le saufconduit, sans attendre le retour dud. marquis, car, si les choses doivent estre executees, il fault negocier avecques les autres princes et villes et se preparer de tout au plus tost qu'il sera possible, mesmement quant à la retenue des gens de cheval.*

*J'espere que le duc de Bavieres et la maison Pallatine ne nous seront point contraires, le duc Maurice s'en promest beaucoup et le duc de Virtemberg.*

*Le marquis Jehan [Custrin], à mon advis, reviendra quant on voudra et croy que ce fut ung caprice qui le print, estant de race et nature ung peu fantastique, maiz il luy fault promectre*

*saigement et ne suivre point divers moiens et inventions pour en gaster riens, maiz il vault mieulx ung peu plus long temps atendre.*

*Il vous plaira me faire entendre si vous trouvez bon que avecques ung escript oblique qu'on fera imprimer il soyt aussi publié quelque chose en vostre nom pour respondre aux calomnyes de l'Empereur, auquel cas, Sire, il vous plaira me fere envoyer quelques poinctz principalement il faudra desduire où je mectray peine de les coucher par escript selon vostre intention.*

*Les princes ont aussi arresté, si vous le trouvez bon, porter la croix blanche et aux saulvegardes et sceaulx mectre voz armes avecques ces motz en latin. VINDEX LIBERTATIS GERMANORUM.*

*De peur de vous ennuyer, Sire, voiant ma lectre desjà avoir esté par trop longue et fascheuse, j'escriptz les autres nouvelles à Monseigneur le Connestable.*

*J'adjousteray seulement ce mot que ceste negociation est pareilles à celle j'avoie mis tant de peyne de dresser au commencement de la guerre des Protestans, si elle eust esté bien poursuivye, excepté que, lors, l'evesque de Coulogne, le Pallatin et duc de Saxe avoit consentiz et promis vous eslire; avec le temps, on en pourra avoir autant ou davantaige.*

*Ces troys princes contrahans, Sire, prandront à grant honneur s'il vous plaist leur envoyer votre ordre. En la Maison de Saxe il y a eu cinq empereurs, Lantzgrave est descendu des roys de Hongrie et ceulx de Mequelbourg ne sont pas de moindre maison; c'est ung moyen de les tenir plus à votre devotion et leur faire faire plus de declaration contre l'Empereur.*

*Il est bien requis d'avoir du tout à vous le duc Auguste. Je suis demeuré aux termes d'amytié avecques luy, sans entrer en riens plus avant, en desirant pour le bien de voz affaires qu'il eust aussi vostre ordre et que, si vous avez envye de ruiner l'Empereur de ce costé de deça et vous y agrandir, -il ne tient à peu de chose bien distribuee que les principaulx conseillers et gentilzhommes feussent du tout à vostre devotion.*

*J'ay esté aussi chargé vous supplier tres humblement de la part des princes qu'il vous plaise promectre aux jeunes princes hostaiges d'estre au près de Monsr le Daulphin, afin que quelque jour il y ayt plus de fiance en eulx et de volonté à les employer et luy faire service.*

*Je vous supplie tres humblement, Sire, de me pardonner si pour le zelle que j'ay à vostre service, j'ay mis les choses ung peu plus au long, et plus simplement que par ceste depesche il vous plaise me faire du tout resouldre de vostre volonté.*

n° 28

Fresse à Montmorency. Cassel, 16 octobre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

Remercie de la lettre du 16 septembre. Souhaite avoir des nouvelles fréquentes pour *maintenir tousjours les cueurs en bonne dévotion*. Les levées de troupes en Allemagne. La situation à Magdebourg. A fait arrêter un espion impérial. Demande de l'argent pour son entretien. Organisation de la poste.

n° 29

Henri II à Fresse. Ecouen, 29 octobre 1551.

Archives privées. Minute.

*Monsr. de Bayonne, Par votre lettre du XVI<sup>e</sup> de ce moys [27], j'ay entendu au vray et par le menu ce que vous avez faict en negociation avecques le duc Maurice et les autres princes devers lesquelz je vous ay depesché, ne faisans doubte que, s'estant Reiffemberg tant avancé que m'escripvez, que vous ne vous soyez trouvé en grande peine pour conduire et drésser l'affaire au point que j'en esperoys.*

*En quoy, comme j'ay veu par le discours de votred. lettre, vous avez usé de toute la prudence et dexterité que l'on scauroyt penser, qui estoit grandement requise entre gens si peu resoluz et composez de tant diverses humeurs que je les ay congneuz par le compte que vous me rendez de votre negotiation.*

*De la resolution à laquelle je n'actendz estre plus avant eslargy à l'arrivee par devers moy du marquis Albert de Brandebourg que je verray le traicté et qui en a esté mis par escript et arresté entre lesd. princes et vous ((que vous en votred. lettre ne me dites pas assez ouvertement)) dont votred. lettre me fait assez absolue mention, mesmement en l'article de l'argent ((que je leur doibtz)) qu'ilz desirent avoir de moy pour chacun mois et qui est le principal et celluy qui doit resouldre ou dissouldre le faict de ceste negotiation.*

*Car vous ne m'escripvez poinct jusques à combien vous vous estes estendu quant à lad. somme, ne quelle ilz la demandent, aussi votre advis et ce que vous avez peu recueillir ou descouvrir par deçà de leurs propoz et autres moyens que vous avez assez ((advisé comme vous estes)), pour combien j'en pourray estre quicte ((de ma contribution)) et jusques où je me devray eslargir, de sorte que, à la venue dud. marquis je seroys en grande peine par où j'en devroys passer, ne à quoy je m'en devroys resouldre. Qui est cause que j'ay desjà estimé qu'il ne peult estre devers moy de huict ou dix jours vous renvoyer ced. porteur en toute extreme dilligence, vous priant par luy ou autre, que vous me redespescheriez incontinent, m'escripre par le menu la somme que vous leur avez offerte par mois et ce qu'ilz ont demandé, aussi les termes esquelz vous estes demourez avecques lesd. princes.*

*Souhaite que Custrin rentre dans la Ligue tant pour estre prince de soins et bonne conduite que aussi pour éviter que son departement de ceste intelligence (. . .) vienne à estre cause de descouvrir le faict et, par ce moyen, rompre ou demectre l'effect qui s'en peult esperer. (. . .) Et aussi affin que, suivant votre advis de faire deux armées (. . .) ilz puissent l'un et l'autre (Custrin et Maurice de Saxe) estre occupez et tenir égal à part, qui sera par ce moyen pourvue à la jalousye qui pourroit estre entre eulx, s'ilz demeuroient seulz en une mesme troupe.*

*Demande quelle somme il devra donner pour l'armée des Pays-Bas. En attendant une décision les princes doivent préparer leurs levées. Le Ringrave est parti faire ses levées, Schertlin a été appelé à la cour. Henri II est favorable à une réponse imprimée aux calomnies impériales. Il va envoyer son ordre aux princes. Les otages seront considérés en princes amis et comme leurs maisons dont ilz sont le méritent.*

n° 30

Fresse à Henri II. Cassel, 31 octobre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

*Sire, J'ay receu ce jourdhuy la lettre qu'il vous a pleu m'escripre le III<sup>e</sup> de ce mois à laquelle j'ay satisfaict par cy devant au moins mal qui m'a esté possible, et y a poinct tenu à fere toutes les instances que j'ay peu que plustost vous n'ayez eu la resolution de ces princes devant le traicté.*

*Vous verrez ung article ou deux qui ne servent presque de rien, mais à la haste que escripvismes led. traicté, cella demeura des inventions du marquis de Brandebourg. Le marquis Albert a charge expresse de vous declairer que, combien que il soyt dict que les hostaiges seront menés avec l'argent à Zigenhain, cella ne s'entend pas qu'ilz y demeurent. On le fait par ce que led. marquis en vouloit avoir ung. Ilz seront au camp et diront leurs advis des occurences qui se presenteront.*

*Je vous ay assez excript du seizieme de ce mois, comment de parole nous avons arresté que, là où d'autres princes entreroient en ceste ligue, ou autrement qu'elle se fortifieroit d'argent, vostre contribution seroit, selon qu'on trouveroit estre raisonnable, diminuee; et davantaige ne seroit continuee qu'au temps qu'ilz seroient en campagne, bien que, pour garder les gens de guerre, il faudroit, si l'hiver vient, en scavoir affaire de leur bailler quelque chose pour actendre.*

*Il vous plaira avoir souvenance, Sire, de ce que je vous ay escript du marquis. Il ne se pourra tenir, et ay-je paour que, suivant ses passions, il n'adjouste quelque chose du sien, mais je vous supplie tres humblement me fere tant de bien que vous asseurer de moy que je ne vous ay escript que la verité simplement et fidellement, et si bien ne m'oublie, n'yray poinct trop legerement en affaires de telle consequence; nostre resolution aussi a esté de ne toucher à estat quel qu'il soyt de l'empire, s'il ne se declaire pour les princes, et que on commencera de faire les levees le premier jour de l'an, s'il ne vous plaist aultrement; en apres, que ceste compaignye ira trouver l'Empereur, le print qu'il soyt en la Basse ou Haulte Allemaigne. S'il vous est dict autre chose, il se trouvera que ce sera sans charge ne advis de personne. Maintenant que l'Empereur est presque hors l'Allemaigne, vostre deliberation trouvera sus ce poinct en quel lieu il vous le fauldra aussi aller le trouver, car de la Suysse en Italye ceulx ci ne le peuvent fere, n'ayant le passaige ne la suytte des vivres.*

*Par ce, semble, soubz vostre bon plaisir et la correction de Messeigneurs de Vostre Conseil, qu'ilz ne pourront mieulx fere que de gaignier les ducs de Bavieres et de Wurtemberg avec les villes de la Haulte Allemaigne, et prendre tout le conté de Tirol qui est fort riche en une partye, et aussi ainsi forcer les passaiges aud. sr. Empereur, et puis descendre au Bas Pays, où vous auriez une armee si pres d'eulx que les deulx ne seront qu'une, quant vous voudriez.*

*Quant à l'autre projet de Lorraine, on ne le peut juger que pour securite de vostre frontiere estre plus que necessaire. Ainsi de fortune ceste entreprinse ne se finit, et que vous eussiez à continuer la guerre, vous fauldroit bien adviser comment les lansquenets pourroient passer, car j'ay paour qu'il y aura plus d'affaire qu'on ne pense.*

*Le duc Auguste, Sire, ne peut estre principal contractant d'aultan que nostre dessaing est que, incontinant les choses ne chemynent, il se saisisse des terres de son frere que l'Empereur mectra sans doubte au ban de l'Empire; mais sa ratiffication portera expressement que si son frere Maurice meurt, il succedera à la mesme obligation et n'y sera rien changé.*

*J'actendz d'heure à aultre Monsr. le comte avec lequel, suyvant vostre commandement, je communicqueray toutes choses et adviserons par ensemble que sa venue seroit à voz affaires. Des princes, sy je ne leur eusse bien dict que l'on pense qu'ilz lachent le mot des cent mille escuz, il verra, leur volenté est bonne et qu'il ne tient sinon a la puissance qu'ilz ne feicent davantaige.*

n° 31

Fresse à Montmorency. Cassel, 31 octobre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

A écrit le 16 et le 24 octobre et remercie de la lettre du 14 octobre. Situation en Allemagne. Les comtes de Mansfeld et Oldenbourg espèrent faire une entreprise sur la Frise et la Hollande. Les fils de Jean-Frédéric de Saxe sont prêts à signer un traité avec Maurice de Saxe, mais Custrin le nous avoit cellé.

n° 32

J.-P. Rhingrave à Henri II. Cassel, 7 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

*Sire, Ayant trouvé, comme je vous ay escript, le marquis Albert par les chemins et entendu de luy qu'il n'avoit charge de conclure à moins que des cent mil escuz par mois, j'ay pensé qu'il seroyt meilleur pour le bien de voz affaires que je vinsse jusques icy pour entendre de Monsr de Bayonne et veoir moy mesme comment le tout estoyt disposé.*

Fresse ignore la somme réellement demandée par les princes. G. de Hesse a montré au Rhingrave l'impossibilité des princes de s'engager financièrement davantage sous peine d'être ruinés. Le Rhingrave ira chez Maurice de Saxe et suggère que 300 000 écus soient donnés aux princes pour les trois premiers mois, puis 50 000 écus pour chacun des mois suivants. Que le Roi mette sur le traité la somme qu'il lui plaira accorder.

n° 33

J.-P. Rhingrave à Montmorency. Cassel, 7 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

(. . .) *Vous estes si saige que adviserez bien aussi qu'il ne fault contraindre ces princes à plus que leur puissance ne se peult estendre.*

Demande où le rassemblement des troupes levées par le Roi doit se faire. *Je ne puis tenir pour le zele que j'ay au service du Roy que je ne vous escrive ung petit mot de Toul et Verdun, pour la consequence de laquelle je congnois qu'est la prinse de ces villes. Pleust à Dieu que Metz s'y peust adjouster!*

n° 34

Fresse à Henri II. Cassel, 13 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

*Sire, Si par la première depesche je ne vous ay si bien et au long esclarcy de tous les poinctz que par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du pénultième de l'autre mois [29] j'ay congneu que je debvois faire, je vous supplie tres humblement me pardonner. Par les subsequentes tant à vous qu'à Monseigneur le Connestable, j'ay bien tasché, au moins mal qu'il m'a esté possible, adjouster ce que je voyoye avoir esté obmis.*

*Mais pour vous rendre bien au long compte de la somme que ces princes ont demandé, en quelz termes j'en suis demouré avecques eulx, et pour combien il me semble que vous en devez sortir, je reprendray ce que je vous en ay escript que, traictant avecques le marquis Jehan et les autres ensemble, moy de mon costé, eulx de leur, tant de propoz qu'ilz m'offrent en telle négociation, avions assez entendu, eulx que je ne pouvoye passer trente mille escuz ou quelque chose davantage, et moy, que le duc de Prusse, le duc Henry et le marquis Jehan contribuant pour trois mille chevaulx ou environ, comme nous nous avions progeté, à cinquante mille escuz. Ces princes pouvoient soustenir les fraiz de la guerre, accordez et deduictz par nous jusques à la soulde d'ung homme. Nous estions sur le poinct d'accorder cela quant le marquis se departit.*

*Vous entendez trop mieulx, Sire, que autant qu'il se diminueoit de la contribution de ceulx là, d'aultant plus ces princes demouroient chargez; sur cela nous veismes à reprendre le traicté. Et quant nous fusmes sur ce poinct de l'argent, comme je vous ay escript, le duc Maurice, le premier, et, après, les autres declairent tout au plus hault qu'on ne les scauroit contraindre ce qu'ilz ne pouvoient fere. Bien que je visse et sceusse que leur puissance ne s'estendist pas davantage, si ne leur voulloye je pas laisser passer, car taisiblement il s'en suyvoit que vous fournissiez d'aultant davantage. Par leur compte, il se montoit bien VI<sup>m</sup> mille escuz, par le myen cinquante mille comprenant XX Mille escuz que nous avions advisé donner pour l'assemblée de l'armée contre les Bas Pays. Le duc Maurice par conclusion me dict que, si je n'avoie pouvoir de plus de trente mille escuz, que c'estoyt peyne perdue d'en plus disputer et qu'il failloit que je renvoyasse devers vous pour scavoir votre volonté.*

*Par ce moyen, je voyoye que tous les autres articles de notre traicté demouroient irresoluz et craignoye, ayant veu ce que j'avoie veu, qu'il me faillist encore faire ung grant circuyt pour les rassembler, sans le danger de beaucoup de choses qui pouvoient ce pendant survenir. Je mettz lors*

en avant de fere conclure le traicté en tous les autres articles et, quant à cestuy là, qu'il fust mis en blanc, leur remonstrant tout ce de quoy je me peulx adviser pour les fere condescendre à lad. somme de cinquante mille escuz.

Le duc Maurice et les autres me dirent que, s'ilz avoient envye de vous tromper ou de ne fere riens qui vallust, qu'ilz accepteroient tout ce que l'on leur offroit, mais puis qu'il estoit ainsi que eulx et moy ne nous pouvoient accorder, qu'ilz me prioient vous escrire, ce que j'avoie congneu de leur volonté et de leurs forces, et qu'ilz vous pensoient prince si raisonnable que vous en accorderiez bien avec le marquis, et qu'il ne se departiroit poinct d'avecques vous, que tout ne fut bien arresté et conclud. Je pensoye que c'estoit peine perdue de leur en fere plus grande instance, car il estoit bien à presumer que ilz ne me diroient poinct le dernier mot, de peur que je ne le vous escripvisse.

Le marquis passant par icy, quant il prit ses traictez et ses instructions du Lantzgrave, je leur allay encores fere mesmes remonstrances. Ils me respondirent tousjours que ilz s'en accorderoient bien avecques vous, qu'ilz estoient asseures que pour le bien des affaires, comme vous ne les requeriez pas d'entreprendre plus qu'ilz ne pourroient. Ce sont les termes, Sire, où nous en sommes demeurez.

Là dessus, je me trouvoye en perplexité tres grande, car vous voullant bien advertir d'une somme certaine, je craignoye d'escrire à la vollé ce de quoy je ne fusse pas asseuré et de vous prescrire ou inviter rien en cela. Il me sembloit que je ne le devoye pas fere. Monsr. le Conte venu icy, il m'asseure que le marquis n'avoit charge d'accorder à rien moins que deux cens mille escuz, qui m'estoit comme ung songe, car je leur avoye dict et redict que vous ne le feriez jamais, et ilz m'avoient tousjours faict icelles responces qu'il n'y a homme au monde qui n'eust pensé le contraire. Et encores ne le puisé je penser, de quoy j'ay ung certain argument en ce que le Lantzgrave, tout incontinant qu'il sceut l'arrivee dud. Sr. Raingrave, — me demanda instamment s'il ne portoit pas le mot des cens mille escuz, et fait arresté secretement le marquis, affin que, s'il estoit ainsi, il ne parlast pas plus bas que cela.

Ilz ne sont pas si grossiers qu'ilz ne regardent tres bien à leurs affaires, et qu'ilz ne peysent bien que ceste entreprinse n'ymporte rien moins que de les rendre pauvres et servables à jamais, s'ilz y faillent, et, par ce, ne se fault esbahir s'ilz y regardent de bien pres.

L'autre poinct est pour quelle somme il me semble que vous en devez sortir, Sire, vous mectans la consequence de ceste entreprinse et les forces de ces princes par ma lettre, je pensoye vous avoir assez donné à entendre ce que s'i devoit fere. Mais puis qu'il vous plaist que je les vous declaire plus par le menu, il vous plaira aussi prendre pour une regle infailible qu'ilz ne scauroient jouer jeu qui dure, s'ilz font par dessus leur puissance.

Nous faisons trois parties de ceste depense: l'une pour l'artillerie, les garnisons, pyonniers, messaigiers, expres et autres fraiz de la guerre; la seconde pour les gens de pied; et la troisieme pour les gens de cheval. C'est pour les deux ensemble à XX mille hommes de pied et sept mille chevaux: unze vingtz mille tant de florins qui sont plus de seize cens vingt mille francs.

La moictié de cela sont huict vingtz dix mille florins que le duc Maurice porteroit, sans dix mille hommes de pied et six cens chevaux qu'il entretiendra en son pays. Lantzgrave ne peult porter à durer longuement plus de quinze cens chevaux et quatre mille hommes de pied, sans ce qu'il laissera aussi en son pays. Le duc de Mequelbourg et le jeune marquis aultant, qui sont environ cent mille florins. Il reste donc par necessaire cent mille florins et plus, lesquelz, s'il vous plaist que l'entreprinse se face, il fault qu'ilz se prennent sur vous; encores y aura il vingt mil florins à departir entre eulx.

Sur quoy il fault considerer deux choses, desquelles je vous ay escript: et si la ligue se renforce, il vous sera d'autant dymynué; et pour le temps aussi que ceste despense ne se fera pas en campagne, vous ne baillerez pas cela.

Sire, puis qu'il vous plaist m'ouvrir le chemyn à vous escrire librement la verité, je suis trop heureux et ne vous puis assez tres humblement remercyer de quoy il vous plaist avoir ce que j'ay

faict pour agreable. Mais Dieu m'est tesmoing qu'il y a plus à dire et à debattre au moyndre de deux ou trois articles qu'il y a au traicté en cestuy, et que jamais ces princes n'ont pensé que cela deubt emporter la dissolution d'icelluy traicté. D'advantaige que ce qui me rendoit vaincu et me fermoit la bouche estoit, que je voyoyz bien qu'ilz ne pouvoient faire d'advantaige et, pour ce que tout estoit remis à vous, je ne pensoye pas, comme c'est la verité, qu'il y peult avoir meilleur juge de ce qui si devoit fere que vous mesmes.

Quant au marquis Jehan, Sire, pour vous en dire la verité, il est saige mais c'est d'une sagesse du palais, qui ne penetre poinct à la grandeur de ses entreprises et, s'il est de cueur assez mol, qui est cause qu'il dispute et faict mille difficultez, toutesfois comme il vous aura pleu veoir par ce que Monsr. le Conte vous a escript, que tout incontinant que j'ay veu une occasion de negocier avecques luy, sans nous descouvrir, nous l'avons entrepris, tant pour la reputation qui servira grandement en ceste affaire que pour attirer par luy quelques villes, avecques lesquelles il a bon credit.

J'envoye presentement ung homme avecques ung memoire de Monsr. le Conte, pour reprendre la negotiation avecques luy en termes que je le laissay, combien que, de bouche, je luy eusse assez dict; s'il n'y veult entendre, necessairement il fault conclure qu'il a faulte de cueur et que, le perdant, s'il est tel, on ne perd pas beaucoup.

Ce qui m'en desgoutte est que j'ay entendu depuis que, le Roy d'Angleterre ayant donné vingt mille escuz pour fere l'assemblee que vous entendistes qu'on feist pour lever le siege de Magdebourg, il faillit de promesse.

J'espere, Sire, que bien tost vous en aurez certaine resolution et, si de ce costé l'entreprinse des Bas Pais ne se faict, nous trouverons moyens qu'elle se dressera par les Contes de Altembourg et Mansfeld; si les ducz de Prusse et Henry de Mechelbourg parlent avecques ceulx de Lunebourg, Anhalt et quelques autres, on n'envoyera pas une bande pour courir ou piller seulement, mais pour, à bon escient, fere la guerre.

S'ilz n'y viennent poinct en aydant lesd. contes de quelque somme d'argent pour mettre les gens de guerre ensemble, ilz descendront en Frise et Hollande.

Sur lequel propoz, Sire, il vous plaira entendre que nous avons faict sonder par quel moyen on y pourroit plus endommaigier l'Empereur et quelle seroit la volonté de quelques ungs de par deçà, desquelz j'avoie congnoissance depuys la guerre de Cleves. Sur quoy nous avons eu plusieurs advertissemens et, entre autres, est venu le sr de Velles icy, qui toutesfois ne scait rien de notre traicté. Nous avons entendu de luy beaucoup de particularitez tant de Dorche, Sainte Gertrude, Biergue, que de trois ou quatre aultres villes de Gueldres. Comme ilz en viennent tous là, si les choses sont bien et secretement conduictes, on y pourra fere de belles entreprinses et que on se pourra bien fortifier du tiltre de messeigneurs de Lorraine. Mais plus particulierement on aye peu besoigner ne se declairer plus avant qu'on ne sceust votre volonté.

Quant au principal affaire, et, si pour dresser cestuy cy il vous plaira donner quelque somme, pour une fois seulement, de ce que Reiffemberg mectoit en avant de huict mil chevaulx et autres choses, c'estoit sans charge.

Ces princes font leur compte de sept mille chevaulx et vingt mil hommes de pied, estimant que ce soit assez ainsi pour combatre l'Empereur, et, par ce, ne se veullent ilz pas plus eslargir qu'ilz ne peuvent faire, affin que, s'il leur falloit renforcer ou, une fortune advienne, mettre sus une aultre armee, ilz ayent de quoy le faire.

Sire, vous entendez trop mieulx que je ne scauroie jamais dire que les oppinions des hommes ne peuvent estre tousjours bonnes et, par ce, il vous plaira m'excuser, si je faulx. Mais s'il est question de fere ung grant faict qu'il redonde à votre prouffit, je croy que ceste bande bien unye et preste à donner et faire ce que vous voudrez, comme elle est, fera plus que s'il y avoit deux fois aultant d'aultres princes, lesquelz auroient chacun leur advis et ne scauroient jamais estre uniz, comme ceulx cy, qui n'ont que ung bon cueur et une volonté et n'esperent en riens que en vous, oultre tout ce que je vous ay escript par cy devant.

*J'ay ung argument infailible de leur volonté: c'est qu'ilz ont prins argent de tous costez, engageant de leurs terres, si bien qu'ilz en ont pour le moins pour ung an, et, si ont retenu plus de cinq mil chevaulx et donné argent pour d'icy au mois de fevrier, que c'est bien signe que c'est à bon escient qu'ilz veullent mordre en la pomme.*

n° 35

Fresse à Montmorency. Cassel, 13 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

*Monseigneur, Je me suis trouvé estonné et bien marry, quant j'ay veu la lettre du Roy [n° 29], d'autant que, en ce que je pensois luy avoir satisfaict, j'ay veu qu'il ne l'avoit assez esté et ay eu peur qu'il en feust mal contant contre moy. Pour, en deux motz, dire à la verité ce qui en est, encores que la persuasion ne puisse avoir lieu contre l'impossibilité, si j'eusse peu fere contenter ces princes de vingt mille escuz, je ne l'eusse pas voullu fere pour le zelle et affection que j'ay au service du Roy, car ce seroyt bastir une ruyne pour eulx, dedans quatre ou cinq mois, ou une deffaveur et une perte pour le Roy. A la sorte que je le luy ay escript, ilz peuvent fere la guerre deux ou troys ans, si grande fortune ne leur advient. (. . .) Mon intention est de clouer si bien le tout et le joindre qu'il n'y eust riens qui nous empeschast en l'execution de notre entreprinse.*

Nouvelles diverses

*Quant au marquis Jehan, je y feusse allé moy mesme, mais toutes noz intelligences se rendent icy, et nous avons deux entreprinses sur deux villes sur le Rhin de tres grande importance, que je ne puis laisser. Je n'en veulx escrire plus amplement qu'elles ne soient failliez ou executees. . . .*

n° 36

Henri II à Fresse. 18 novembre 1551.

Archives privées. Minute.

*Monsr. de Bayonne, Si par votre lettre du XVI<sup>e</sup> d'octobre ou par celle du XXI<sup>e</sup> que m'a apportée le marquis Albert de Brandebourg vous m'eussiez esclarcy et adverty particulièrement de la difficulté qui estoit passee entre vous et les princes sur la somme qu'ilz demandent de moy, et faict entendre votre advis pour combien j'en debuerois estre quicte et ce qui s'en pourroit esperer, puis que c'estoit le seul poinct et neud de cest affaire, vous m'eussiez grandement satisfaict, et ne me puis assez esbahir que vous n'ayez mis en consideration que c'estoit chose qu'il estoit necessaire que j'entendisse par le menu, affin que je puisse par là prandre plus le fondement à ce que me proposeroit led. marquis.*

Le marquis est arrivé le 10 novembre et a été reçu par le Roi dès le lendemain. Le traité a été traduit. Le Roi a répondu par deux mémoires aux offres des princes. Fresse doit offrir aux princes 50 000 écus au maximum

*ne faillez à les mercyer tres affectueusement de ma part de leur bonne volonté, leur imprimant bien, quant et quant, quelle est la mienne en leur endroict et la droicte et naysfve affection dont je chemyne en cest affaire, aussi le deplaisir que j'auray s'ilz laissent passer ceste belle et tant propre occasion au recouvrement de leur liberté (. . .) Car au langaige dud. marquis et par la façon dont je veoy que procedent à ceste heure lesd. princes, il semble qu'ilz font beaucoup pour moy et faignent que je soye demandeur. Ce que je veulx que vous leur faictes entendre, comme de vous mesme, que j'estime tout autrement et que je pense beaucoup meriter de leur nation que de m'eslargir dud. secours et de les gratiffier de la requeste qu'ilz m'en ont faicte. . . .*

L'entrée en campagne doit avoir lieu en mars. Le Roi a offert mille écus au marquis.

n° 37

Réponse du Roi au Margrave. 18 novembre 1551.

Archives privées. Minute.

Le Roi a entendu le Margrave et pris connaissance de sa mission. Il loue les princes de leur constance. Rappel des offres antérieures de Reiffenberg. Les dépenses militaires actuelles du Roi en Italie, et en France, sur terre et sur mer. Sa contribution sera de 40 000 écus. Fresse a charge d'arrêter le traité. Souhaite l'extension de la Ligue aux autres princes allemands

*en publiant par tout qu'elle n'est mise en avant que pour reduire la servitude du pais et en chasser ung si pernicious tirant et occupateur d'icelle, que chacun l'a congneu sans foy et sans raison comme il est; que toutes querelles et passions particulieres seront mises à part et oubliees, affin que ceulx qui se sentiront coupables ne se vendent point, au contraire, et que l'on les puisse, s'il est possible, contenir par douceur et amytié, ainsi qu'il est necessaire.*

*Et lors, selon le temps que lesd. princes jugeront qu'il sera à propoz mectre leurs forces sus et avecques leur armee, qu'il semble au Roy devoir estre de XXV mil hommes de pied pour le moins, de VII ou VIII mil chevaulx marcher droict la part que sera l'Empereur, s'il se trouve encores à Ysprouch ou bien jusques à la montaigne, pour le mectre hors de l'Allemaigne, qui est le principal poinct qu'il fault executer.*

*Et, quant il n'y sera plus, regarder de retirer à eulx les principales villes et estatz de la Haute Allemaigne, deposer d'iceulx les magistratz que led. Empereur y a mis, et changer l'ordre et pollice qu'il y a laissé, y remectant gens loyaulx et fidelles à la Patrye et qui puissent tenir main; à luy lever obeissance et bienveillance qu'il s'i est acquise, chose que led. Seigneur Roy est bien d'advis que l'on face par amour plus que autrement, sinon s'ayder des moiens que l'on aura plus expedient, et entre autres, estant lesd. princes maistres de lad. Haulte Allemaigne, y assembler et faire tenir une diette, s'il est possible, pour en icelle résouldre et faire conclure tout ce qu'ilz jugeront estre necessaire au dommaige dud. Empereur.*

*Led. Seigneur Roy trouveroit bon aussi que, estant led. Empereur hors de la Germanye, lesd. princes regardassent à envoyer quelque force à l'esclusion [Klause] et autres passaiges que l'on dict estre faciles à deffendre, pour empescher que led. Empereur ne puyse retourner.*

*Toutesfoys, pour ce qu'ilz doibvent mieulx congnoistre que luy lesd. passaiges et le bien et utilité qui s'en peult tirer, il remect cella à leur meilleur advis, joinct aussi qu'il espere, apres avoir eu responce desd. princes et qu'ilz auront oy led. sr. marquis, que le temps leur donnera plus de congnoissance de ce qu'il faudra faire pour le commung bien de lad. entreprinse; laquelle il les prie considerer estre seulement à leur seul prouffict, et qu'il n'y a apparence que le Roy y ayt autre interest que le desir qu'il a de les veoir contans, estant, Dieu mercy, assez fort de son costé pour resister aud. Empereur, s'il s'adresse à luy, moiennant le bon ordre et provision qu'il a donné à ses affaires.*

*Et bien peyser que, s'ilz laissent perdre ceste occasion, ilz peuvent bien fermer la porte à toute l'esperance qu'ilz eurent jamais de recouvrer leurd. Liberté. Car, faisant Sa Majesté les effectz, dont cy dessus est faict mention, il les assure entierement d'autant que, molestant lesd. Pays Pas comme il fera, l'Empereur n'en peult tirer ayde, et, ayant une si grosse armee en Itallye, il est certain qu'il ne laissera pas led. pays en proye, pour tourner à eulx, estant le Roy le plus grant et dangereux ennemy qu'il ayt.*

*Et doyvent lesd. princes s'asseurer que, s'il veoyt que l'Empereur les chargeast trop, il approchera si pres d'eulx qu'ilz trouveront son armee des Pays Bas pour bon reffuge. Et, quant les choses seront si avant, doibvent estre certains que ung prince si vertueulx et si magnanime qu'est le Roy ne les delaissera jamaiz.*

Fresse donnera la réponse du roi sur les autres points directement aux princes. Le roi songera à donner au marquis une pension, ayant bien délibéré se servir de luy quant le temps et occasion sera à propoz.

## n° 38

Mémoire sur un plan de campagne contre l'Empereur, novembre 1551.

Archives privées. DRUFFEL III p. 307 n 819 IV édite une version allemande de ce texte (autographe du Margrave conservé à Dresde) et l'attribue au Margrave Albert. Je pense (PARISSET, p. 121 n. 58) que ce mémoire peut aussi bien être du Rhingrave; dans tous les cas il est l'œuvre d'un Allemand ou le résultat d'une discussion entre plusieurs chefs militaires (Margrave, Rhingrave, Heideck, Reckrodt . . .).

*Si l'Empereur s'en va en Italye, quel moyen il y a de l'empescher pour ne pouvoir retourner en Allemaigne?*

*Premier. Il est necessaire que le Roy leve et amasse gens de pied et de cheval en la Haute Allemaigne pour les faire marcher vers les montaignes et l'escluse affin de la prendre et de telle sorte assieger qu'il ne puisse retourner en arriere.*

Il faut empêcher que les autres parties puissent lever des troupes; obtenir du duc de Bavière *qu'il ferme les passaiges de son pais aud. Empereur* et lui promettre certaines terres en échange de son service (Purgau); obtenir l'entrée de Christophe de Wurtemberg en ceste entreprinse; ces deux princes serviroient grandement pour estre tout deux puissans tant en gens de guerre que en vivres. Si les princes departent entre eulx les seigneuries que l'Empereur et le Roi des Romains ont aux Haultes Allemaignes, on obtiendra facilement leur aide pour le recouvrement de l'Itallie, des Pais Bas, pais patrimonialx, et des villes mentionnees au traicté, que l'Empereur tient presentement entre ses mains; dont led. Sr Roy pouroit recouvrer son argent au double qu'il auroit deboursé pour ceste entreprinse. Il faut traicter avec le conte Palatin, avertir le duc de Clèves en luy mectant en avant le duché de Gueldres, praticquer les princes pour obtenir, sinon leur adhésion, du moins leur neutralité et séparer ainsi l'Empereur des Pays-Bas.

*Quand led. Sr Roy auroit ainsi faict marcher ses forces vers lesd. montaignes, . . . lesd. potentatz entreroient en ligue et intelligence, ils garderaient les passages à leurs dépens: le Roi n'aurait ainsi dépensé que l'argent de la levée et la solde d'un ou deux mois. Si les princes n'entraient pas dans la ligue, les troupes du Roi se saisiraient elles-mêmes des passages et menaceraient de piller la Bavière, qui aimera myeux se declairer. Si l'Empereur se retire dans une ville, les troupes de la Ligue et du Roi devraient l'envyronner et le faire consumer là dedans.*

## n° 39

Henri II à Fresse. 21 novembre 1551.

Archives privées. Minute.

*Monsr. de Bayonne, Comme vous verrez par mes autres depesches, le marquis Albert estoit demeuré si ferme en la demande des cent mille escuz sans en voulloir aucune chose rabbatre, pour ce qu'il disoit n'en avoir le pouvoir, que sa negotiation demouroit accrochee et remise à ce que vous en pourriez conclure par delà avecques les princes.*

Depuis et ainsi qu'il estoit pres à prendre congé de moy, sont arriveez voz lettres des derniers jours d'octobre et VII<sup>o</sup> de ce mois, qui m'ont plus avant esclarcy, que je n'avoie esté par les precedentes, de ce que je pouvoie esperer du dernier mot et finalle intencion desd. princes.

Quant à lad. somme, ayant par icelles trouvé que j'en pourroie eschapper pour cent mille florins par mois, aussi y avoit-il lettres adressans aud. marquis, qui m'a faict prier luy donner sur ce audience, disant qu'il avoit nouveau commandement desd. princes; dont il esperoit que je me contenteroie.

Sur quoy l'ayant faict venir, apres m'avoir declairé l'affection que ont lesd. princes à la perfection de ceste entreprinse et remonstré, comme jà il a cy-devant faict, bien avant les grandes charges qu'ilz ont d'ailleurs à supporter, il m'a dict que lesd. princes, se voullans mettre en tout devoir et fere quasi plus qu'ilz ne pouvoient, luy avoient mandé que, plustost que de partir sans riens faire, il se contentast de IIII<sup>xx</sup> M. escuz et, m'y trouvant aussi peu facile que aux cent mille, il est venu à mettre ung party en avant, qu'il faignoit estre une invention de luy mesmes, fondee sur le deplaisir qu'il auroit de s'en aller sans fere quelque chose, me disant qu'il n'avoit aucune charge de traicter à moins, mais que, si je trouvoie bon de remplir le traicté jusques à cent mille florins et le luy bailler, signé de ma main, il s'en iroit vers lesd. princes envers lesquelz il feroit tout ce qu'il pourroit pour les en fere contanter; sinon que la chose demouroit comme non faicte et non advenue.

Par ainsi il ne se perdroit point de temps aux allers et venues et, affin que son marché feust encores plus advantaigeux, n'a pas oublié à dire qu'il entendoit que ce feussent florins d'or vaillans trente six solz la pièce.

Là dessus j'ay faict promptement regarder combien ilz remendroient et trouvé que, à ceste raison, ce seroient neuf vingtz mille francs qui sont en bon françois quatre vingtz mille escuz, ung solz moins sur que je n'entendz, et aussi peu luy pourrois je bailler que la premiere somme.

Mais pour savoir s'il ne m'escomptoit point, aussi que par deçà ne s'entend pas fort bien le cours et valeur de leurs monnoyes, je luy ay faict dire que je seroie tres aise qu'il me parlast d'escuz au soleil et non point de florins.

Sur quoy, comme celluy qui avoit, ainsi qu'il fault croire, bien recordé sa leçon et scauroit son compte en tout langaige, il m'a faict demandé soixante quinze mille escuz.

Lors voyant que je n'en pourroie avoir autre raison, aussi qu'il m'a asseuré n'avoir puissance de fere autre chose que ce que je vous escriptz cy devant, n'estimant de ma part qu'il feust raisonnable de luy bailler traicté signé d'une somme que, peult estre, les autres ne trouveroient suffisante, voullant bien aussi remettre le tout à vous, je luy ay faict entendre que, puis qu'il n'avoit pouvoir de se lascher à moindre somme et qu'il ne se pouvoit pour ceste cause prandre aucune conclusion avecques luy, le meilleur estoit, pour abbreger l'affaire, que je vous escripvisse ma finalle et derniere resolution et que, s'il trouvoit bon de demeurer icy, ce pendant que j'envoyeroie ung homme expres en extreme dilligence devers vous pour la communiquer ausd. princes, il se pourroit prandre plustost resolution avecques la sureté qui y est requise d'une part et d'autre.

Ce que de prime face il a fainct n'avoir pas trop agréable, toutesfois, apres luy avoir remonstré que cest advis satisfaisoit plus au desir qu'il a d'emporter la resolution de ce negoce que s'il y alloit luy mesmes, que ce pendant encores auroit il nouvelles du duc Maurice et des princes qui sont au pres de luy, d'autant qu'il disoit que lesd. dernieres lettres ne sont que du jeune langrave, il s'en est bien fort contenté, s'accordant que je vous feisse ceste depesche, avecques laquelle il escripra bien avant ausd. princes l'affection et bonne volonté en quoy il m'a trouvé et fera par ses lettres tout le bon office qu'ung prince, en desirant veoir l'effect, scauroit fere en chose si importante.

Qui est cause, Monsr. de Bayonne, que je vous envoie ce porteur expres, vous priant fere entendre bien au long ausd. princes tout le contenu en mon autre depesche et les causes et raisons pour lesquelles il ne me seroit possible leur subvenir de si grande somme que celle qu'ilz demandent, mais que, congnoissant leur bonne volonté et pour leur donner moyen d'en tirer le

*fruict qui despend de l'execution d'icelle, voulduntiers et de bon cueur je leur fourniray par mois la somme de cinquante mille escuz soleil, dont je leur feray fere advance de trois mois à Basle et continueray ainsi que le porte lad. depesche.*

*Et là dessus, demourez ferme pour essayer par tous moyens si vous les pourrez fere contenter de lad. somme à laquelle, apres, vous pourrez adjouster le don que je leur faiz des branschatz et buttins, leur remonstrant les despenses que je faiz de mon cousté, dont ilz ne seront de riens chargez, et toutes les autres considerations de quoy mon autre lettre est plaine, affin qu'ilz peisent et ballacent la raison contre leurs adfections et facent l'estat qu'ilz doibvent de la bonne et franche volonté de laquelle j'use envers eulx et la faveur et support qu'ilz trouveront par delà, quant on scaura que je prendz en main la protection et deffence de leur cause, estant prince tel que je suis, sur lequel la Germanye peult fonder la ressource et recouvrement de sa Liberté.*

*Et si vous voyez, Monsr. de Bayonne, qu'il n'y ayt moyen de les contenter de cela, apres avoir faict la derniere preuve que l'on peult essayer en telz cas, vous recordant que j'ay assez d'autres affaires ailleurs, vous leur pourrez dire que j'ay tant d'envye de les gratifier et obvier qu'ilz ne perdent poinct ceste belle occasion que, pour dix mille escuz d'advantaige qui seront soixante mille escuz par mois, je m'efforceray de les en secourir.*

*Et s'ilz le trouvent bon, en accorderez et arresterez le traicté avecques eulx, avecques promesse de l'advance de trois mois d'iceulx LX M qui seront neuf vingtz mille escuz qu'ilz auront contans aud. Basle, faisant neantmoins, si vous pavez refformer icelluy traicté es autres poinctz et articles contenuz en mon autre depesche, à laquelle, quant au surplus, je ne scauroie riens adjouster, sinon que je n'entendz pas que vous vous descouvriez à personne desd. derniers dix mille escuz que à toute extremité, mais le reteniez à vous pour le dernier et final poinct de mon intention, n'ayant deliberé y despendre un seul escu d'advantaige, comme vous leur scaurez bien dire.*

*Si vous en venez là, aussi demourant d'accord ensemble, leur ferez signer et sceller icelluy traicté et m'en envoyerez un autre semblable prest à signer, que je mectray es mains dud. marquis, expedié et juré, ainsi qu'il appartient, m'advertissant du temps et de la resolution qu'ilz auront prise de faire leurs levees que je trouve bon de haster pour prevenir l'Empereur, qui sera la plus grande escorne que l'on luy scauroit bailler, et, par adventure, luy oster par là le moyen de recouvrer en Allemaigne les gens qu'il se promect et sur lesquels il fonde une partie de ses dessaings.*

*Au demeurant vous ferez entendre à mon Cousin le Conte Raingrave, auquel faulte de chiffre je n'escriptz que une petite lettre, qui le remect sur vous, que j'ay bien veu et consideré tout ce qu'il m'escript des preparatifs et bon ordre que les princes ont donné par delà, pour effectuer lad. entreprinse, aussi les partiz qu'il mect en avant de fere accompagner l'armee desd. princes de douze ou quinze mille hommes et, par ce moyen, en cherchant l'Empereur, conquerir les pays de Ferette, Brisgau et autres. Semblablement, l'entreprinse pour les Pays Bas (et bien penser le bien et le mal qui y pend) et que je le prie bien fort fermer les oreilles et l'esprit à toutes ces diverses entreprinses, s'employant seulement à bien faire dresser, conduire et exploiter la grosse armee que lesd. princes doyvent fere pour aller trouver l'Empereur et là prendre le but certain de toute ceste negotiation, selon mon autre depesche, sans se diviser en tant d'endroitz, jusques à ce que l'on voye ce que aura produict cested. entreprinse.*

*Car, touchant la teste, les membres seront assez à notre commandement et n'y aura riens qui ne se face apres aisement.*

*Ce que j'en diz est pour la congnoissance que j'ay des affaires et moyens de notre ennemy commun, lesquels ne requerent pas que l'on aille assaillir que à bonnes enseignes, estant fort et advisé comme il est, et fault avecques une bonne force luy lever et oster, s'il est possible, ce qu'il actend de l'Allemaigne, et luy faire perdre ce qu'il y a acquis depuis vingt ans, comme il sera aisé, si lesd. princes pourvoyent bien à leurs affaires et scavent user de l'occasion.*

*Monsr. de Bayonne, je ne m'amuseray poinct à respondre autrement à vosd. lettres, ny à celles dud. conte Raingrave, d'autant que tout gist en la resolution de lad. somme, en quoy je vous*

*asseure je m'estandz et advance autant qu'il est possible; et à vous en parler franchement, je faiz en cela plus que je n'auroie jamais pensé fere, car, estant entré à la guerre comme je suis, j'avoie mesuré et les forces de mes gens et celles de ma bourse, pour fere jeu qui dure, saichant bien que mon ennemy est grant et qu'il n'y fault riens oublier; mais je m'y avance d'autant plus franchement que j'estime que lesd. princes vertement comme ils sont, y mettront la main si à bon escient que leur dexterité et saige conduicte, aveques la faveur publicque, abbrevera l'affaire, de sorte que nous en aurons plus prompte fin et meilleure yssue, que tout le monde ne pense. Vous priant me renvoyer ce porteur en toute extreme dilligence et, par luy, me fere certain de tout ce que se peult esperer en cest affaire.*

n° 40

Montmorency à Fresse. 21 novembre 1551.

Archives privées. Minute.

*Levée des troupes des princes: il ne fault pas qu'ilz s'atendent que cest ordre (où ilz prandront leurs gens, au moyen de quoy ...) vienne de nous, ne aussi que nous leur intimions d'icy ce qu'ilz bailleront à leurs gens pour l'advence, ne autrement, par ainsi qu'ilz en usent ainsi qu'ilz adviseront pour le mieulx. (...)*

*Il fault que le traicté soyt en termes les plus cleres que faire se pourra, encores seroyt il meilleur s'il pouvoit estre en latin, pour estre langue plus commune.*

n° 41

Fresse à Henri II. Cassel, 22 (?) novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

Prépare une réponse aux lettres de l'Empereur qu'il fera imprimer en latin et en allemand. Mission de Schwendi en Saxe. Attend le retour du Ringrave de Saxe. L'Empereur offrirait une pension à Heideck.

n° 42

Fresse à Montmorency. Cassel, 22 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

Justifie le coût de l'armée des princes (n° 43).

*Le duc Maurice prend l'artillerye et tous autres fraiz de la guerre, que l'on estime pour le moins à la tierce partie de la despence: ce seroit par mois huict vingt dix mille francs, sans compter ce que chacun de ces princes laisse en son pays et ce que chacun d'eulx est tenu d'envoyer aux aultres, s'ilz estoient assailliz en leursd. pays.*

Bruit d'une levée impériale sur le Rhin.

n° 43

Calcul du coût des troupes des princes allemands. Sans date.

Archives privées. Original déchiffré.

*L'homme de pied à VI florins de XXX sols la pièce ce sont neuf livres  
vallant IIII escuz à XLV*

*L'homme de cheval à quinze florins à lad. raison*

IIII escuz

X escuz

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| <i>Ainsi les XX M. hommes de pied à ceste raison reviennent à VI<sup>xx</sup> M florins ou</i>  | <i>IIII<sup>xx</sup> M escuz</i> |
| <i>Et les VII M. chevaulx viennent à lad. raison à cent cinq mille florins ou</i>   | <i>LXX M escuz</i>               |
| <i>Sur cella les princes ne veullent souldoyer que huit mille hommes de pied qui reviennent à lad. raison à</i>   | <i>XXXII M escuz</i>             |
| <i>Et troys mille chevaulx revenans aussi à</i>   | <i>XXX M escuz</i>               |
| <i>Par ainsi il resteroit du nombre total quarante huit mille escuz pour les gens de pied et quarante mille escuz pour les gens de cheval qui seront en tout IIII<sup>xx</sup> VIII M escuz</i> |                                  |

*Si le Roy baille LX M escuz, il fournist à deux mille escuz pres autant que tous lesd. princes.*

*Les cent mille florins à la raison dessusd. montent soixante six mille soixante escuz six solz par quoy baillant le Roy lad. somme encores y auroyt-il de plus sur lesd. princes sinon XXI M VI C escuz soleil, sans les fraiz de l'artillerye et tous les autres fraiz de la guerre que le duc Maurice prend sur luy.*

n° 44

Henri II à Fresse. 26 novembre 1551.

Archives privées. Minute.

Confirme sa lettre du 21 novembre (n° 39).

n° 45

Montmorency à Fresse. 26 novembre 1551.

Archives privées. Minute.

*Il ne fault poinct que vous soyez en peine de la lettre que le Roy vous escripvit . . . (n° 29).*  
Organisation des Postes à Saint Guener et à Vainviller. Envoi de 400 écus pour son entretien.

n° 46

Fresse à Henri II. Cassel, 28 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

Envoie les écrits de l'Empereur contre le Roi; il n'a pu faire imprimer sa réponse *tant on le craint*. Les troupes de Magdebourg sont dirigées par le duc de Mecklembourg et Volff Schleiger.

*Si nous eussions eu certaines nouvelles de vous et qu'il y eust esperance que les choses commenees dussent prendre bonne fin, nous eussions executé deux entreprinses, l'une sus Franquefort, l'autre sus Mayance, pour avoir le Rhin en votre main et ce fut-on comme à demy declairé pour les grandes commodites qui se presentent, tout le monde etant desarmé en ce pays. Le dessaing du duc Maurice est de prandre Erdfort, qui est une aussi bonne ville que Orleans et soubz la souveraineté partie de l'Empereur, partie de l'evesque de Mayance et en son pays qui n'avoit tant connue que je n'en disse rien à personne, que je ne vous en avoye escript auparavant, aussi que, devant que je visse les choses en train, je ne voulloye vous advertir de rien à la vollee et qu'il ne feust certain et asseuré.*

*On peult veoir par l'emotion et la craincte qui est pour ceste petite bende combien l'autre entreprinse apporteroit de confusion et de dommaige à l'Empereur.*

*Les cueurs de tout le monde s'eslevent et n'y a paysant qui ne leur donne vivres et habillement*

*et tout ce qu'il a. Au contraire, les imperiaux bessent les oreilles et ne scavent où la tempeste doibt tomber. Nous avons promesse dud. duc de les tenir ensemble jusques au premier jour de janvier, aussi davantaige il ne les scauroyt faire.*

*J'ay receu devant hyer une lettre de Monsr. le Conte par laquelle il monstroyt estre fasché. Il mandoyt qu'il n'a rien peu faire encores et qu'on luy chante tousjours une chanson de cent mille escuz pour le moings pour troys mois; au surplus, que le duc Maurice a envoyé ung notable personnaige devers le marquis Jehan, duquel il avoyt receu, depuys notre departement, deux ou troys bonnes lettres et qu'il espere que tost se conduyra avec icelluy et avec les jeunes ducz de Saxe comme vous le desirez. A quoy je suys certain que mond. Seigneur le Conte y mectra ordre avant que partyr n'y espargnant poinct sa peine pour l'affection tres grande qu'il a à votre service.*

*Sire, je ne fais aucune doubte que Monsr. le Conte ne soyt trouvé ung peu estrange avec le duc Maurice, car ce n'est pas ung homme qui se laisse manier à la façon du pays: il est hespaignollizé et itallyanizé tout oultre; et tant que je puys veoir en ceste affaire et de quoy j'eus quelque congnoissance, quand les nouvelles du voyaige dud. sr de Ringrave vindrent, se monstrera clairement qu'ilz ont prins cella pour une recharge et se sont tenuz depuys plus roidde. Toutesfoys bien me mande il que le duc Maurice meurt de d'aveil qu'il ne commence devant que l'Empereur soyt armé.*

*Dieu m'a faict tant de grace que le Lantgrave, qui est plus jeune et plus franc toutesfoys de son esperit, a dict aud. Ringrave que, si j'eusse eu le pouvoir d'accorder à soixante dix mille escuz, les choses eussent esté concluttes icy. Comme si vient jamais à propos, vous pourrez entendre de luy plus au long et congnoistre que ce que je vous en ay escript est veritable. Bien persisteroient ilz à l'avance pour quelques mois, comme ilz font à ceste heure; c'est une difficulté qui s'est venue presenter en ceste negotiation, qui estoit sans cela bien claire et bien nette. J'espere que Dieu ne sera poinct tant pour l'Empereur que par ce moyen ou aultre elle soyt rompue.*

*De cent ans ne se presentera une telle occasion et encores ay esperance, ayant entendu la resolution que vous avez prinse avec le marquis que nous y remedierons et que l'execution s'en ensuyvra telle que, pour votre contantement et grandeur et l'honneur de notre nation, nous devons tous desyrer. Led. Reingrave a aussi veu et entendu que l'instruction de Reiffenberg n'estoyt sinon de scavoir de vous s'il vous plairoit secourir ses princes et où vous leur octroyeriez de s'accorder d'un lieu où le duc Maurice et le marquis Jehan s'accorderoyent pour parler à vous. Il a adjousté ce qu'il vouloyt là dessus.*

*Le vray moyen de tenir en bonne volonté le duc Maurice, qui est ambitieux sur tous, est de le nourrir en l'esperance que je luy ay donné que, pour le moings, il fera ung royaume de Saxe et que, estant allié avec ung si grand Roy que vous, il sera le plus redoubté prince de la Chretienté; et le mectre d'autre costé en craincte que non seulement il ne sera maistre de Magdebourg, s'il fault à ceste entreprinse, mais que ung jour tout le monde luy courra sus et que d'Austriche y tiendra la main, n'ayant autre voysin qui luy puisse nuire.*

n° 47

Fresse à Montmorency. Cassel, 28 novembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

Situation près de Magdebourg et en Allemagne. Attend le retour du Rhingrave. L'Empereur ignore les négociations actuelles. Organisation de la Poste.

n° 48

Henri II à Fresse. 14 décembre 1551.

Archives privées. Minute.

Henri II lui a envoyé deux dépêches (18 et 21 novembre 1551) par le serviteur de Reckerodt parti le 22 novembre et par son messenger parti le 27 (n° 36 et 39); il vient de recevoir ses lettres du 22 et 28 novembre (n° 41 et 46). *Si vous voyez qu'il ne tint qu'à leur donner encores dix mille escus par moys oultre les soixante ... ce pour les troys premiers moys seulement, dont j'ay deliberay leur faire avance, que vous les leur accordiez.* Les princes doivent commencer leur entreprise les premiers, avant l'Empereur. Incertitude quant aux desseins de l'Empereur. Au Piémont, Henri II fait marcher une bonne troupe de Suisses et fait tenir *preste une autre levee de huict mille semblablement.* Les colonels de lansquenets partent commencer leurs levées. Le Rhingrave doit commencer la sienne et être prêt fin janvier.

n° 49

Montmorency à Fresse. 14 décembre 1551.

Archives privées. Minute.

Espère un accord avec les princes. Début de la campagne en janvier. P. S. *Si en recevant ceste lettre les choses estoient déjà arrestées, je vous prie, Monsr. de Bayonne, ne parler point de ces dix mille escuz. Vous considererez que le Roy a infiniz affaire ailleurs et qu'il entre en ung jeu qui est pour durer assez longuement.*

n° 50

Montmorency à J.-P. Rhingrave. 14 décembre 1551.

Archives privées. Minute.

*Le Roy desire que vous mectiez sus voz gens le plustost que vous pourrez apres le moys de janvier passé... Je vous veulx raccorder la resolution cy devant prinse entre vous et les cappitaines Chartel et Rocquerorc, qui est de fere voz bandes ensemble, vous advertissant que pour ceste heure led. seigneur veult fere lever par vous troys egallement jusques à douze mille lansquenetz à cinq cens hommes par enseigne et neantmoins vous bailler deux enseignes de plus que aux autres pour le desir qu'il a de vous satisfaire et vous fere congnoistre l'estime qu'il a de vous, dont vous pouvez prendre entiere assurance.*

n° 51

Fresse au Roi. Dresde, le 24 décembre 1551

Archives privées. Original déchiffré en partie par Fresse et Bassefontaine. PARISSET, 111.

*Sire, comme je vous escripiz dernièrement de Lipsig, le duc Maurice s'estoit retiré sus sa frontiere du costé de Breme, deux ou trois jours devant que nous arrivissions; ce que je pensoie qu'il eust fait pour quelque finesse et n'en estoit aussi le Lantgrave contant.*

*Mes il s'en est excusé et l'a fait d'aultant comme il nous a dict qu'il y a beaucoup de trahistres à Lipsig qui font le guet de tous costes et advertissent de jour en jour les gens de l'Empereur qui sont de par decà de tout ce qu'ilz peuvent entendre ou presumer.*

*Je trouway de fortune, ainsi que j'estoie prest à partir, Mons' le Comte [le Rhingrave], qui avoit*

*tant faict en l'affaire des jeunes ducz de Saxe que le duc Maurice demandoit les veoir, donnant grande esperance de s'accorder avec eulx; je le priay bien fort vouloir differer ung peu ce voiage et s'en venir avecques moy affin que, s'il survenoit quelque difficulté, je peusse par luy moyenner les choses.*

*Aussi j'avoie faict venir Reiffenberg, pour esclarcir ce en quoy il avoyt excedé sa charge et declairer en leur presence quel commandement particulier il avoyt eu des princes. Car apres avoir pensé et repensé comment je viendroie à joindre avec le duc Maurice, je prinds ce chemin de luy mectre en avant, premierement de rien declairer de votre volonté s'il se vouloit arrester à ce qui avoit esté conclud et traicté ou à la premiere negociation de Reiffenberg [n° 25]. Il me respondit qu'il se vouloyt tenir au traicté.*

*Lors je luy deductz en combien de choses le traicté portoit beaucoup moins que l'offre faite par Reiffenberg; et luy remontray que au contraire vous faites beaucoup plus qu'il ne vous avoit esté demandé, qu'il n'estoit pas raisonnable qu'il s'arrestast si fermement sur la somme de cent mille escuz et, puisqu'il ne satisfaisoit pas à beaucoup pres des aultres poinctz de l'offre qui vous fut faicte, que l'honneur et le debvoir requerroient qu'ilz feissent ce qu'ilz avoient offert, ou en diminuant qu'ilz diminuassent de leur demande, ou qu'on avoit bonne et juste cause de penser qu'ilz vous auroient voulu tirer à la guerre et puis vous contraindre à choses desraisonnables.*

*Par ce le prioye se vouloir contenter de la raison et n'estaindre pas si fort ceste amitié au commencement que vous desirez establir par vostre liberalité avecques luy et les aultres princes, qu'il estoit beaucoup meilleur et plus honneste de vous laisser de quoy vous leur peussiez de franche volonté une aultre fois gratifier que de tirer de vous tout à un coup et au commencement tout ce qu'ilz pourroient.*

*Sa response fut que homme du monde qui avoit un doigt de jugement ne pourroit penser qu'il voulust pour quelque esperance de proffict entreprendre la guerre contre ung tel ennemy, durant la vie duquel il pourroyt vivre non seulement en repoz mes aussi en honneur, et apres sa mort n'avoit à craindre personne en Allemaigne, que le but où il a tendu a esté de faire congnoistre à tout le monde qu'il est desireux de vray honneur et de remectre sa Patrie en Liberté et son beau-père hors de prison; que au commencement la commodité telle que les princes cherchent l'ung avec l'aultre, l'avoyt induict à desirer vostre amitié et vous faire service; mais, apres qu'il avoit congneu vostre tant honneste et liberale adfection, il n'avoit d'aultre pensement et ne se proposoit aultre fin que de parvenir à icelle vostre amitié et bonne grace, et parce qu'il estoit superflu d'en disputer davantage, d'aultant qu'il esperoie mectre sa vie et son estat en tel lieu et hazard que vous et ung chacun congnoistriez de quel zele et adfection il procede en cest affaire.*

*Quant à Reiffenberg, qu'il luy avoit esté donné une instruction, laquelle il me fairoit tout à l'heure monstrer, mes qu'il n'estoit poinct besoing entrer en aucune dispute parce que, quant jamais il n'auroit esté medict ne parlé aucune chose de cest affaire, il estoit question maintenant seulement d'ung poinct;*

*Nous sommes, disoit-il, quelques princes de bonne volonté qui voulons faire la guerre à l'Empereur si royde que, Dieu aidant, il le sentira. Nous voyant trop foibles, nous nous retirons au Roy supplians nous vouloir aider contre ce commun ennemy. Vous nous avez dict au commencement et redict par plusieurs fois depuis qu'il failloit que ceste entreprinse fust bien fondee, aultrement il ne seroit à propoz au Roy d'y entrer. Nous faisons tout ce qu'il nous est possible et y voulons mectre la vie et l'honneur; ce que nous ne pouvons, il fault par nécessité qu'il plaise au Roy le supplier ou que nous n'entreprenions rien du tout; je mectray sur la table l'estat des gens de pied, de cheval et de l'artillerie; les parties inopinees demourant sus mes coffres.*

*Vous verrez l'aide qui m'est accordée des aultres princes, et je ne demande mieulx que d'en faire le Roy mesmes juge de ce qui se trouvera debvoir estre baillé par luy, encor que je me charge de beaucoup plus que bonnement je ne puis porter; si est ce que j'en prendray dix mille escuz par mois sus moy afin que l'opinion que vous dictes que j'aye voulu tirer le Roy à la guerre ne diminue rien de l'amitié et honneur que j'espere de luy et par son moien. Derechef, je vous prie, n'alles*

*point par disputes, mes decleres la volonté du Roy et, s'il est au monde possible, nous accepterons son offre, sinon il fauldra recommander à Dieu les affaires publiques et attendre une aultre occasion qui sera tousjours quand il plaira au Roy.*

*Sire, je scay bien que ceste longueur de ma lettre et ce dialogue vous pourra ennuyer, mes à la fin vous verrez que pour vous faire entendre l'erreur qui a esté en ceste negociation et la poyne en laquelle j'ay esté; il est necessaire que de point en point vous entendes comment toutes choses sont passees.*

*Je repliquay lors au duc Maurice que je le remercioye bien fort de la syncere volonté qu'il monstroït avoir envers vous; et pour venir au point luy dictz en premier lieu que vostre intention estoit d'aller franchement en besoigne et que vous le m'avies commander, ainsi ce qui estoit bien conforme à ma nature, et par ce le prioie n'avoir aucun doubte que je ne negociasse ouvertement avecques luy et sans aucune dissimulation ou finesse. Mes que l'adfection que j'avoie à cest affaire commun, si louable et à la grandeur et reputation de ces princes, m'avoie contraint les advertir de l'opinion qu'on pourroit avoir d'eulx, d'aultant aucuns changeroient de langage et au lieu où ilz vous avoyent tant recherché et pris, monstroyent maintenant faire beaucoup pour vous, que la dignité de vostre Majesté m'estoit tant recommandee que je ne pourroye faire moins que de leur faire entendre que les requestes et prieres venoient d'eulx et non pas de vous, que vous ne scauries, graces à Dieu, estre en telle necessité pour ceste guerre contre l'Empereur que vous seul puissiez venir à bout. Mes puisqu'ilz estoient en telz propoz, je remercioye Notre Seigneur et pouvoie esperer certainement qu'il en sortiroyt ung bon effect, attendu que la foy et amitié y estoient, desquelles ilz pouvoient estre asseurez pour jamais de vostre costé, que, comme vous avez montré et aux Escossois et au duc de Parme, plustost vous le declairez par effect que par parole.*

*Pour venir donc au point, je luy dictz que vous ne desiriez estre juge ne de leur volonté ne de leur puissance, car vous vous en fiez bien à eulx, mes que vous avez esté juge de la vostre et que vous vous estes elargy aultant que sans ruyner du tout voz affaires vous aves peu faire que tout ainsi que vous vous discommodes et contraignes. Aussi fault-il qu'ilz s'estendent de leur costé et qu'ilz considerent que bien vous leur facilites leur entreprinse de faire par mer et par terre la guerre à leur ennemy avecques l'assurance qu'ilz ont de n'estre jamais delaissez de vous; que vous leur bailleries donc cinquante mille escuz par mois et les avanceries pour trois mois; trouvant en perplexité si apres il me failloit monter plus hault, qu'ilz eussent mauvaise reputation non pas de moy, combien qu'il serve beaucoup d'estre estimé de ceulx avecques lesquelz on negocie, mes de vostre Majesté.*

*Sire, si apres avoir faict tant de profession d'aller droictement en besoigne ilz voyoient que je y allasse à deux fois, donc pour ceste consideration, et afin neantmoins que j'accomplisse vostre commandement qui m'est plus que toutes les aultres choses, – j'adjouctay que de moy mesme j'avoie pensé quelques moiens qui seroient par adventure plus recepvables aux princes, lesquelz ayant sceu leur volonté sus vostre offre, je leur declaireroie.*

*Le duc Maurice et les aultres firent une fort mauvaise mine, se leverent à la costume du pays et, apres avoir conseillé ensemble, me firent demander si je n'avoie aultre charge de vous et qu'ilz me prioient que je ne voulusse point faire le fin, et que simplement et aimablement nous meissions fin à cest affaire auquel, combien la longueur pourroit nuyre, il n'y avoit homme qui le sceust mieulx que moy.*

*Je reponds que non, mes que bien n'avies vous desir que pour l'adfection qu'ilz avoient de faire une armee sur le Bas-Pays, si elle leur estoit de telle importance qu'ilz disoient, et moyennant que la principale entreprinse n'en fust en rien retardee ou empeschee, je leur pourroie accorder trente mille escuz pour une fois, puisque ainsi estoit que je convertes ces trente mille escuz à la principale entreprinse, [qui seroyent neuf vingts mille escuz pour trois mois] (Fresse).*

*Ilz me disent là dessus que si je n'avoie aultre charge, il se failloit departir et qu'il n'y avoit point de moien de s'accorder.*

*Je persiste que non. Je leur faictz toutes les remonstrances que je puy, qu'ilz ne debvoient trouver ceste offre aussi petite qu'ilz monstroient par leur contenance si desraisonnable, leur adjouxtant que s'ilz vouloient entendre mes moiens on la pourroit augmenter.*

*Pour le faire court, ilz vous remercient, s'excusent, declairent leur necessité, se plaignent fort de quoy, contre leur esperance, ces choses en viennent là, me remercient aussi et me donnent mon congé.*

*Eulx estans levez de leur conseil, je m'approche du duc Maurice, voulant entrer en propos avecques luy. Il avoyt le visaige plus mort que vif et à poyne me vouloit-il ouyr parler.*

*A la fin, il me dist ces motz: » Ceulx qui sont ici pensent de vous ce qu'ilz veulent, de moy j'en ay toujours eu bonne opinion et ne faictz aultre jugement sinon que la derniere depesche que vous aves receue depuis deux jours en ça vous a fermé la bouche. Dieu veuille que le Roy se soyt trompé de l'Empereur, comme ont esté le feu Roy son père et d'autres. Je ne lairray pour cela de luy estre serviteur et n'ay point de paour qu'il me mette en oubli, car il luy souviendra toute sa vie de moy et de ce jour; si l'adfection eust esté visve en son cueur comme au mien de se venger de ce tyran, il ne marchandiroit tant et ne tiendrait à si peu qu'il n'en vist la ruyne. Là dessus je vous dis adieu, vous priant me recommander humblement à sa bonne grace«; il ne voulut rien ouyr davantage et s'en alla.*

*J'ay obmis, Sire, que j'avoie aussi proposé la reformation d'aucuns articles du traicté et les leur avoye donné par escript.*

*Nous estans retirez Monsieur le Comte et moy en nostre logis, je le priay aller devers le Landgrave et sentyr qui rendroyt ces gens si farouches qu'ilz ne vouloient entendre à aultres moiens ny de rien declairé de leur volonté.*

*Il trouva le Landgrave malade de dueil et de despit et le duc Maurice qu'il estoit allé veoir. Il entra en propos avec luy, mes il en eut bien peu de resolution; seulement luy dist le duc Maurice: » que Dieu scavoit son cueur et son adfection et que, si vous l'eussiez eu telle contre l'Empereur ou que on ne vous en eustes destourné, on eust veu bien tost ung beau jeu«.*

*Monsieur le Comte m'ayant dict ces propos et qu'ilz ne s'estoient en rien ouvertz à luy comme ung homme qui est en grande poyne, je suspeçonnay maintenant une chose, maintenant l'aultre. A la fin je pensay ou qu'ilz estoient bien avec l'Empereur ou qu'il y avoit de la deffiance de nostre costé.*

*Nous sondons les ungs et les aultres mes on ne voioyt que tristesse et mauvaise mine; de parole, il n'en sortoyt pas une. A la fin, j'estoie resolu de partir le lendemain au matin et ne cessa Monsieur le Comte de mettre ordre à une entreprinse que nous avions preparee, au cas que cest affaire faillist, pour vous mener ung bon nombre de gens retenuz par eulx.*

*Le duc de Mechelbourg, qui est la droicture et bonté mesme, arriva ce soir assez tard et, apres avoir esté adverty par nous de l'estat des affaires, s'en vint en nostre logis.*

*Sire, je feroie tres mal si je ne vous faisoie entendre la grande adfection que a ce prince au bien de voz affaires et les bons offices qu'il a faictz envers les villes et les princes, autant que ce mareschal de l'Empereur [Schwendt], duquel je vous ay par ci devant escript, est allé des ungs aux aultres pour les animer contre vous.*

*Apres plusieurs propos estant plus ouvert que les aultres, il nous declara la deffiance qu'on avoit de nous et le malcontentement qu'en avoient les princes et leurs gens, ne m'en voulant toutesfois rien dire davantage.*

*Monsieur le Comte d'ung costé et moy de l'aultre, nous esmoyons que ce pourroit estre à la fin. Il decouvre qu'on avoit excript de France et que de là venoient toutes ces suspesions; pour achever ce propos, je supplie le duc de Mechelbourg qu'il me fasse donner audience au duc Maurice et que j'espere que je le contenteray quant à cela.*

*Lendemain au matin, les princes et leurs conseillers se trouvent ensemble des quatre heures du matin et nous envoyent querir.*

*Le duc Maurice me voulut ouyr tout seul et me mena en son garderobbe. Je luy declairay en*

premier lieu les bons offices que j'avoie faictz pour luy, l'assurance que je vous avoie donnee de sa volonté et fidelité en cest affaire, en apres l'adfection que vous y avies, l'importance que cela luy estoit, concluant que je ne me pouvoie asses esbahir de la façon qu'on usoit envers moy, non pas pour mon respect, mes de celuy qui m'avoit envoyé.

Il changea de visaige, print une alleigresse grande et me dist que si je luy vouloye toucher en la main et luy promettre que je parleroye ouvertement avecques luy il me diroyt tout son cueur et ses pensees. Luy ayant promis que ouy, il me demanda par ma foy si vous esties encor de bonne adfection envers luy et à ceste entreprinse. L'ayant asseuré que ouy, il me deduict beaucoup de poinctz qui seroient superflus à escrire, pour m'asseurer de mettre hors de tout doubte de la sienne.

En apres me confesse que d'aultant qu'il s'estoyt fié en moy et m'avoit estimé aller sincerement en besoingne, il avoyt en ces jours mauvaïse opinion par ce que on avoyt escript que liberalement vous avies accordé sen mille florins par mois et je ne parloye que de cinquante mille escuz, que vous aussi accordé denier quant et quant qu'ilz marcheroient vers Schertel avec une armee en Alemaigne pour les secourir et se joindre avec eulx; et que moy au contraire demandoye declaration que vous n'entendies avoir aucune armee avec la leur, que estoient deux choses bien loing l'une de l'aultre.

Il me conta aussi ce que j'ay entendu depuys d'ailleurs qu'il avoit esté escript d'ung aultre costé au Landgrave que je vouloie paroistre envers vous en mesnaigeant vostre argent et pour complaire à quelques ungs et que vostre intention estoit de ne rien espargner pour mener à fin ceste entreprinse.

Je luy feiz telle response sus l'ung et l'aultre poinct qu'il en fut satisfaict et, se remectant en meilleur train que jamais, me monstra comment l'Empereur avoit faict response aux ambassadeurs des princes et aux siens, qu'il n'avoit jamais si bien entendu l'affaire du Landgrave que à ceste heure et que leur priere ne seroit poinct sans effect; mes affin que tout feust mieulx et plus tost conduit à bonne fin, il seroit besoing que le duc Maurice y allast en personne.

L'Empereur, dit-il, m'en a escript et ce trahistre eveque d'Arras, mes à qui se joue-t-il? Je m'esbahy qu'ilz n'ont souvenance que quand je me doubte ou ne me trompe poinct, que le malheur est grand que cest affaire n'est conclud! Je y fusse allé mes en bonne compaignie; je l'eusse trouvé desarmé entre des montaignes, au pys aller il luy eust fallu tirer toutes ses forces d'Italie et encores ne m'eust-il auser actendre. Cependant le Roy y eust faict ce qu'il eust voulu; je ne scay si pour trois fois autant qu'il vous eust donné de le prindre. Il fault que je dissimule et me mectray à chemin. Cependant Dieu ouvrira le cueur au Roy. Ce meschant ne me tient pas comme il pense, que je ne vive pas une heure apres que je luy auray arraché la barbe. On s'abuse, si on pense que de craincte je desire sa mort. J'aimeroie mieulx avoir perdu deux cens mille escuz que s'il estoit mort devant que je m'en fusse vengé. Il me mande que si j'ay suspeçon sur mon cousin le duc de Saxe, il enverra à Milan, et de faict il l'a faict restraintre et luy a donné garde.

Le Roy ne scait pas quelle occasion il m'a donné de l'hayr ainsi, mes, et Sa Majesté et tout le monde le congnoistra, en même temps le Roi des Romains m'a faict demander ma fille pour son second filz; vous voyes la pompe de ses ambassadeurs, et parce qu'il scait que j'ayme la guerre, il m'offre d'estre son Lieutenant General en Hongrie.

J'ay des amys et eulx sont tant hays que leurs dessaings ne peuvent estre caches. Le duc de Baviere m'a adverty de la suspeçon que l'Empereur avoit contre moy et s'est offert d'estre de l'entreprinse. Je luy ay faict bonne response et telle toutesfois qu'il entendra bien que je desireroie bien qu'il en feust.

Je suis de tous costez adverty que l'Empereur meurt de paour et il le monstre bien à cela qu'il a escript à tous les gentizhommes qui avoient servy les Protestantz, qu'il avoit entendu qu'on les avoit ransonnez et pillés, que ses gens l'avoient faict sans son sceu et qu'il s'offroit rendre à ung chascun ce qu'il leur avoit esté prins, moyennant qu'ilz promissent ne servir plus contre luy.

*Je congnois l'Empereur; il me congnoit; il scait que j'ay une teste de Saxe et que j'ayme à combattre.*

*Si nous en venons là, le Roy en aura du passe-temps et si ne marchanderons gueres pour revenir à nostre negociation, je fairay plus que je ne pourray; pour l'honneur de Dieu que le Roy s'estende ung peu pour une si grande chose. En six mois ce sera faict ou failly; et dadvantaige nous remectons à Sa volonté de faire diminuer ou casser du tout nostre armee; nous voulons aller où il luy plaira et quand il luy plaira; que seroit-il plus desirer de nous? Je suivray l'Empereur en Italie et en Espagne, s'il luy plaist; je passeray bien si auray des vivres. Je ne suis pas un apprentif de la guerre; je scay comment on la faict et ici et ailleurs; aussi ne veulx-je pas me mectre aux champs comme ung estourdy ou ung petit capitaine de trois soulz. Je veulx sortir comme ung Electeur et de la Maison de Saxe.*

*Le Roy parle de vingt mille hommes en campagne; je n'y seray jamais ung mois que il me fauldra refuser la fleur des gens de guerre d'Alemagne, ou je seray contrainct d'en avoir plus de trente mille. J'ay retenu, voyant que les aultres princes reviennent à notre alliance, encor deux mille chevaux, car qui veult ruyner l'Empereur, – et en advertissez le Roy, – il fault estre fort de gens de cheval, et luy oster le moien d'en recouvrer. Ce que j'ay plus demandé pour les trois premiers mois est d'aultant que, oultre l'argent des retenues qu'il m'a fallu bailler, les gens de cheval sont payes pour demy (deux) mois, pour se rendre au lieu de la monstre il fault bailler l'argent de la levee aux gens de pied et encore quelques chose en actendant la monstre, qui ne se fera pour cent mille escuz. J'ay conferé avecques le Rhingrave, mes sus une enseigne nous donnons en ce pays cinquante payen plus qu'en France.*

*Voici que je fairay afin qu'on congnoisse ma volonté qu'on tienne le compte des fraiz de la guerre et je contribueray ma quotité, ou bien qu'un aultre soit chef de l'armee, et je ne lairray pour cela de m'y trouver. J'ay faict mon compte de prendre l'argent du Roy et des aultres princes, et le mettre entre mains de gens qui me le mesnaigeront et me fourniront par mois ce que je dois avoir.*

*Si le premier mois mange le second et le troisieme, que faisons-nous? quel plaisir ou contentement aura le Roy de nous? J'ayme mieulx laisser tout, que de ne faire rien qui vaille. Je vous prie employer votre esprit et aides de vostre costé, que le Roy nous ayde.*

*Il s'arresta ung peu et puis me dist qu'il avoit envie de s'en aller devers vous, me demanda si, faignant aller vers l'Empereur, il ne se scaroit desrobber en Suisse. Luy ayant dit le lieu où vous estes et la longueur du chemin, il dist qu'il estoit impossible et me remit au baron de Heidec et au secrétaire de Hesse pour adviser resolutement sans plus y retourner par quelz moyens ceste entreprinse se pourroit conclure.*

*Le voyant en telle ardeur, je luy feiz response en peu de parolles, que, puisqu'il me faisoit cest honneur de se descouvrir tant à moy et me desclairer si avant son adfection, je seroye malheureux si je luy dissimuleroye rien. Je l'assuroye en premier lieu que vostre volonté n'estoit ne petite ne morte et que à l'effect il le congnoistroit, que je croyoye bien que l'Empereur desireroit la paix, ayant à faire à si forte partie et où il y a si peu à gagner, mes que vous estes assez adverty de ses dissimulations et que vous ne le attaqueries que à bonnes enseignes; que c'estoit beaucoup qu'il congnoissoit que, comme il ne se peult jamais asseurer du costé de l'Empereur ne des siens, il peult certainement esperer toute grandeur et reputation par la confederation et amitié avecques vous, et par ce pour l'adfection que j'ay tousjours eu à luy et à sa maison, je le prioye ne perdre poinct l'occasion où vous rebutter par demandes trop dures et desraisonnables.*

*Et il m'interrompit le propos et me dist qu'il ne scaroyt plus faire pour vous que de vouloir mectre sa personne, son bien et son honneur où vous le voudriez employer; et que auparavant liberalement il vous avoyt offert de soubmectre ses pais à votre protection et vous donner ouverture et passaige partout.*

*Sire, m'estant ainsi departy d'avec luy, je ne voulus pas faillir de mectre par escript de mot à mot tout ce qu'il m'avoit dict et tout incontinent vous en advertir par la poste, ayant deliberé, entendu*

ce que resolutement ilz me voudront dire, m'en aller en extresme dilligence devers vous et desjà ay mandé qu'on me meist en deux ou trois lieues des chevaulx frais, afin que je ne sois pour rien arresté ne pour rien retardé: les postes de ce pays ne portent que les paquetz, on n'ause encore courir de paour du bruict.

Les raisons pour quoy je m'en veulx aller devers vous sont celles-cy: en premier lieu que je congnois manifestement que les lettres qui ont esté escriptes de par deçà ont si avant persuadé ces princes que, quand je leur fairoie tous les sermentz du monde, ilz penseroient tousjours qu'il y en eust quelque chose dadvantaige et jamais on n'en pourroye venir à bout. Me voyant de partir, ilz congnoistront que c'est à bon escient; toutesfois je ne rompray rien qui sera ung grand malheur en apres si ce principal affaire se rompt.

Il est bien besoing que, s'il est possible par le moyen que je vous diray, vous recouvres ung bon nombre de lansquenetz sus quoy l'Empereur met son esperance, et emploira tout son esprit à vous en empescher.

La troisieme raison est que toutes les lettres du monde ne vous scaroient si bien et certainement informer des affaires de par deçà que je fairay; et vous respondre aux doubtes que vous pourries faire.

La quatrieme raison ne m'a pas tant meu, mes toutesfois j'ay mis en consideration que, comme l'escripture d'aultres m'avoient meis en suspeson envers ces princes si je ne m'en fusse purgé, tout ainsi me pourroit-il advenir en vostre endroict et par ce sans regarder ne à la longueur du chemin ne aux dangiers, je vous iray, Sire, au plus tost qu'il me sera possible rendre compte de toute la negociation et des derniers moyens par lesquelz je congnoistray que en pourrez sortir, sans plus perdre de temps qui est la totale ruyne de ceste entreprinse, laquelle arrivee de jour en jour nous esperions fortifier avecques les aultres nouvelles et occurrences de ce pais.

J'escrifs à Monseigneur le connestable de paour de vous ennuyer ceste lettre par trop longue et fascheuse.

n° 52

Fresse à Montmorency. Dresde, 24 décembre 1551.

Archives privées. Original déchiffré.

Espère que sa lettre où il écrit tous les propoz qui ont été tenuz (n° 51) satisfera le Roi. N'a pas nommé la somme pour ne pas estre estimé s'en mesler plus avant qu'il ne falloit (...) car à la court le foible porte tousjours le faiz. (...) Les nouvelles adhésions à la Ligue, il ne peult servir de rien de les pourchasser (...) avant que les princes soient d'accord avec Sa Majesté.

Paiement des troupes de Maurice de Saxe. Maladie de l'Empereur.

S'est efforcé de ne faire dresser qu'une seule armée.

Quant à l'entreprinse des Bas Pais, je ne m'en vouldroye me fier à mon jugement qui n'est rien, (...) mais le sais bien que du temps du feu Roy cela fut pesé et calculé par plusieurs foys par le roy de Danemarch jusques à aller visiter les lieux où je fuz present et se trouveroyt par commune opinion de tous ceulx qui s'entendent en telles entreprinses qu'il n'y avoit meilleure maniere de fere tourner la teste à l'Empereur et luy tenir ses forces bridees, mesmement quand aux gens de cheval, que de gecter une armee en Frise et Hollande, estantz ces pais là situes de telle sorte que aujourdhuy l'ennemy est d'un costé, le lendemain de l'autre, pour la commodité des passaiges qui y sont, en sorte que, qui y auroit une fois gainné ung pied, le pais, qui est merveilleusement riche, seroyt tout en proye...

Nouvelles diverses sur des mouvements de troupes.

n° 53

Montmorency à Fresse. Mars 1552.

Archives privées. Minute.

*Je seray devant Mets dedans trois ou quatre jours, où j'ay mis peyne d'entretenir ceulx de dedans (...). Dieu veuille que les princes ayent autant d'affection et de consideration aux choses qu'ilz ont à faire de leur cousté, comme vous pouvez estre asseuré que aura led. seigneur du sien.*

*Espère que A.-A. de Brandebourg ne leur fera pas quelque faulx bont.*

n° 54

Fresse à Henri II. Schweinfurt, 26 mars 1552.

Archives privées. Original déchiffré.

Echec des négociations avec Francfort. Etat des troupes de la Ligue.

*Il y a le baron de Hedec et Diestet qui ont deux regimens de Lansquenetz de chacun dix enseignes qui le mets à sept ou huict mille hommes; les cappitaines Brosseld, Vachtmeister, Claus Bernard, Jehan Rau ont leurs gens de cheval qui sont environ dix huict cens chevaulx; ceulx du Landtgrave jointz, ce sont environ troys mille chevaulx et unze mille hommes de pied.*

*Et parce que je vous veulx declairer entierement en ceste lettre les dessaings et le cueur du duc Maurice, il fault que je commence par là que le marquis Albert, ayant proposé mainctenant une chose, tantost l'autre et contrainct, par force de lettres, le duc Maurice m'escripre de sa propre main, que je vous suppliasse luy vouloir donner quelque argent pour mecttre ses gens qu'il a ensemble en besongne. A la fin voyant ma reponse et luy desfaillant presque toute esperance, il dit au duc Maurice et au Landtgrave que, si ne luy estoit donné autre moyen, qu'il feroit chose de quoy luy et eulx se repentiroient. De quoy l'Ellecteur m'escript tout incontinant pour le faire court, pour eviter tout inconvenient et surtout qu'il ne feist sus aucuns estatz de l'Empire, ce qu'il avoit projecté de longtemps.*

*Le duc Maurice l'a pris avec soy, en actendant s'il ne vous plairoit poinct luy donner moyen de se mecttre ailleurs en besongne; je leur en oste presque toute esperance, et neantmoins promis à l'Ellecteur en escripre derechef, vous suppliant tres humblement, Sire, que, encores qu'il ne l'ayt mérité, neantmoins pour satisfaire à l'Ellecteur et faire tenir le duc Maurice dans le bon chemyn que nous avons commencé vous faciez une honneste et doulce excuse. Je pense que c'est ung des grands points qu'on eust sceu souhaister qu'il le garde de faire le fol par l'Allemaigne; il n'y a nulle mesure en luy et est le plus debridé en parolles facheuses et poingnantes contre tout le monde, que je vys jamais, mais, encores s'en fault-il struir et dissimuler, je l'entretiens au moins mal qu'il m'est possible, estant contrainct oir cependant des propoz de luy, qui n'ont ne raison, ne fondement; il a six ou sept mille lansquenetz et troys ou quatre cens chevaulx.*

*Le duc de Mequelbourg mene huict cens chevaulx et le duc de Lunebourg six cens; ung seigneur nommé Vlaon troys cens et environ troys ou quatre cens qui sont à venir des bendes qui sont icy. Le duc Maurice a envoyé en Poullaine pour avoir mille cinq cens chevaulx legiers de ce pays là, qui seront soudoyés de ce que le duc de Prusse est tenu de contribuer.*

*On actend le conte Altenbourg avec ung regimentz de lansquenetz; c'est tout ce que je veoy icy, et que j'ay entendu d'eulx qu'ilz actendent, il y a des plus braves hommes d'Allemaigne et un bon nombre des saiges et vieulx cappitaines les conduit; et comme est la justice si roidde, que je ne crains sinon que à la fin le duc Maurice soit trouvé trop aigre. C'est ung prince vigilant, s'il y en a au monde. Pour venir aux principaux poinctz tant de l'estat des affaires que de ce que totalement vous en deviez esperer, et par quel moyen, necessairement il fault que je commence par là qu'il est.*

*Plus je communique avec le Duc Maurice et veoyz comme il se gouverne, plus je congnoys entendement en luy et de volonté à complaire à vostre Majesté, moderé touteffoys comme il sera*

facile d'entendre du propoz que je mectray cy après. Il avoit sus le cueur la vengeance de deux ou troys princes et villes qu'il ne m'a voullu nommer (le duc de Bronsvig et la ville de Herdeford [Erfurt] en estoient à mon advis) il s'est departy amyablement et avec honneste assurance d'avec eulx et est entierement resolu contre toute l'opinion de tous ceulx qui sont icy et qui luy avoient souflé aux oreilles ne toucher à personne, qu'il ne se mecte du tout au devant mesmes les articles qu'ilz m'avoient donnez à Frideval que je debasty tant et lesquelz je vous envoyé lors, il les a tous resformez, somme que tout va encores ainsi que vostre Majesté a tousjours preveu; ilz devoient aller et comme l'on le scauroit desirer.

Estant entré le duc Maurice bien avant en propoz il s'est ouvert fort avant à moy de tout ses dessaings et à quel fin il veult mener ceste guerre et, affin que je laisse le jugement à vostre Majesté, je coucheray icy simplement ce presque de mot à mot ce qu'il m'a dict.

L'Empereur m'a escript deu lettres que je veulx bien que vous veoyez qu'il desire que le marquis de Brandebourg et moy allions par devers luy et que, non seulement il delivrera le Landgrave, mays s'estendra en beaucoup de choses de plus grande consequence. Il n'avoit pas receu mes lettres par lesquelles je luy escripvoys que je ne pouvoys aller devers luy, entendant la deliberation qu'il avoit de me retenir prisonnier; et depuys, luy ay aussi escript comme j'estoys sommé du Lantdegrave et que j'estoys contrainct procurer la delivrance de son pere, ce que j'avoys deliberé de faire ou me mectre entre ses mains.

Le Roy des Rommains m'a escript encores plus doucement et demandé que je luy face entendre les causes de ceste guerre et qu'il me fera contenter; mesmes, m'a pryé que luy face entendre cela à mon beau-frère, le jeune Lantdegrave. Je vous l'ay bien voullu dire, affin que le Roy n'entre en soubzpcion de rien s'il oyt que telz propoz se mectent en avant. Je vous pryé, dictes moy quelle response je deois faire et puys je vais dire ma fantaisie.

Je vouloy bien là dessus, Sire, entendre s'il y prenoyt goust ou non et luy dye que comme, soubz belles promesses, on luy avoit prins d'entre ses mains le Lantdegrave il le pouvoit faire delivrer par parolles ce seroit ung grand heur à luy, que je ne luy en vouloys poinct dire d'avantaige, mais seulement qu'il congnoissoit bien l'Empereur.

En vous assurant devant toutes choses, dit-il lors, que j'aymeroyz mieulx estre mort que d'avoir peu faire appoinctement, non seulement sans le consentement du Roy, mays que luy aussi ne l'eust à son advantaige. Je vous diray ouvertement à quelle fin je voudroyz conduyre ceste guerre et par quelz moyens.

Je congnoys les estatz de l'Empire, et ce que chacun en vouldroit ou oseroyt entreprendre, mieulx que l'Empereur, car ilz s'en decouvrent plus franchement à moy. Les quatre Ellecteurs du Rhin ont eu leurs ambassadeurs devers moy et ont envoyé devers l'Empereur le priant qu'il maintienne la Germanye en payx par troys moyens: laissant ung chacun vivre en sa religion, ne chargeant poinct de subsides non accoustemez les estatz, et delivrant le Lantdegrave. S'il faict cela qu'ilz mectront jusques à leur vye pour le conserver en son estat; sinon, ilz ne peuvent avec honneur et bonne conscience luy ayder et tout ce qu'ilz ne pourront faire ne secouroient de rien sinon de les mectre et leurs estatz en danger. Car tousjours ce sera à recommencer.

Aussi à moy que si l'Empereur veult condescendre à ses poincts, ilz ne me seront point amys, si je continue ceste guerre. Pourtant suys-je d'advis que, ne perdant point une heure de temps du monde, je face bonne et doulce response et au Roy des Romains et aux princes jusques à leur donner esperance.

Dedans huict jours, je seray sur le Danube où j'ay deliberé, pour m'asseurer du passaige, fortifier le Vhinguen, qui est au duc Otto Henry, et incontinant passer oultre vers Ausbourg pour m'en assurer, si je puis, et contraindre l'Empereur de me combattre ou de demourer où il est de present. Vous m'aviez tant de foys presché du duc de Bavière et tousjours je vous ay dict qu'il estoit prince d'entendement et de cueur, il est ainsi et à l'effect je l'ay trouvé tel. Tout à ceste heure, il me vient d'envoyer un gentilhomme par lequel il me mande comment l'Empereur luy a demandé le passaige par Ingolstat et qu'il y mect garnison. Le duc luy a faict response, qu'il avoit

*basty sa ville pour la garder et que, luy vivant, il n'y entreroit autre garnison que la sienne, et au surplus il s'offre à moy en toute chose.*

*Le marquis Albert de Brandebourg marche et s'est déjà saisi d'une ville nommée Tinchelspien et veult aller droict à Trunevert, pour rompre les lansquenetz qui y sont. J'ay tasché de faire ce que je feray, Dieu aydant, de prevenir l'Empereur; il est après à lever en ces pays là trente enseignes (ce ne sera pas trop pour nous!). De gens de cheval, il n'en peult sitost avoir, il fauldra qu'il connille devant moy ou qu'il combatte, ou qu'il se laisse assieger ou qu'il s'en aille hors l'Allemagne.*

*Encores suis-je bien marri du tort qu'il me fault faire pour aller querir l'argent, estans les choses en cest estat; si le Roy veult estre grant à jamais, il fault qu'il se haste de passer le Rhin et fortifier la ville de Maience, je n'entends pas toute la ville, mais le hault seulement, affin qu'il tienne en sa puissance les princes du Rhin et du Mein et, par mesmes moyen, la ville de Francfort en subjection; deçà le Rhin, le Lantzgrave a une forteresse nommée Reusselhing, qu'il s'en saisisse aussi et mette la garnison de quatre à cinq mille hommes de pied françoys et troys cens hommes d'armes; face declarer les princes et les villes de ce costé là et se saisisse encores de quelques lieux ou plus hault ou plus bas qui ne soient pas de si grande garde et par ce moyen s'asseuré du passaige et de ce qui demourera devers luy.*

*Je congnois l'Empereur: il ne mectra point ses plus grandes forces ensemble que ce ne soit sus le moys de juing, lors le Roy doibt venir droict à nous, où il trouvera autant d'obeissance et d'amytié que dans son royaume, affin que nous contraignions l'Empereur; ou jamays si le Roy ne vient promptement au Rhin, nous serons defavorizez: l'Empereur tirera toutes ses forces des Bas Pays et de ce costé-là, Julliers, Collogne et d'autres, secretement, luy envoieront gens de cheval qui ne se oseront vennis si sentent là le Roy; ayans donc passaiges assurez, et sus le Rhin, et sus le Danube, et estans fort de vingt mille hommes de pied, qui nous osera atteindre?*

*Je n'adjouste point, Sire, ce que je luy ay dict là dessus car il est conforme à ce que par tant de depesches je vous en ay faict entendre, ne aussi qu'il m'a baillé cestuy bon advis par escript, affin que je puisse mieulx, que je vous en advertisse en toute dilligence, et viendray aux autres propoz de peur de vous ennuyer par la longueur de ceste lettre.*

*Vous m'avez, dit-il, souventes foys voullu sonder comme j'ay bien congneu que estoit que je pretendoys de cest guerre. Je vous die chose que je vous prie tenir secrette et que je ne diz encores jamais à homme: l'Allemagne est une grosse masse et telle que, quant personne n'y feroit resistance, on ne sauroit de vingt ans en venir à bout contre l'Empereur qui s'y est luy mesmes avisé; or maintenant je scay certainement qu'il est desesperé et s'il estoit vray que, comme quelque prince m'a escript d'Ytalye que, là aussi on luy appreste un bancquet, il ne sera que faire, le Roy et nous estans devant luy, jamais il ne hasardera de combattre et assurement viendra à composition. Je vouldrois pour ce coup qu'il remeist la Germanye en sa Liberté et en ses loix et anciennes coustumes, que le Saint Empire et le Roy feissent une alliance perpetuelle ensemble, nostre amytié et intelligence particuliere demourant tousjours entre nous et au cas que l'Empereur contremendroict à ce qu'il auroit promis qu'on ne luy rendist plus d'obeissance, et en oultre qu'il fait raison au Roy de quelque particulieres querelles qu'ilz ont ensemble, non pas de toutes, car jamais il ne le feroit, mais que le Roy s'appropriast en Italye le fruict de ceste guerre, selon qu'on luy auroit rompu tous ses dessaings en Allemagne et tellement rongné les aesles qui ne se scauroit resouldre; j'aurois delivrer mon beau père et avecques reputation et amytié en toute l'Allemagne, le Roy auroit une reputation immortelle, une amytié perpetuelle en l'Empire pour en tirer gens et autres choses; il seroit assure qu'on ne feroit jamais rien contre luy, il auroit abessé l'Empereur et de reputation et de forces, se seroit cependant approprié en Italye et en Lorraine et se, par aventure, par bons moyens qu'il garderoit ung pied en Allemagne. L'Empereur mort, qui sera bien tost, demourant l'amytié et fiance entre nous, avec la faveur que nous aurons acquise en ce pays, il fera bien autre saillye plus grande que ceste ci. Maintenant de vouloir faire jurer les villes et estatz à autre qu'à l'Empereur, et luy lever du tout l'obeissance, ce seroit une chose*

*d'infinie despense, de trop grand hazard et d'une longueur trop ennuyeuse. Si Dieu me faict la grace que je voie le Roy, comme j'espere, je luy en diray mon advis, cependant de ce que nous voudrions faire l'Empereur mort, il n'en fault jamais ouvrir la bouche.*

*Vostre Majesté jugera trop myeux, Sire, qu'il a meu de changer d'opinion et ne prester point les oreilles à ses conseillers et davantaige ce qu'il a dedens le cueur. Il n'y a homme si fainct qui ne se decouvre quelque foys, si on le met en train; c'est ung merueilleux experit et qui ne dict pas sa fantaisie aux aultres princes, ses confederez; il veoyt beaucoup plus loing. Le zele que je (ai) à vostre service, Sire, me contrainct adjouxter ce mot que, si vous ne passez de par deçà, je (ai) peur que le duc Maurice seroit trop faible. De ce qui pourroit en suyvre de cela, vostre Majesté, Sire, le peult trop myeux juger à propoz... Ils procedent jusques icy, en toutes choses qu'il m'a esté possible, exaulser vostre nom et reputation affin que les cueurs de l'Allemaigne, qui n'ayment les estrangers, ne feussent point alliennent de vous; il servira grandement en toutes choses, tant petites soient-elles, vostre armee ne se face point hayr et use d'une tres grande prudence. De peur de vous ennuyer j'escriptz d'autres particularites à Monseigneur le Connestable vous suppliant, Sire, puys que ma necessité me contrainct, contre ma volonté, vous en toucher ce petit mot, qu'il vous plaise avoir pitié de moy ou tenant le lieu qu'il vous a pleu me faire tenir icy j'ay et seray en grande misère; si le feu Roy m'eust faict quelque bien comme il en avoit bonne envie, j'auroys, sans vous importuner, moyen de m'ayder maintenant, sans estre du tout aydé de votre Magesté. Je ne puys rien faire que offrir comme je faiz liberallement de mettre ma vye pour vostre service.*

n° 55

Fresse à Montmorency. Schweinfurt, 26 mars 1552.

Archives privées. Original déchiffré.

*Il vous plaira veoir par ce que j'escriptz au Roy que, si jamays negotiation fut chatouilleuse, ceste cy, si l'auctorité et crainte du Roy n'y est, on ne faict pas grant compte de ceste entreprinse: si on couche trop d'icelle puissance et forces du Roy, ceste nation recule et, quelques injures et oppressions qu'elle ait endurees, revient au plustost à l'obeyssance de l'Empereur qu'elle se veult donner ailleurs. Les princes voyent comme une grande mer de voulloir ou contraindre ou induire les Estatz de l'Empire d'eslever ung autre empereur et oster l'obeyssance à cestuy cy. Et par ce leur resolution est de pousser si roide contre sa personne que, par ce moyen, ilz et le Roy obtiennent ce qu'ilz demandent.*

*Il n'y a point de doubte que jamays il ne fut si estonné, et ne me puis assez esbahir que ung si grant prince menasse les aucuns et aux autres comme il l'a faict depuis de temps en çà: il est doux, (tout ainsi qu'il est doux envers les Allemands) je diz jusques à ceulx qui portent les armes contre luy, il ne se peult saouler de charger le Roy tant de l'intelligence avecques le Turcq que d'une inquietude impatiente perpetuelle pour empescher ses voisins de vivre en paix, et apres vous donne sus les ministres du Roy, sus l'ambition avarice et outrecuydance d'iceulx, mettant pour conclusion que le Roy doibt bien faire mention de la Liberté, qui est non Roy mais Tyran tres cruel de ses subjectz.*

Négociation avec l'évêque de Wurzburg.

*La venue du Roy sus le Rhin est plus que necessaire. Sa Majesté n'est pas si loing de là au lieu où nous pourrons estre qu'il ne s'y rende en peu de temps, si les affaires le requierent et, s'il voit qu'il faille ainsi faire autrement, on fera des menees et sera contrainct ceste armee prandre le chemyn par delà ou se separer. Quant le Roy aura ung passaige ou deux sus le Rhin, l'Empereur n'est pas si terrible qu'il les laisse que à bonnes enseignes par amityé et, se mist-il en mille foys plus de debvoir, il n'aura jamays guerres des Allemans, car c'est une nation ennuyeuse et qui haist les estrangers. Ce qu'il y a d'honnestes princes et estatz, les escriptz et la façon qu'on a tenue les a mis*

*à la devotion de Sa Majesté. Il fault avoir les autres par autre moyen et faire en sorte que l'Empereur, s'il n'a pis, ne se puisse jamais prevaloir de ce pays.*

Souhaite des nouvelles du Roi. Le duc de Wurtemberg ne s'est pas *declairé*.

Fresse a dépensé 800 écus pour s'équiper. *J'ay esté contrainct soudainement m'équiper de tentes, coffres, charrettes, litz, linges, vaisseilles, chevaux et mille autres choses qu'il est besoing avoir en un tel voyage.*

Il a dû emprunter 350 écus au Landgrave, remboursables à Paris.

## n° 56

Fresse à Montmorency. Schweinfurt, 27 mars 1552.

Archives privées. Original déchiffré.

*Mon paquet prest à envoyer, le marquis Albert de Brandebourg est venu en ce lieu trouver le duc Maurice, portant luy et ses gens blanc et noir, voullant dire que, si le blanc ne le print, le noir le prandra.*

Fresse écrit à la demande de Maurice de Saxe pour que le Roi prenne Albert de Brandebourg à son service; mais cette solution n'apparaît pas souhaitable.

Négociation avec l'évêque de Wurzburg. Des troupes resteront pour servir l'évêque.

*C'est une estrange chose du dur cerveau que ont ses princes et mesmement où il se parle que le Roy veuille lever l'obeissance à l'Empereur. Je tiendray toutesfoys tousjours la main que, par amytié, nous les gagnerons.*

## n° 57

Fresse à Montmorency. Schweinfurt, 27 mars 1552.

Archives privées. Original déchiffré.

*Le duc Maurice envoyera bien tost querir l'argent à Basle; s'il y avoit difficulté ou retardement, toute ceste entreprinse seroit rompue; Messieurs les ostaiges pourront venir quant et quant. Il m'a prié que j'escripvisse au Roy qu'il luy plaist pour les autres trois moys prendre l'argent avec soy, car, quant on sera aux afferes, s'ilz estoient contrainctz l'aller querir à Basle, se seroit leur ruyne pour l'advenir. Apres ces prochains troys moys, il y faudra penser par ung bancque ou autrement...*

Fresse souhaite l'occupation de Reusselhingen par le Roi; il demande des nouvelles du Roi, et cherche à en obtenir sur le Palatin et l'Electeur de Mayence.

*Je luy ay mis en avant que devant que le Roy se joignist à ceste armee, il sera besoing que tous les gens de guerre feissent serment à Sa Majesté, ne luy voulant point dire la consideration que j'avoys, mais luy ay remonstray seulement que, si il venoit à mourir ou estre prisonnier, on pourroit fere d'estranges praticques avec lesd. gens de guerre, qui seroient grandement dangereuses pour le Roy. Il m'a dict liberallement que non seulement cella, mais que luy-mesmes devant tous autres fera le serment au Roy et le fera fere aux gens de guerre, oultre le serment commung qui est faict à la Ligue.*

*La resolution est prinse d'envoyer le duc de Lunebourg en Angleterre, qui ira tout droit, et Jehan Sturme, ou quelque autre, qui passera par France. J'ay veu leur instruction qui ne chante riens que de la resolution et aussi ay veu une lettre d'un, qui n'est pas des moindres au pres du Roy d'Angleterre, qui leur escript que, si veullent riens avoir, il fault que ce soit par ce moyen. J'en ay*

*auparavant escript au Roy et veoy que, pour accorder ses negotiations, il n'y a qu'ung seul moyen qui est que le Roy demonstre tousjours ne desirer riens plus que une bonne et saincte refformation et par icelle union en l'Eglise Chretienne, il fault couller doucement en telz afferes et si ne scayton quelquefoys comment si conduire, ce que je dictz pour l'experience que j'en ay eu, ne pouvant si bien fere qu'il ne s'engendre des souspeçons et aux ungs et aux autres, selon qu'ilz pensent que le Roy les favorise ou defavorise.*

n° 58

Fresse à Henri II. Rottenbourg, 29 mars 1552.

Archives privées. Original déchiffré.

*... Nous avons du tout accordé avec l'evesque de Vurtzbourg et presque à telles conditions que nous avons voulu. Il a bien parlé autre langaige quant il a entendu le fons de ceste alliance et s'est excusé, disant qu'il estoit impossible qu'il eust peu croire ou penser autre chose que ce qu'on luy avoit bien avant chanté, que Votre Majesté estoit allié au Turc et, par consequent, ennemys de l'Empire. Je ne scay si c'est ignorance ou mauvaistee, mais ceste nation est difficile à esmouvoir, j'entends ceulx qui ont puissance, car du peuple il est bon et ne peut assez favoriser ceste entreprinse. Le temps amenera tousjours quelque chose de meilleur, nous gouvernans comme nous faisons, aussi que le temps et la publication des escriptz fera congnoistre la verité.*

Il espère que A.-A. de Brandebourg restera dans la Ligue.

*L'Empereur doibt estre jeudi à Auspourg. (. . .) Notre jeu est seur, car il est du tout denué de gens. Nous avons esperance d'estre devant Auspourg samedi ou dimanche.*

*Le duc Maurice s'ouvre de plus en plus à moy et est tousjours ferme d'entretenir une perpetuelle amityé avec Votre Majesté. Il est d'avis que vous veniez au plustost par deçà et que, des deux costez, on presse si bien la personne de l'Empereur que son estat en soit esbranlé et qu'il vienne à une composition si avantageuse pour vous et pour eulx, n'estant poinct d'avis que vous vous affoiblissiez en poursuyvant plus avant de luy lever par tout l'obeissance par cy long temps enraciné, car ung peu de patience vous mettra entre les mains ce que ne se peut fere.*

*Toutesfois, comme il dict, il ne fault pas donner allayne à l'Empereur d'une heure et, quelque propos qu'on mette en avant, ne fault jamais cesser qu'il ne soit rengé où il doibt estre. Il a parlé plus avant jusques à me dire que, l'Empereur mort, l'on n'aura que affere au Roy des Romains, sur lequel il espere bien tost prendre tel pied en Bohesme qu'il aura assez affaire.*

*Par ses propos il donne à entendre qu'il se veult croistre soubz votre ombre, et vous eslevant au lieu auquel il luy semble qu'il n'est pas assez grant et puissant pour tenir, si, contre son opinion, la guerre continue. Il a des desseings fort bien fondez: pour peu de fraiz, molester tout l'hyver l'Empereur es ses Pays Bas, mais il ne peult y penser que les choses ne viennent là et ne faict doubte, si vous passez soubdainement de pardeçà, que l'Empereur ne soit contrainct recevoir la loy presque telle que on voudra.*

*Il m'a dict deux ou troys fois que, la paix faicte, il veult aller trois ou quatre mois en France et n'est pas d'avis, mais il le dict doucement affin qu'on ne dye point qu'il a mye ung prince estranger en Allemaigne, que vous n'y gardiez ung pied pour vous joindre avec Hesse et Saxe, quand il vous plaira, et eulx à nous.*

*Je ne puys juger autre chose pour vous en parler clairement, sinon qu'il voudroit mettre la couronne de Bohesme en sa main et avoir la conduite et gouvernement de l'Empire, soubz l'auctorité d'ung grant prince estranger. Ce sont des desseings que Dieu moderera, comme il luy plaira, mais puysqu'il a cella dedans le cueur, Votre Majesté scaura trop mieulx juger à quoy ceste alliance est, ou peut estre, proffictable.*

*Dedans deux jours, ilz envoyeront la lettre de deffiance à l'Empereur.*

*La pratique est bien avant avecques les villes maritimes. Si le roi de Danemarch vouloit parler, ce seroit bien à propos. L'homme qu'avons envoyé devers votre ambassadeur de par delà, passa, il y a sept jours, auprès de nous; je luy feis donner chevaulx et adresse, je y ay aussi escript trois fois.*

*En tout evenement je suys d'avis que vous soyez fort sur la mer, comme l'Empereur s'y est fortiffié, et vous supplie qu'il vous plaise, le plus souvent que faire se pourra, luy departir des advis de ce pays là, comme il fera à votre Majesté du costé de deçà. S'il vous plaisoit luy departir et au Lansgrave quelques chevaulx turcs ou d'Espagne, ilz se sentiroient grandement obligez à Votre Majesté à laquelle aussi ilz presenteroyent des meilleurs de ce pays qu'ilz ayent.*

*Le duc Maurice n'a autre plus grant desir que de vous veoir et, mesmes si l'Empereur met son camp à Auspourg, comme on dict, affin que, d'un costé et d'autre, il soit salué de trente ou quarente grosses pieces d'artillerye. Dedans six ou sept jours, Dieu aydant, nous verrons qu'il fera bien – voyons nous à l'oeil – qu'il ne fut jamais plus empesché.*

n° 59

Henri II à Fresse. 8 avril 1552.

Archives privées. Minute.

*Monsr. de Bayonne, Le nepveu du cappitaine Requerolz, present porteur, arrive icy à moy le cinquieme de ce mois, et le jour precedent vous avoys faict une despesche par un des gens de docteur Chelius qui retourna à Strasbourg, dont icelles ay depuis envoyé un dupplicata par la poste, par où je les advertissoys de l'avancement de mon armee de laquelle je faiz la masse à Thoul et que je y envoie devant mes cousins les ducz de Montmorency, Connestable, et de Guyse pour adviser de haster toutes choses et mettre madicte armee en l'estat que je la desire veoir pour m'y trouver en personne, ainsi que j'ay deliberey faire, dedans peu de jours.*

*Aussi contenoit mad. lettre par le menu les forces qui estoient jà ensemble, et l'ordre que j'avoys mis pour donner commencement à l'execution de mon entreprinse, suyvant la resolution prise à votre partement d'avecques moy et la promesse que j'ay faicte aux princes par le traicté que j'ay avec eulx.*

*(Par led. nepveu), j'ay receu votre lettre du XXVI me de mars et par icelle entendu l'estat en quoy sont les forces desd. princes, le nombre de gens qu'ilz ont et le chemyn qu'ilz tiennent, aussi la ((deliberation)) conclusion prise par le duc Maurice de se trouver le premier sur le Danube, s'il luy est possible, et ne sauroye que grandement louer et estimer ceste sienne si bonne et prudente deliberation, estimant que c'est le plus advantageux party qu'il eust sceu choisir et le plus dommaigeable à l'ennemy commung.*

*Vous priant, monsr. de Bayonne, faire bien entendre aud. duc Maurice et autres princes le plaisir que ce m'a esté de scavoir qu'ilz ayent donné si bon commencement à l'execution de leur entreprise, et sur tout la resolution qu'ilz ont faicte de preoccuper les lieux où led. ennemy faisoit son compte de les venir attendre et, avecques la commodité et facillité d'iceulx, rompre ou grandement empescher leurd. entreprinse; les priant la voulloir poursuivre le plus vifvement qu'ilz pourront, sans changer d'avis, et tenir pour chose certaine qu'ilz n'en scauroient prandre ung meilleur, voyant le temps et l'occasion si appropoz qu'ilz sont, lesquels il ne fault pour laisser perdre, comme aussi n'y peuvent ilz faillir, si led. duc Maurice suit les bons et saiges propoz qu'il vous a tenuz, ayant telle fiance en sa prudence et en la longue experience qu'il a des trafficques et subtilitez de l'Empereur, qu'il se gardera bien à ce commencement de luy prester l'oreille et s'il n'a oublyé les exemples du passé, dont les playes sont fresches et ressenties. Il jugera bien que led. Empereur ne luy scauroyt proposer party qui tende à autre fin que pour le desarmer et apres faire*

de luy comme des autres, pour la Liberté et redemption desquelz et par consequent pour le bien de toute la Germanye, j'ay esté meu de traicter avecques luy, chose que je observeray entierement et sincerement, comme de ma part je desire et m'asseure qu'ilz feront de la leur.

Et, pour leur donner à congnoistre de quel pied j'y chemine, vous leur pourriez dire que, ayant faict trouver mon argent et mes hostaiges à Basle au jour prefix, j'ay encores – pour me mectre en plus que mon debvoir et sans savoir le jour de la monstre de leurs gens ne le temps qu'ilz avoient deliberay marcher – donné tel ordre à mes affaires que, de ceste heure, j'ay aud. Thoul avec mesd. cousins de huict à neuf mille chevaulx et pres de trente cinq mille hommes de pied, tant françoys que lansquenetz, accompagnez de l'esquipage d'artillerye appartenant a ung tel prince.

Vous advertissant, monsr de Bayonne, que, encores que je me feusse du tout resolu de suivre le contenu dud. traicté, sy est ce que, ayant veu votred. derniere depesche, j'ay incontinant mandé à mesd. cousins qu'ilz aient à faire extresme dilligence partout et donner ordre de incontinent se saisir et asseurer de la ville de Metz, suivant l'autorisation desd. princes, ce qu'ilz mettront peine de faire, et à ceste fin se rendront avecques lad. armee dedans troys ou quatre jours devant lad. ville, où je suis deliberay de me trouver en personne pour, apres m'estre asseuré des places circonvoisines, suivant la commodité des chemins, tirer droict au Rhin, et, si l'armee, qu'il est bruict que la royne de Hongrie fait dresser es Pays Bas, veult empescher mon passaige ou s'achemyner pour aller secourir l'Empereur, je la combatray si roidde que j'espere avec l'ayde de Dieu en rapporter la victoire, à la confusion du commung ennemy, de sorte que lesd. princes auront beau loisir et commodité, s'ilz veullent user de dilligence, de venir audessus de leurs entreprises, chose que je vous prie, monsr de Bayonne, leur fere bien entendre, affin qu'ilz congnoissent combien je chemyne franchement en cest affaire.

Au demeurant, ayant consideré la requeste que faict led. duc Maurice pour le marquis Albert, vous scavez ce qui luy fut respondu à cella, lors qu'il vint dernièrement par devers moy, et fault que vous priez led. duc de ma part mectre en consideration les grandes et extresmes despences que je suis contrainct de faire, tant pour l'entretienement de ceste armee, l'ayde que je leur faictz, le renfort de gens que je tiens en Piedmont et à Parme, oultre le grand nombre de vaisseaulx que j'ay maintenant en mers de Levant et Ponant, six mille suisses et autres forces à pied et à cheval que je tiens en mon royaulme principalement pour empescher l'Empereur en divers lieux, affin que plus difficilement il puisse resister ausd. princes, en faveur desquelz, plus que pour mon faict particulier, vous les pourrez asseurer que je suis entré en ceste guerre, laquelle n'est pas pour si peu durer, qu'il ne faille bien regarder au moien de la continuer, qui sont toutes choses qui empeschent que je ne puis en cest endroict gratiffier led. duc Maurice et led. marquis, comme je voudroye bien.

Et neantmoins pour satisffaire aucunement à la requeste dud. duc et pour l'affection que led. marquis monstre avoir de me faire service, seray contant de luy donner quelque honneste estat pour sa personne seulement, et ne me scauriez faire plus de service, monsr. de Bayonne, que d'employer tous les moiens que vous pourriez pour le maintenir en bonne devotion et garder qu'il ne se precipitte, estant si leger et inconstant et par adventure si peu feable, que je scay quelle fiance je y doibz avoir.

Quant à l'argent des troys moys, qui sont prochains à escheoir, vous pourrez asseurer lesd. princes que je porte avecques moy une si bonne somme de deniers qu'ilz ne trouveront aucune faulte en ce que je leur ay promis, mais je desire en savoir absolument le jour que finiront les troys premiers moys, dont j'ay pieçà faict bailler l'argent à Basle d'entre les mains de leurs depputez, ainsi que je vous ay jà escript, d'autant que, jusques icy, vous ne m'en aviez rien escript à la verité, et encores voy je par ceste votre derniere lettre que lesd. princes n'avoient pas ensemble le nombre de gens qu'ilz sont tenuz d'avoir par led. traicté. Estant pour ceste cause bien raisonnable, comme aussi le desiray je, que les gens de pied et de cheval, que led. marquis Albert veult amener a mon service, soient employez à celluy des princes pour la perfection dud. nombre. Et fault que vous y faictes tout ce que vous pourrez, chose qui ne me semble difficile pour estre lesd. duc et marquis

*tant amys, et ne sauroit sortir hors de mon oppinion que ce qu'ilz en font ne soit une intelligence qu'ilz ont ensemble pour tirer de moy tout ce qu'ilz pourront.*

*Monsr de Bayonne, je m'attendz que, par votre premiere depesche, je seray encores plus clerement adverty de l'estat desd. princes et comme leurd. armee sera pourveue, instruite et esquippee et ce qui y est necessaire comme d'artillerye, pouldre munitions et autres choses deppendans d'ung tel esquippage, suivant ce que je vous ay par mes precedentes mandé, ne voullant oblir à vous dire que, estant madicte armee à Metz et en ces quartiers là, nous aurons plus de moyen d'avoir nouvelles les ungs des autres, comme je le desire, pour estre chose necessaire pour le bien de noz affaires commungs et, si la voye de la poste nous cessent, noz lettres se pourront envoyer par le moyen dud. Chelius et Sturmius, qui sont telz et si fidelles serviteurs que vous les congnoissiez.*

*Au demourant, considerant des depesches que vous faictes et en actendant que je puisse estre en mon camp, j'ay advisé vous ordonner la somme de mille escuz, tant pour les frays extraordinaires dont m'avez envoyé les parties montant à troys cens cinquante escuz que sur et tant moings de votre estat, lequel je feray arrester par mondect cousin le Connestable, si tost que je le verray, et feray bailler lad. somme de mille escuz aux princes hostaiges qui sont de pardeçà, laquelle j'escriptz ausd. princes, suivant votre advis, vous faire rembourser par delà, et suis tres aise que vous ayez trouvé cest expedient avecques eulx, pour eviter la perte et difficulté qui se pourroyt offrir envoyant les deniers d'ung pays à l'autre.*

*Qui est tout ce que vous aurez pour ceste heure, apres vous avoir prié de continuer à me faire souvent savoir de voz nouvelles. Priant . . .*

## n° 60

23 mai 1552 – *Traduction en françois du second discours fait par le Conservateur de Naples (le Prince de Salerne?) au Roy françois.*

Archives privées.

Conseils sur la stratégie à suivre en Haute Allemagne: après la prise d'Augsbourg il faut prendre Innsbruck et se saisir des passages vers l'Italie.

*Je veulx bien encores recorder une autre foiz à vostre Majesté qu'il est grandement à propoz que vous donniez esperance à l'Allemaigne de la favoriser pour la Liberté du Consille; et derechef vous veulx aussi mectre en memoire ce que vous ay dict qui est que, quant Auguste sera en la disposition de Maurice, il est besoing que par la voye et moyen dud. Maurice mesmes, vous faictes entendre à tous les princes et communaultez de la Germanye, que vous desirez qu'ilz regardent de convenir d'ung lieu ouquel eulx ou leurs procureurs et depputez se pourront assembler et faire une diette non seulement pour communiquer et traicter de ce qui touche et concerne la Liberté Germanique, mais encores des affaires de la Foy et Religion, à quoy pourront intervenir aucuns de voz prelatz, theologiens et autres bons personaiges, voz subgettz, semblablement les Suisses, Angloix, Escossoys et Dannemarcquois, avec tous autres qui se y voudront trouver pour le faict de la religion, affin que l'on puisse conclure et avoir un consille libre pour l'establissement de la vraye Eglise de Dieu.*

*Je diz ceci non pour ce que vostre Majesté, tant que vivra l'Empereur, doive conclure le Consille, mais pour gagner la volonté des Allemans, lesquels se persuaderont, – encores que ce soit contre la vérité, que vostre Majesté veult aller avec eulx d'une mesme concurrance au faict de la Religion, qui sera pour les conduyre à faire ce que vous voudrez quant à ce poinct.*

*Ce que voyant, tout le reste du monde qui pensera l'Allemaigne estre entierement unye avec vous et les dessus nommez par une Ligue indissoluble, vostre reputacion croistra et augmentera de plus en plus et n'y aura celluy qui ose presumer de contrarier à vostre volonté, ayant bien regard*

*que ce que vous escriperez ausd. princes, estatz et communaultez soit tousjours pour gagner leurs cœurs et voluntez, sans perdre touteffoiz l'honneur du tiltre de Tres Chrestien que meriteement est deu à la Couronne de France.*

*Et quant vostre Majesté se voudra commander de faire ce que dessus, si le Pape est encores irresolu pour vous tenir tousjours en parolles ou de la paix ou de la tresve, il fauldra faire ce que je vous recorday à Villiers Costerez, affin que voyant la lectre, la peur luy face faire ce que la verité et le devoir ne luy ont sceu ne peu faire faire et vous souviene s'il vous plaist, là dessus de faire refermer la lectre au Pape sans faire mencion du lieu qu'il devoit demander aux Venyciens pour le Concille, mais seulement conclure à ce que led. Concille se face en lieu où tous les Protestans puissent seurement et librement aller.*

*Pour adjoindre en oultre sur le fondement de ceste nouvelle d'Auguste, quant vostre Majesté sera asseuree d'avoir Strasbourg pour amys, elle doit faire encores en Allemagne jusques à six ou huit mil hommes plus qu'elle n'a et les faire lever delà le Rhein pour estre les meilleurs gens de guerre qu'ilz soient, les laissant là, sans les faire passer de deçà, demourans sur le Rhein entre les confins des terres du Lantgrave de Hesse et la Baviere [le Palatinat], en forme d'avant garde, et vostre Majesté avec la plus grande scelerité qu'elle pourra chemynera incontinant sans soy amuser à autrement s'engrossir, estant l'Empereur si loing jusques à ce que vous avez prins Spire, Vormes et Maiance ou pour le moins l'une des trois.*

*Pour ce que, oultre ce que vous imposerez silens aux Flamens de ne plus penser à pouvoir aller secourir l'Empereur, vous acquerez telle reputacion en la Germanye que non seulement plusieurs de ceulx qui, aujourd'huy, se trouvent neutres, estans concurrans avec Maurice, se declaireront pour la ligue, mais encores pourriez vous, par advanture, gagner aucuns des ellecteurs clerchez, ce qui aydera grandement pour ung autre effect, dont je ne vous oses escrire, jusques à ce que je soys certiffié de cest heureuse nouvelle affin que vous ne m'accusez que, pour le desir que j'ay de servir, j'aïlle trop tost du cerveau pour avoir les piedz malades et debilitiez de la goutte.*

*Ce discours bien poysé et consideré sur tous les pointz cy dessus touchez, il fault penser que l'Empereur est si puissant, qu'il ne se peult en ung jour destruyre et que, ayant lesd. Venyciens avec luy et la mer libre, il fera son estat de vouloir, avec ses forces, regagner l'Allemagne par quoy ou cas qu'il demourast en cest oppinion et deliberacion, il nous fault avoir lesd. Venyciens, lesquelz sont desjà resoluz en deux choses, l'une de laisser ruyner vostre Majesté par l'Empereur, soubz pretexte de la restitution du duc de Savoye et l'autre qu'ilz ne veullent que l'ung ou l'autre de vous ou de l'Empereur soyez seul en Ytalie, pour le dangier et dommaige qui leur en pourroit advenir, de sorte qu'il sera difficile, et non touteffoiz impossible, de conclure et accorder avec. Comme advenant les choses à propoz j'espère bien informer vostre Majesté, laquelle Nostre Seigneur vueille prosperer avec augmentacion de nouveaux royaumes et longue vye.*

## n° 61

Advis du seigneur de Malleroy (Gaspard de Heu) pour le faire entendre à Monseigneur le Connestable.

BN Nafr 6732 f° 22–25 et BN 22662 f° 32–36. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Des blancs figurent dans le texte. La fin de cet «advis» a été édité par ZELLER, Réunion . . ., I, p. 477.

*Après la prise de Thionville le Roy pourra facilement se saisir de l'evesché de Treve jusque sur le Rhin et ne se sauroit avoir faulte de munition à cause que la riviere seroit ouverte (. . .); et deçà Sa Majesté tireroit à Maiance et delà à Spire et se saisire de lad. ville, si bien situee pour la fortiffier (. . .) Touchant la ville de Strasbourg, il n'y a rien si certain qu'ilz sont fort divisez et si à grande partialité à cause de la secte lutherienne, et si lesd. de Strasbourg ne reçoive sa Majesté pour protecteur, la marchandise ne pourra plus vacquer du long du Rhin, qui est toute la plus grande*

*force et richesse qu'ilz ayent; que la marchandise et les communs laboureurs, que l'on gardera facilement de labourer leurs champs, à cause que la pluralité de la ville vit des mesnaiges; est bien apparant que les senateurs de la ville ne les sauroient garder qu'ilz ne se mutinassent; et mesme les praticques que on pourroit dresser pour la division de la loy. Il y a à l'entour dud. Strasbourg plusieurs chasteaux que l'on prendra facilement qui tiendront le dessus de la riviere du Rhin à leur obeyssance que sera l'enthiere ruyne de la ville de Strasbourg.*

Composition de la garnison nécessaire pour tenir Metz. Réforme institutionnelle à entreprendre dans la ville. Droits de l'Evêque.

## n° 62

Instruction à Nicolas de l'Arbre de ce qu'il aura à dire à Monsieur le comte Palatin . . . (1553).

BN Nafr 21743 f° 14–16 copie du XVII<sup>e</sup> (Registre de Bourdin secrétaire du Roi). PARISSET, 168.

*Amitié traditionnelle entre le Roi et le Palatin. Réunion de Heidelberg. Estant l'Empereur viel et malade et caduc et debilité et affoybly qu'il n'y a nulle apparence qu'il la puisse plus fere longue, il semble à Sa Majesté que led. sr. comte Palatin, pour la noblesse et anticquité de la Maison dont il est issu et l'ancienne amityé et reputation qu'il a en la Germanie, doibt poursuivre sa promotion à lad. dignité d'Empereur et embrasser vivement avec les moyens de ses amis qu'il a plus grandz qu'autres princes qui soit en la Germanie, de sorte que c'est chose qui ne luy peult faillir, sinon d'autant que luy mesmes s'en voudroit esloigner.*

*Et pour ce que c'est le point où sad. Majesté a tousjours désiré luy fere cognoistre combien elle luy est amy, led. sr. conte Palatin s'asseurera qu'entreprenant chose qui luy est si justement deue, led. Sr. l'assistera et favorisera de toutes choses qui seront en sa puissance selon que led. Sr. conte en aura besoing. En quoy sad. Majesté desire scavoir sa resolution et volonté et le prie s'en vouloir descouvrir à luy comme à prince de foy d'honneur, son amy qui ne luy faict pas ceste ouverture sinon d'autant qu'il a envye de le veoir logé en sy hault lieu et de ne luy espargner chose qui le luy puisse faciliter et effectuer.*

## n° 63

Memoire au sieur de Mandosse. 17 decembre 1557.

Archives privées. Minute. PARISSET, 177. Blanc dans le texte: ( )

*Afin que le sieur de Mandosse, gentilhomme de la chambre du Roy, puisse mieulx satisfaire à la charge que led. Seigneur lui donne en Allemagne où il l'envoie presentement pour son service, est besoing qu'il entende qu'estant ceste annee survenu aux affaires du Roy le desastre qu'il a sueu, sa Majesté cherchant tous remedes pour rhabiller ce que la Fortune avoit peu gaster, escripvant et depeschant par plusieurs personnes et divers endroictz dud. pays d'Allemaigne pour recouvrer et s'assurer de plus grant nombre de gens de pied et de cheval de lad. nation qu'il pourroit, et entre autres envoya le collonnel Reiffemberg devers le Lantgrave de Hesse avecques charge de lui faire trouver bon d'acommoder le Roy de deux mille pistolliers soubz la charge du jeune Landgrave, son fils, qui est icy; escripvant au Conte Palatin et au Docteur Chelius par de Wiral et depuis par le Sr. de la Lomberie pour regarder au moyen qu'il y auroit d'en avoir d'ailleurs et, s'il seroit possible de disposer à son service les deux jeunes princes de Saxe, aussi Guillaume de Grombach qui est ung cappitaine de gens de cheval du feu marquis Albert fort estimé, et Jacques de Ausbourg pour les gens de pied.*

*Sur tout ce que dessus, le Roy a eu response premierement dud. Lantgrave qu'il ne pouvoit*

bailler une telle charge à sond. filz, mais qu'il congnoissoit le duc de Mecelbourg et conte d'Oltembourg, dignes chefz, et avecques grant moyen de leur gens de cheval, lesquelz il essayeroyt de praticquer au service du Roy. Et par la derniere depesche venue dud. Reiffemberg il en devoit avoir response dès le XXme du moys passé, de laquelle il advertira le Roy et doibt iceluy Reiffemberg retourner bien tost avec certitude de ce que l'on en doibt esperer ayant le porteur de lad. derniere depesche dict avoir charge d'asseurer le Roy que, si lesd. duc de Mekelbourg et Conte d'Oltembourg ne venoyent, il avoit assez de moyen de luy bailler d'autres chefz.

Davantaige advertit led. Reiffemberg le Roy qu'il a desjà six cens chevaulx pistolliers tous retenuz soubz sa charge lesquelz on luy a mandé par ce dernier messenger entretenir avecques peu de despense jusques au temps que l'on en aura affere.

D'ailleurs lesd. Recquerole et Chelius descouvrent par led. de la Lomberie que lesd. princes de Saxe estoient bien disposez; et a le Roy eu lettre de l'aisné desd. princes qui devoit, dedans ce Noël et sitost que son frere seroit de retour de la court du Roy d'Angleterre où il estoit allé, advertir plus particulièrement de leur intention tant sur led. secours de deux mille pistolliers que du mariage qui leur avoit esté proposé de la fille de Monseigneur de Nevers par le Docteur Chelius; mais depuis il est advenu que lesd. princes ont advisé d'adresser tout leur faict et vouloir qu'il feust conduit par le moyen du Conte Palatin.

Lequel a envoyé devers le Roy ung de ses gens nommé Rascallon pour l'advertir de la bonne volonté desd. princes de Saxe. Mais par leur depesche, ilz monstrent avoir envie de lever par delà trois ou quatre mille chevaulx et trente ou quarante enseignes de gens de pied et, avecques ceste force, entrer par Frise aux Pays Bas et entrainer l'ennemy par là, avant que venir où le Roy les desire.

Or ayant sa Majesté ses affaires en plus grande recommandation que ceulx d'autruy comme il est bien raisonnable, il s'est finalement resolu de retirer, s'il est possible, soubz les princes, seigneurs et cappitaines dessusd. jusques à sept mille chevaulx pistolliers et les rendre sur le bord de sa frontière dedans et pour tout le moys d'avril prochain avecques les autres forces qui seront cy après desclairees et, pour dresser et accorder des retenues et levees desd. gens de guerre, a advisé despescher led. Sr de Mandosse auquel il a donné charge.

Premierement d'aller par Strasbourg où il trouvera led. Docteur Chelius, duquel il entendra ce qu'il aura aprins de nouveau des affaires de delà et desd. princes, seigneurs et cappitaines. Aussi ce qu'il pensera pouvoir servir au faict et avancement de ceste affaire, dont led. Sr de Mandosse pourra tirer grande lumiere pour l'experience grande que led. Chelius a des affaires et humeurs des gens dud. pays.

Delà se transportera vers led. conte Pallatin, lequel il remerciera tres affectueusement de la part du Roy de la demonstration grande qu'il faict au bien de son service et de la peine qu'il a prise ay disposer lesd. princes de Saxe; luy remonstrant le singulier desir que sa Majesté auroit de pouvoir donner promptement ausd. princes de Saxe moyen de restaurer leurs affaires et que accomodant les siens ilz peussent faire ce qu'ilz desirent; mais qu'il ne luy semble à propoz de commencer par là, d'autant qu'il est certain que le duc Auguste, voyant ce preparatif, ne faudroict de s'armer, empescher son dessaing et infester leurs pays; que le duc Guillaume puisné, qui est celluy qui doibt venir à la guerre, est encores jeune ayant besoing, avant que d'entreprendre chose de tel poix, se faire congnoistre et aimer des gens de guerre et aquerir la bonne grace du Roy pour fortifier de plus en plus l'amytie qui a esté de tout temps entre ceste couronne et la maison de Saxe. Et que, lors, il en pourra faire plus en ung moys qu'il ne fera autrement en ung an, mais que le Roy le prie faire en sorte que led. jeune prince, puisque l'aisné ne veult et ne peult laisser la maison, soit contant d'accepter et amener à son service deux mille chevaulx pistolliers et jusques à deux mille cent soubz sept cornettes à raison de trois cens hommes pour chacune, et fera en sorte qu'il se puisse asseurer dud. nombre soubz la charge dud. jeune prince. Advisant led. sieur de Mandosse lesd. princes de Saxe que, au retour de ce voyage, que leurs gens seront payez du moys de retour, ilz pourront trouver led. duc Auguste depourveu et en tel desordre qu'ilz luy pourroient donner ung

grant eschecq avecques esperance, sans toutefois de riens s'obliger, que le Roy selon ses services et en temps comode leur pourra ayder à la conqueste de leurs pays comme on a veu qu'il n'a jamais desvyé sa faveur et moyen à ses amys. Avecques toutes les plus belles persuasions que l'on y pourra adjouster mectant peine d'en tirer resolution au plus tost que faire se pourra.

Et pour ce que les deux princes de Saxe se sont laissez entendre qu'ilz desireroient avoir plus grande pension pour eulx deux, que celle de vingt mille livres que le Roy leur avoit cy-devant faict offrir, sera content sa Majesté que, pour les mouvoir davantaige à accepter sond. service, il leur promecte jusques à trente mille livres de pension qu'ilz partiront ainsi qu'ilz adviseront; et encores s'il fault aller jusques à XXXII ou XXXIV m. L., faire le pourra led. Sr de Mandosse. Pour le dernier point, ce qu'il leur fera neantmoins bien valoir est que estant de si grosses sommes il se peult penser que c'est pour l'honneur de leur Maison à laquelle sa Majesté a tousjours voulu bien et avancement.

Parlera aussi aud. collonnel Grombach et luy fera entendre le contantement que le Roy a eu de le veoir si bien disposé à luy faire service, et luy dira que sa Majesté luy a aussi accordé la charge de douze cens chevaux soubz quatre cornettes regardant à le faire contanter de la plus raisonnable pension qu'il pourra, le pris de laquelle le Roy remect aud. Sr de Mandosse, qui aura souvenance que lad. pension devra cesser lorsqu'il sera employé et qu'il prendra la soulede comme il est acoustumé.

Fera le semblable avecques le collonnel Jacob de Ausbourg pour le regard d'un regiment de gens de pied que le Roy luy accorde de dix enseignes, chacun de quatre cens hommes aux conditions que ont les autres collonnelz et comme jà il a servy led. seigneur.

Led. Sr Lantgrave doibt avoir de ceste heure certaine et resolute response des duc de Mekkelbourg et Conte d'Oltembourg dont Led. collonnel Reiffemberg a manyé la pratique; et estime le Roy qu'il soit de present en chemin pour luy en rapporter des nouvelles. Mais quoy qu'il y ait, scaura led. Sr de Mandosse dud. Docteur Chellius ou bien dud. Reiffemberg qu'il pourra trouver en chemyn, ce qui en aura esté arresté, et si lesd. duc et conte se seront accordez de venir au service du Roy; sinon depeschera devers led. Sr. Langrave pour l'entendre et en avoir prompte resolution, l'advertissant que led. Sr. accorde aud. duc de Mekelbourg la charge de douze cens chevaux soubz quatre cornettes et aud. conte de Oltembourg de mil soubz trois cornettes deux chacune de trois cens et la troisieme de quatre cens, avecques pension aud. duc de et aud. conte de ou moins, si faire se peult, regardant d'en eschapper au meilleur marché qu'il pourra; et neantmoins pour avoir ce service d'eulx ne s'amuser à peu de chose, et si dextrement mectre peine de conduire et dresser ceste negociation envers les uns et les autres que le Roy en puisse tirer le service qu'il en actend.

Et si tant estoit que led. duc de Mekelbourg et conte d'Oltembourg ne s'accordassent d'entrer au service dud. seigneur, led. Sr Lantgrave a donné response et assurance que, en leur lieu, il fournira deux autres bons chefz pour led. nombre de pistolliers dont il luy fault en ce cas escrire; et des ungs ou des autres en retirer et recomoder led. nombre pour, en une sorte ou autre, avoir et faire venir par delà les sept mille pistolliers.

Led. collonnel Reiffemberg, par les dernieres lettres qu'il a escriptes, a asseuré le Roy qu'il avoit jà près retenuz jusques à six cens pistolliers lesquels luy a esté mandé entretenir jusques au temps de service. Et pour ce que sa Majesté est contante luy donner charge de neuf cens desdictz pistolliers soubz trois cornettes, le Sr de Mandosse l'advertira de les tenir prestz et augmenter sad. troupe jusques ausd. neuf-cens, ayant le Roy, pour le desir qu'il a de le gratifier, laissé à sond. frere [Guillaume], qui est par delà, la charge de son regiment de gens de pied jusques à deux mille hommes, sans riens interrompre dud. regiment ne aucune chose diminuer des estats de ses cappitaines qui ne seront employez, affin qu'apres ceste affaire passee il y puisse rentrer si bon luy semble.

Quant au duc [François Otto] de Lunebourg, il est déjà par deça qui fera jusques au nombre aussi de neuf cens chevaux tant de ceulx qu'il a amenez que des autres qui sont des premiers icy,

de sorte qu'il ne s'en fault point soucyer. Par ainsi reviendra le nombre de tous les chevaulx dessusd., si lesd. collonnelz s'accordent et font leur devoir, à sept mille trois cens chevaulx.

Mais puisqu'il n'y a riens de certain et pourroit advenir que lesd. ducz de Saxe ne s'accorderoient pas à ce service, desirant le Roy pourtant ne demourer court de nombre de chevaulx qu'il espere d'eulx, veult que en default de ce, led. Sr de Mandosse face avecques led. Sr conte Pallatin, que le duc [François de Saxe] Lauenbourg, duquel iceluy Conte Pallatin donne esperance par la depesche que a apportée led. Rascallon, preigne la charge des sept cornettes et, outre cella, face envers led. G. Grombach et Reiffemberg qu'ilz augmentent le regiment de leursd. pistolliers du nombre qui defaudra desd. sept mille pistolliers, de maniere que le Roy en ayt autant qu'il en desire par quelque moyen que ce soit.

Si aussi led. collonnel Guillaume de Grombach, duquel on n'a non plus de seureté que des autres, ne s'accordoit de servir, il y a ung autre collonnel nommé Liebe Diedee, mareschal de Virtemberg, duquel led. Docteur Chelius a escript et avecques lequel le Sr. Lantgrave peult beaucoup, qui acceptera volontiers la charge desdyee aud. Grombach; mais led. Sr. de Mandosse aura souvenance que led. de Grombach et luy sont mortelz ennemys et ne peuvent estre employez ensemble en une mesme armee.

Lesd. collonnelz tant de pied que de cheval feront les levees de leurs hommes, où et ainsi que bon leur semblera et qu'ilz en auront comodité, n'estant pas chose qui se puisse juger d'icy. Mais remest aud. Sr. de Mandosse qui en prandra avecques eulx, en traitant de ce que dessus, la meilleure resolution qu'il pourra. Et mesmes du temps qu'ilz devront commancer à les faire et en quelz lieux de la Germanie, affin qu'ilz n'empeschent point l'ung l'autre et que, tendans tous à ung but, ilz y procedent d'un mesme accord et consentement; et quant que iceluy de Mandosse accorde d'un lieu où lesd. levees faictes, ilz feront, s'il est possible, convenir toutes leurs compaignyes ensemble pour delà marcher en deux ou trois troupes, enseignes desployees, droictes au lieu de Valdrevange pres Metz, que le Roy a choisi pour fere leur premiere monstre et où ilz se rendront dedans le quinzieme jour du moys d'avril prochain, et, au plus tard, dedans le XXme dud. moys, auquel sera faicte leurd. premiere monstre; et dud. jour commancera leur service et ceulx qui arriveront plus tard aussi feront monstre et par consequent d'autant plus tard commancera leur payement.

Pour fere l'avance desd. levees et conduire leurs gens jusques aud. lieu de la monstre, led. Sr de Mandosse leur fera bailler jusques à cinq, VI, VII et VIII escus pour homme de cheval eu esgard à la distance des lieux où ilz seront levez et autant d'escus aux collonnelz des gens de pied que l'on leur donnera charge de lever d'hommes, suivant les cappitullations accoustumees et qui sontjà arrestees entre eulx et mesmes avecques led. Jacob de Ausbourg, lors qu'il fut retenu avecques led. feu marquis Albert.

Quant aux entretennens desd. gens de guerre, celluy desd. gens de pied est tout arresté; et pour le regard de ceulx de cheval, led. Sr. de Mandosse leur pourra promectre et offrir jusques à quinze florins vallans vingt deux livres dix sols pour cheval, à la charge que à lad. solde seront comprins chariotz, paiges, passez et toutes autres choses que lesd. pistolliers pourront demander, excepté les chevaux tuez et tellement blessez par les ennemys qu'ilz fussent rendus inutilles, dont ilz seront tenuz faire apparoir par certiffication de leurs collonnels et, avecques ce, s'en purger par serment; pour la recompense desquelz chevaulx led. Seigneur sera tenu fere passer les hommes qui les auront perduz aux deux monstres consecutives, se presentans lesd. hommes à pied avecques leurs armes et pistolletz, et à la troisieme monstre seront tenuz se représenter montez d'un bon cheval de service pour y estre semblablement passez avecques les autres chevaulx pistolliers et non autrement, sans se laisser aller par led. Sr. de Mandosse à augmenter, ne innover aucune chose de lad. solde et plustost donner quelque chose avantaige aux princes et collonnelz pour la consequence.

Et pour le regard des estatz et appointemens des cappitaines et autres officiers desd. gens de cheval, sera suyvy ce qui en a esté dressé par cy-devant et baillé aud. Sr. de Mandosse, y

adjoustant ce qui a esté dernièrement arresté par Monseigneur de Guise pour le fait des fourrages et de la nourriture de leurs chevaulx, aussi baillé aud. Sr de Mandosse, si fere se peult.

Que les principalles choses que led. Sr de Mandosse ayt à observer en traictant et negociant avec les princes, seigneurs, cappitaine dessusd. et de leur faire bien entendre que l'intention du Roy est qu'ilz ne reconnoissent autre chef pour leur commander que sa Majesté ou son Lieutenant General et qu'ilz aient chacun leurs regimens et retenues particulieres et distinctes, bien pourront-ils, pour faciliter leurs assamblees et passaiges de regimen jusques aud. lieu de la monstre, se mectre ensemble et, estans ainsi assemblez, differer au principal et plus aparant prince ou seigneur, qui sera avecques leurs trouppes jusques aud. lieu de la monstre, comme dict est. Duquel lieu ilz marcheront apres à part ou ensemble ainsi que le Roy leur ordonnera; et se gardera bien led. Sr. de Mandosse accorder plus de solde pour lesd. gens de cheval aux ungs plus que aux autres, ne d'y fere aucune differance, si ce n'est pour le regard des personnes des collonnelz qui seront traictez, en cella, selon la qualité de leurs maisons et la charge qu'ilz auront plus grande ou plus petite.

Toutes ces choses ainsi arrestees et asseurees avecques eulx, led. Sr. de Mandosse leur baillera leurs lettres de retenues qui sont presentement mises en ses mains signees du Roy et scellees de son sceau; en retirant d'eulx aussi les articles, promesses et serments, signez et scellez ainsi qu'il est accoustumé, contenans les conditions dessusd., affin qu'il n'y ayt plus que redire estans entrez au service dud. Seigneur. Et s'ilz font instance d'avoir argent pour arrester leurs gens jusques au temps qu'ilz devront marcher, encores qu'il y ayt peu de temps, ne craindra le Sr de Mandosse a leur donner deux escuz pour cheval pour chascun moys qu'ilz attendront le jour leur partement, pour venir à lad. monstre aud. lieu de Voldrenange ainsi que l'on dict qu'il est accoustumé, dont touteffois encores ce pourra il mieulx informer sur le lieu.

Pour satisffaire à tous les frais dessusd. et fournir ausd. avances, le Roy luy faict presentement bailler pour porter quant et luy la somme de ( ) mille escus et donnera ordre d'envoyer et faire tenir à la somme de ( ) et y envoyer encores davantaigne, duquel lieu led. Sr. de Mandosse la pourra faire tirer et porter où et ainsi qu'il sera besoin pour fournir, comme dict est, aux choses dessusd.

Ne fault oublier de faire tres bien entendre ausd. ducz de Saxe, que le Roy est tousjours actendant la resolution que aura prinse l'ainé desd. princes sur le mariage qui luy a esté mis en avant de la fille de mond. Sr. de Nevers. Duquel party, il s'asseure qu'il recevrait tres digne contantement tant pour le respect de la Maison dont elle est, que des vertuz et bonne nourriture de lad. princesse.

En tout ce que dessus, usera led. Sr. de Mandosse de toute la dexterité, soing et dilligence qu'il pourra, mectant en consideration comme le temps presse et le besoing que led. Seigneur a d'estre secouru des forces dessusd.; qu'il desire estre conduictes par les plus vaillans et dignes collonnels qu'il sera possible, jugeant que tant plus ilz seront et de maison, mieulx seront-ils suivyz de meilleurs hommes et de plus d'obeissance, bien qu'il soit croiable que la marchandise en soit plus chère. En quoy, il s'asseure que led. Sr. de Mandosse fera toute l'espargne et bon mesnage qu'il pourra, selon qu'il est congneu du Roy très affectueusement à son service et au bien de ses affaires.

Et pour s'aquiter mieulx de lad. charge, luy sont baillees lettres du Roy à tous lesd. princes, seigneurs, collonnelz, et cappitaines dessusd. desquelz la creance est remise à ce que leur l'en dira et fera entendre led. Sr de Mandosse

Estant led. Sr de Mandosse en Allemaigne, il verra s'il y auroit moyen d'y retirer avecques l'intelligence des marchans de Lion et de Paris jusques à deux ou trois cens milliers de salpestre et en fera ce qu'il pourra, pendant qu'il sera par deçà, dont il advertira icy le plus tost qu'il luy sera possible.

## Table des Textes

|   |                   | Pages              |
|---|-------------------|--------------------|
| 1) Jean Sturm à l'amiral d'Annebaut   | 4 novembre 1545   | R <sup>1</sup> 234 |
| 2) Message de François I <sup>er</sup> pour Jean Sturm  | novembre 1545     | R 235              |
| 3) François I <sup>er</sup> à l'amiral d'Annebaut   | 25 novembre 1545  | R 236              |
| 4) François I <sup>er</sup> aux ambassadeurs-médiateurs protestants   | décembre 1545     | 236                |
| 5) François I <sup>er</sup> à Bassefontaine   | juillet 1546      | R 237              |
| 6) <i>Capita eins freundlichen verstands zwischen kön. W. zu Frankreich und dann Sachsen, Hessen und iren mitverwandten</i> | septembre 1546    | 237                |
| 7) François I <sup>er</sup> à Bassefontaine   | 30 octobre 1546   | 240                |
| 8) François I <sup>er</sup> à Bassefontaine   | 24 novembre 1546  | 241                |
| 9) François I <sup>er</sup> à Jean Sturm  | 22 octobre 1546   | 242                |
| 10) <i>Capita responsi regii dati legatis Imperii principum et statuum protestantium</i>                                    | 27 décembre 1546  | 242                |
| 11) Bassefontaine à François I <sup>er</sup>  | 18 janvier 1547   | R 243              |
| 12) Chelius à Bassefontaine   | 10 mai 1547       | R 244              |
| 13) <i>Letzt anbringen und antwortt Franckreich belangend</i>   | octobre 1547      | R 244              |
| 14) C'est en somme ce que Schertel et le baron de Hedech dirent à l'abbé de Bassefontaine en son voyage de juillet 1548     | juillet 1548      | 245                |
| 15) Montmorency à Henry II  | 17 septembre 1548 | R 246              |
| 16) Mémoire de Montmorency à Henry II   | 9 octobre 1548    | R 247              |
| 17) Ch. de Danzay à Montmorency   | 15 octobre 1548   | 248                |
| 18) Montmorency à Henry II  | 5 novembre 1548   | R 250              |
| 19) Jean Sturm à Henry II   | 28 janvier 1549   | R 250              |
| 20) Jean Sturm à Bassefontaine  | 10 juin 1549      | 250                |
| 21) Jean Sturm à Christian III de Danemark  |                   | R 251              |
| 22) <i>Condiciones pacis inter Regem Franciaie et Angliae</i>   |                   | R 251              |
| 23) Premier mémoire apporté par Reiffenberg à St-Germain-en-Laye  | avril, mai 1550   | 252                |
| 24) Mémoire des Princes pour Reiffenberg  | 23 février 1551   | 253                |
| 25) Réponse d'Henry II au mémoire des Princes   | juillet 1551      | 254                |
| 26) Instruction au Sr de Fresse de ce qu'il aura à fere en Allemaigne où le Roy l'envoye presentement                       | 24 juillet 1551   | 255                |
| 27) Fresse à Henry II   | 16 octobre 1551   | 258                |
| 28) Fresse à Montmorency  | 16 octobre 1551   | R 264              |
| 29) Henry II à Fresse   | 29 octobre 1551   | R 264              |
| 30) Fresse à Henry II   | 31 octobre 1551   | 265                |
| 31) Fresse à Montmorency  | 31 octobre 1551   | R 266              |

<sup>1</sup> R = texte résumé

|  |                  |       |
|--|------------------|-------|
| 32) Rhingrave à Henri II   | 7 novembre 1551  | R 266 |
| 33) Rhingrave à Montmorency  | 7 novembre 1551  | R 267 |
| 34) Fresse à Henri II  | 13 novembre 1551 | 267   |
| 35) Fresse à Montmorency   | 13 novembre 1551 | R 270 |
| 36) Henri II à Fresse  | 18 novembre 1551 | R 270 |
| 37) Réponse d'Henri II au Margrave A. A. de Brandeb.   | 18 novembre 1551 | R 271 |
| 38) Mémoire sur un plan de campagne contre l'Empereur  | novembre 1551    | R 272 |
| 39) Henri II à Fresse  | 21 novembre 1551 | 272   |
| 40) Montmorency à Fresse   | 21 novembre 1551 | R 275 |
| 41) Fresse à Henri II  | 22 novembre 1551 | R 275 |
| 42) Fresse à Montmorency   | 22 novembre 1551 | R 275 |
| 43) Mode de calcul des troupes   |                  |       |
| 44) Henri II à Fresse  | 26 novembre 1551 | R 276 |
| 45) Montmorency à Fresse   | 26 novembre 1551 | R 276 |
| 46) Fresse à Henri II  | 28 novembre 1551 | R 276 |
| 47) Fresse à Montmorency   | 28 novembre 1551 | R 277 |
| 48) Henri II à Fresse  | 14 décembre 1551 | R 278 |
| 49) Montmorency à Fresse   | 14 décembre 1551 | R 278 |
| 50) Montmorency au Rhingrave   | 14 décembre 1551 | R 278 |
| 51) Fresse à Henri II  | 24 décembre 1551 | 278   |
| 52) Fresse à Montmorency   | 24 décembre 1551 | R 284 |
| 53) Montmorency à Fresse   | mars 1552        | R 285 |
| 54) Fresse à Henri II  | 26 mars 1552     | R 285 |
| 55) Fresse à Montmorency   | 26 mars 1552     | R 288 |
| 56) Fresse à Montmorency   | 27 mars 1552     | R 289 |
| 57) Post-scriptum de la précédente   |                  | R 289 |
| 58) Fresse à Henri II  | 29 mars 1552     | R 290 |
| 59) Henri II à Fresse  | 8 avril 1552     | 291   |
| 60) Traduction en français du second discours fait par le conservateur de Naples au Roy françois | 23 mai 1552      | R 293 |
| 61) Mémoire de Gaspar de Heu au Roi  | 1552             | R 294 |
| 62) Instruction à Nicolas de l'Arbre   | 1553             | R 295 |
| 63) Mémoire au sieur de Mandosse   | 17 décembre 1557 | 295   |